

# Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2016-2017

Séance plénière des jeudi 27 et vendredi 28 octobre 2016

## Compte rendu

### **Sommaire**

	Pages
Excusés pour le jeudi 27 octobre 2016	3
Ordre du jour	
Modification de l'ordre du jour	3
Prises en considération	
Proposition de résolution visant à favoriser l'emploi des personnes handicapées en Région bruxelloise	3
Proposition de résolution concernant le projet de déclaration interprétative commune relative à l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA)	4
Déclaration de politique générale du Gouvernement	4
(Oratrice : Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement)	
Ordre du jour modifié	12
Excusés pour le vendredi 28 octobre 2016	12

Ordre des travaux	12
(Orateurs : M. Alain Maron, Mme Fadila Laanan, ministre-présidente et Mme Catherine Moureaux)	
Discussion de la Déclaration de politique générale du Gouvernement	13
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Catherine Moureaux, M. Alain Maron, M. Michel Colson, Mme Joë Maison, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Abdallah Kanfaoui, Mme Claire Geraets, M. Michaël Verbauwhede, Mme Mahinu Ozdemir et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement)	
Débat sur l'Accord économique et commercial global (CETA/AECG)	32
(Orateurs : Mme Céline Fremault, ministre, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Catherine Moureaux, M. Alain	
Maron, M. Emmanuel De Bock, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Mathilde El Bakri et Mme Zoé Genot)	
Dépôt d'une motion	50
(Orateurs : Mme Catherine Moureaux, M. Alain Maron, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Zoé Genot et M. Philippe Close)	
Vote réservé	
de la motion relative à l'Accord économique et commercial global (CETA/AECG)	52
Clôture	52
Annexe	
Réunions des commissions	53

#### Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte le jeudi 27 octobre 2016 à 16 h 34.

M. Jamal Ikazban prend place au Bureau en qualité de secrétaire.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 14 octobre 2016 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

#### **EXCUSÉS POUR LE 27 OCTOBRE 2016**

Mme la présidente.- Ont prié d'excuser leur absence : M. Eric Bott, M. Armand De Decker, Mme Corinne De Permentier, M. Willem Draps, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz et Mme Viviane Teitelbaum.

#### **ORDRE DU JOUR**

#### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- En sa réunion du vendredi 21 octobre dernier, le Bureau élargi du Parlement francophone bruxellois a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière des jeudi 27 et vendredi 28 octobre 2016.

Mme Julie de Groote, présidente, propose une modification de la chronologie des points à l'ordre du jour, tenant compte de certains éléments d'actualité liés à l'accord CETA.

La séance se déroulera donc de la façon suivante :

- dans quelques instants, Mme Fadila Laanan, ministreprésidente, exposera la déclaration de politique générale du Gouvernement francophone bruxellois;
- la séance sera suspendue jusqu'à demain pour permettre aux députés de préparer leur intervention;
- ce vendredi, à partir de 08 h 30, les orateurs mandatés par les groupes politiques reconnus et les orateurs non mandatés issus ou non d'un groupe politique développeront, à tour de rôle, leur intervention relative à la déclaration de politique générale du Gouvernement francophone bruxellois, avant la réponse du Gouvernement et les répliques des intervenants;
- s'ensuivra, à 11 h 00, le débat sur l'Accord économique et commercial global (CETA);
- à 12 h 45, l'ordre du jour appellera, le cas échéant, les questions d'actualité;
- à 13 h 00, la séance sera suspendue pour céder l'hémicycle au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale;
- les votes auront lieu à partir de 17 h 00, à l'issue des votes devant intervenir au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée de la Commission communautaire commune.

La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo).- Vous savez que d'autres assemblées ont également prévu de se réunir demain. Pour une question d'organisation, pourriez-vous entrer en contact avec vos homologues de ces assemblées pour leur expliquer l'agenda défini ici, de sorte qu'ils s'organisent en fonction de cela ?

Mme la présidente.- A priori, notre agenda n'empiète pas sur celui des autres assemblées, y compris celui du Parlement régional bruxellois, sous réserve de modifications. Cela devrait donc être le cas également avec l'agenda du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui se réunit à 18 heures ou 18h30.

La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Effectivement, je vous confirme que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles tiendra sa réunion demain à partir de 18h30.

Mme la présidente.- Au nom de M. Picqué, j'insiste sur le fait que les heures de début des débats sont à chaque fois indicatives. Si les discussions prennent plus de temps au Parlement régional bruxellois, nous commencerons donc plus tard au niveau du Parlement francophone bruxellois.

La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Nous l'avons déjà fait en Bureau élargi, mais je vais réitérer ma demande de façon très claire : j'aimerais que nous puissions disposer, le plus rapidement possible, des textes qui ont fait l'objet d'un accord au sein du comité de concertation de ce matin.

Le comité de concertation s'est achevé il y a quelques heures maintenant. Des textes circulent dans les médias, mais leur validité est remise en question par d'aucuns, qui affirment qu'il ne s'agit pas exactement de la bonne version de l'accord.

Par ailleurs, nous sommes censés entamer dès demain l'analyse de ce texte, dans la foulée d'une réponse à une déclaration que Mme la ministre-présidente va nous faire maintenant, et sur laquelle il nous faudra nous pencher également. Ces conditions de travail ne sont pas normales. Pour les rendre un peu plus acceptables, il faudrait au moins que nous disposions des textes immédiatement.

Mme la présidente.- Concernant la déclaration de politique générale, comme de coutume, la ministre-présidente distribuera le texte de son discours à l'issue de sa prise de parole. Les photocopies sont prêtes, et vous pourrez quitter ces lieux avec un exemplaire de son discours.

Quant aux textes concernant le CETA, nous les attendons dans l'heure. En tout cas, l'idée n'est pas que vous puissiez disposer des textes demain matin, à la dernière minute!

#### PRISES EN CONSIDÉRATION

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à favoriser l'emploi des personnes handicapées en Région bruxelloise, déposée par Mme Claire Geraets et M. Michaël Verbauwhede [doc. 61 (2016-2017) n°1].

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si le Parlement est d'accord, la proposition est envoyée en commission des Affaires sociales.

(Assentiment)

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution concernant le projet de déclaration interprétative commune relative à l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA) déposée par M. Alain Maron et Mme Zoé Genot [doc. 62 (2016-2017) n°1].

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si le Parlement est d'accord, la proposition est envoyée en commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires.

(Assentiment)

#### DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

**Mme la présidente**.- L'ordre du jour appelle la Déclaration de politique générale du Gouvernement.

Je vous informe que, conformément aux articles 54.1 et 48.3 du Règlement, les temps de parole ont été fixés comme suit par le Bureau élargi :

- chaque groupe politique reconnu interviendra à concurrence de 20 minutes (deux orateurs mandatés maximum);
- les orateurs non mandatés, issus d'un groupe politique ou non, disposent chacun de 5 minutes;
- la durée des répliques est de 5 minutes.

J'invite les présidents des groupes politiques reconnus à me faire connaître les noms des orateurs mandatés qui souhaitent s'inscrire dans la discussion, ainsi que les autres orateurs non mandatés.

Une copie de cette déclaration vous sera distribuée à l'issue de sa lecture, de même qu'un exemplaire informatique vous sera transmis à ce moment.

La parole est maintenant à Mme Fadila Laanan, ministreprésidente, pour la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, très chers collègues, 2016 a été une année très particulière pour Bruxelles, ses habitants, et donc aussi pour toutes les institutions qui les soutiennent.

Les attentats du 22 mars nous ont plongés dans la violence et l'incompréhension. Ils représentent l'inverse des valeurs que défend notre institution, et c'est donc bien dans le sens de la tolérance, du vivre ensemble et du respect que la Commission communautaire française a poursuivi et renforcé son action et va continuer à le faire.

Je voudrais commencer mon allocution, cette année, en vous parlant de cohésion sociale, au sens large du terme. La cohésion d'un groupe, d'une société, cela se travaille avant tout avec des mesures de fond, et c'est à quoi s'attache, dans la mesure de ses moyens et de ses attributions, le Gouvernement francophone bruxellois. À Bruxelles, cela signifie avant tout lutter contre toutes les formes de dualisation de la société, en ce qu'elle peut toucher tous les aspects de la

vie de nos concitoyens, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, à la santé, au logement, à la connaissance, aux services mêmes.

Vous le savez aussi, toutes les études relatives à la situation socio-économique et démographique de la population bruxelloise - je pense notamment au dernier rapport de l'Observatoire du social et de la santé - démontrent à suffisance la fracture que connaît notre société et la nécessité qu'il y a, dans le chef des pouvoirs publics, à rétablir dans toute la mesure du possible l'équilibre et l'équité entre les citoyens.

Je parle d'équité et non d'égalité, car tous n'ont pas besoin des mêmes services, mais tous ont droit aux mêmes chances dans la vie. C'est la raison pour laquelle l'action du Gouvernement francophone bruxellois a continué, comme le prévoit l'accord de majorité, et malgré un contexte budgétaire restreint, à se concentrer sur certains publics prioritaires, certaines actions prioritaires et certains quartiers prioritaires.

Je voudrais commencer cette déclaration par une matière qui touche particulièrement notre Gouvernement et qui est très importante pour nos concitoyens : la formation. L'une des priorités de notre Gouvernement est évidemment la lutte contre le chômage, notamment par le biais de la formation professionnelle.

Je ne vais pas revenir ici sur les analyses relatives au nonemploi ou à la sous-qualification de la majorité des chercheurs d'emploi bruxellois. Vous connaissez cela très bien. L'une des réponses à ce problème est donc la formation professionnelle débouchant sur une certification reconnue, sur un titre ou un autre.

Pour répondre à tous ces enjeux, le Gouvernement francophone bruxellois, tout comme le Gouvernement régional, est en train de travailler sur un Plan formation 2020, lequel devrait être adopté dans les semaines qui viennent en deuxième lecture. Ce plan s'appliquera à tous les opérateurs de formation au sens large.

Il aura pour objectif de soutenir encore plus un développement concerté et cohérent de l'offre de formation. Ce plan prévoit le développement qualitatif et quantitatif d'une offre de formation correspondant aux caractéristiques de l'économie bruxelloise et des chercheurs d'emploi bruxellois.

Le Plan formation 2020 a fait l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux. Il est la déclinaison du volet formation de la Stratégie 2025, préparée par la *Task force* emploiformation-enseignement-entreprises. Non seulement, les entreprises ont été associées à la concertation menant au Plan formation 2020, mais elles sont également actrices de sa mise en œuvre à travers les différentes formes de stages. Nous espérons, ce faisant, que cela permettra d'ouvrir des opportunités, notamment aux niveaux des métiers en pénurie, des métiers innovants ou des nouveaux métiers liés aux mutations du tissu économique bruxellois.

Le Plan formation 2020 prévoit également le développement de futurs pôles formation-emploi, qui réuniront l'ensemble des acteurs de la formation et de l'emploi, employeurs et syndicats, sur une base sectorielle, afin de rassembler en un seul lieu l'offre de formation d'un secteur professionnel donné, ainsi que d'autres dispositifs, tels que l'identification et la validation des compétences, la sensibilisation aux métiers du secteur en question (vitrine des métiers), des essais métiers, la veille sectorielle, ainsi que l'adéquation à l'emploi des stagiaires formés.

Les travaux d'installation des pôles MIT, pour l'industrie technologique, et ICT, dédié aux technologies de l'information et de la communication (TIC), seront prochainement lancés en intégrant les équipements actuels - les centres de référence Iristech et Evoliris - ainsi que l'offre de Bruxelles Formation dans ces secteurs. Ils sont exemplatifs d'une collaboration constructive, mais aussi d'un investissement conséquent des pouvoirs publics.

En ce qui concerne la formation en alternance, une stratégie spécifique à Bruxelles a été adoptée. Elle s'articule autour des trois piliers qui fondent l'alternance : les entreprises, les jeunes et les opérateurs de formation.

Des prospecteurs spécifiques de l'alternance seront embauchés début 2017 pour ouvrir, au cœur des entreprises, de nouvelles possibilités d'accueil de jeunes apprentis. Dans une perspective de simplification et de lisibilité, les incitants financiers pour les entreprises seront regroupés en une seule aide, ce qui leur permettra de ne déposer qu'un seul dossier de demande de soutien.

En ce qui concerne les apprenants, le travail d'orientation et de promotion des métiers se traduira en partie par l'inauguration de la cité des métiers avant l'été 2017. Cette dernière s'inscrit dans une perspective de collaboration multipartenariale entre tous les acteurs-clés de la formation, de l'enseignement et de l'emploi.

Par ailleurs, l'accès à la certification pour les apprenants des classes moyennes est une avancée majeure dont la mise en œuvre sera négociée avec nos homologues de l'enseignement. L'augmentation du nombre de délégués à la tutelle permettra également un meilleur suivi des jeunes en entreprise et favorisera leur accrochage au sein du dispositif de formation en alternance.

Le développement de la validation des compétences est également l'un des axes de travail prioritaires de mon homologue Didier Gosuin et de moi-même à la Région, dans le cadre de ma compétence en Fonction publique. En effet, ce dispositif, qui existe depuis 2003, permet à des personnes qui ont une expérience professionnelle, mais pas le diplôme correspondant, d'obtenir un titre de compétence après avoir passé une ou plusieurs épreuves dans un centre agréé. Il permet la reconnaissance officielle, commune à la Commission communautaire française, à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne, des apprentissages informels, et donc, davantage de mobilité professionnelle.

Le Gouvernement a donc décidé d'agir sur trois axes forts :

- simplifier l'offre de validation des compétences pour délivrer plus de 2.000 titres par an ;
- intégrer la validation des compétences comme une priorité d'action dans l'ensemble des politiques bénéficiant aux demandeurs d'emploi. Elle devra donc figurer parmi les solutions structurelles prioritaires qu'Actiris et ses partenaires mettent en œuvre au bénéfice des chercheurs d'emploi, et être totalement articulée aux activités des opérateurs de formation;
- ancrer la validation des compétences dans les pratiques de recrutement.

Enfin, inscrit dans l'accord de la majorité bruxelloise et dans la Stratégie 2025, le redéploiement du réseau des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) est à l'étude.

Aujourd'hui, ces organismes représentent en effet un tiers de l'offre de formation sur notre territoire et prennent souvent en charge, dans les quartiers fragilisés de la capitale, les publics les plus éloignés du marché de l'emploi.

Tous les partenaires doivent être mis à contribution si l'on veut atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs que l'on s'est

fixés. Or, dans les OISP, l'offre de formation, les équipes de base, ainsi que les locaux, sont arrivés, dans la plupart des structures, à saturation complète. L'objectif est donc de soutenir efficacement le parcours vers l'emploi, en évitant les ruptures et en systématisant la mise en place de filières par domaine d'activité. Ce chantier d'envergure en préparation s'inscrit dans une démarche collective et concertée avec tous les acteurs du dispositif d'insertion socioprofessionnelle, via la constitution et les réunions régulières d'un groupe de travail ad hoc.

J'en viens maintenant à une matière qui est fortement en lien avec celle que je viens d'évoquer : l'enseignement. La Commission communautaire française est le pouvoir organisateur de dix écoles, et bientôt d'une onzième, l'Institut Pierre Paulus, dont le transfert administratif sera effectif au 1er janvier 2017. Parmi ces dix écoles, on compte deux hautes écoles, trois écoles de promotion sociale, deux écoles secondaires en enseignement spécialisé, deux écoles secondaires de l'enseignement ordinaire qualifiant et une école fondamentale en enseignement spécialisé.

Ces dix écoles totalisent environ 8.000 places, étant entendu, toutefois, que, dans l'enseignement de promotion sociale, certaines formations sont courtes et ne sont donc, en termes de places, pas comparables à de l'enseignement de plein exercice.

Ces dix écoles accueillent des enfants souvent issus de milieux non privilégiés et/ou aux parcours scolaires parfois non linéaires. Pour tenter de les accompagner au mieux, les écoles de la Commission communautaire française font donc de la remédiation scolaire, notamment via un dispositif interne d'accrochage scolaire (DIAS), et accueillent également des classes différenciées. Bientôt, grâce à l'arrivée de l'Institut Pierre Paulus, nous disposerons aussi d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants (Daspa). Enfin, ces écoles offrent également aux jeunes professeurs un soutien de type tutorat assuré par les plus anciens.

Dans le même ordre d'idées, pour aider les élèves, nous avons décidé, à partir de 2017, d'offrir un colis de rentrée gratuit contenant le matériel scolaire de base (journal de classe, cahiers, fournitures, etc.) aux élèves du premier degré de l'enseignement secondaire, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans l'enseignement spécialisé. De nombreuses familles ont en effet du mal à assumer financièrement la charge que représente souvent une rentrée scolaire. La concrétisation de ce projet est à l'étude au sein de l'administration.

Par ailleurs, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant cet hémicycle, les études de l'Observatoire du social et de la santé, de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) ou celle que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit légalement faire tous les trois ans, confirment toutes le boom démographique bruxellois. Elles confirment aussi le manque, à court terme, de places dans nos écoles, essentiellement dans le secondaire et dans toutes les communes de la Région, en particulier dans la zone nord-ouest.

L'objectif global de 7.500 places à créer à Bruxelles reste d'actualité. L'effort que la Commission communautaire française, en sa qualité de pouvoir organisateur, doit consentir aux côtés des autres pouvoirs organisateurs, est de 1.500 places. Au regard de sa capacité actuelle, cela représente une augmentation substantielle.

Le Gouvernement a évidemment poursuivi le travail dans cette direction. Par rapport à l'année dernière, les deux marchés d'études qui avaient été lancés se sont achevés. L'un concerne la création d'une nouvelle école secondaire et d'un complexe sportif sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA), et l'autre l'extension de l'Institut Herlin à Berchem-Sainte-

Agathe. Nous sommes aujourd'hui en possession des deux schémas directeurs des projets.

Pour rappel, la nouvelle école à pédagogie active se composera d'un degré autonome d'observation (DOA), c'est-à-dire un premier degré véritablement orientant, d'une capacité de 600 places, et de deuxième et troisième degrés, également d'une capacité de 600 places. Nous en sommes actuellement à la finalisation de la sélection de cinq bureaux d'architecture, lesquels devront remettre un projet d'ici 2017. La sélection finale est programmée aux alentours du mois de mars.

Pour les 300 nouvelles places à créer à l'Institut Herlin, le schéma directeur devrait être validé d'ici peu. Cela permettra dès lors le lancement d'un marché de conception et d'exécution architecturale fin 2016 ou début 2017.

Le campus du CERIA accueillera également deux autres établissements. D'une part, l'Institut Lallemand, établissement de promotion sociale, qui se trouve aujourd'hui hébergé par l'Athénée royal d'Ixelles. D'autre part, un permis d'urbanisme vient enfin d'être délivré pour la rénovation du bâtiment 3, lequel accueillera pour la rentrée scolaire 2017 les élèves de l'Institut Pierre Paulus. La Commission communautaire française va devenir, le 1er janvier 2017, le pouvoir organisateur de ce dernier, en lieu et place de la commune de Saint-Gilles. À cet égard, les derniers éléments relatifs à cette reprise, qu'ils soient d'ordre logistique, juridique ou pédagogique, sont en cours de finalisation.

Le Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) de l'Institut Pierre Paulus, quant à lui, devrait s'installer, à la rentrée scolaire 2017, sur le site de l'Espace formation PME (EFP) à Uccle. D'ici là, les cours continueront à se donner à Saint-Gilles, dans les bâtiments actuels. Une convention sera signée d'ici la fin de l'année pour régler, notamment, les conditions de cette occupation.

Le premier semestre de 2017 sera donc consacré non seulement à la préparation du déménagement, mais également à un travail de prise de contact et de développement de synergies entre l'EFP - et plus généralement la formation en alternance des classes moyennes -, et l'enseignement en alternance, que représente le CEFA.

Tout en respectant les missions et spécificités de chacun de ces opérateurs, ma volonté, tout comme celle de mon collègue Didier Gosuin, consiste à créer les conditions d'un développement non concurrentiel de l'offre au bénéfice des élèves ou apprenants, dans des parcours les plus choisis et les plus articulés possibles, soutenant les jeunes en difficulté et ne laissant personne sur le bord de la route.

Du côté des réalisations, une série de gros chantiers se sont achevés :

- le nouveau site du Bon air, pour la section horticole de l'Institut Redouté-Peiffer, est aujourd'hui inauguré et pleinement opérationnel;
- la rénovation de l'une des ailes de l'Institut Charles Gheude est achevée, et celle de la deuxième devrait se terminer dans le courant de 2017 ;
- les travaux de la future implantation de l'École supérieure des arts du cirque (ESAC) au bord du canal, sur le campus du CERIA, ont démarré. Sauf imprévu, ils devraient s'achever à l'été 2017.

Bien entendu, l'administration assure également le suivi permanent de tous les travaux de moindre ampleur. Je pense notamment aux travaux de sauvegarde de nos bâtiments scolaires, tels que le réaménagement de l'entrée principale de l'Institut Redouté-Peiffer, les rénovations de certaines cours de récréation, ou encore la rénovation de diverses installations techniques vieillissantes ou inadaptées.

Je voudrais terminer cette partie consacrée à l'enseignement bien qu'il y ait encore beaucoup de choses à dire sur cette compétence - par la Haute école Lucia De Brouckère, qui a connu, cette année, une importante stabilisation de son équipe dirigeante.

Des élections viennent de se tenir pour deux catégories : technique et agronomique/paramédicale. Cette stabilisation a permis un travail de mise en ordre administrative et financière des dossiers, qui va encore se poursuivre en 2017.

Les relations sociales se sont apaisées. J'espère qu'elles le sont de manière durable.

(Remarques de M. Alain Maron et de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, députés)

Il est vrai qu'il y a une petite fronde estudiantine. Mon cabinet rencontrera les étudiants demain.

En tout cas, les relations sociales entre le pouvoir organisateur (PO), le corps enseignant et la direction se sont apaisées. Le PO a repris sa place et ses responsabilités, un aspect quelque peu négligé par mon prédécesseur. Dans un souci d'accompagner et d'aider la haute école, nous avons donc mouillé notre maillot ! Je m'y investis beaucoup.

L'objectif est de pouvoir consacrer, avec le collège de direction et tous les organes de la haute école, l'année 2017 à toutes les questions de qualité de l'enseignement, de perspectives de développement, de visibilité et de positionnement de la haute école, mais aussi de prise en considération des revendications parfois justes et légitimes des étudiants.

J'en viens maintenant à une partie chère à mon collègue Rudi Vervoort, qui concerne la cohésion sociale, que j'évoquais aussi en introduction de mon discours. Pour la Commission communautaire française, l'année 2017 va être marquée par trois gros dossiers :

- la réforme du cadre légal existant ;
- le véritable régime de croisière du nouveau dispositif d'accueil des primo-arrivants;
- le suivi des projets qui seront sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets lancé conjointement avec la Région bruxelloise et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Je vous en parlerai tout à l'heure dans la partie de mon exposé consacrée à la culture.

Le Gouvernement va prochainement analyser en première lecture l'avant-projet de décret relatif à la cohésion sociale. L'objectif est de moderniser le dispositif existant au profit des opérateurs et des missions qu'ils mènent dans les quartiers de notre ville-région. Un temps sera réservé à la prise d'avis, comme il se doit, mais également au dialogue avec le secteur, pour que cette réforme soit la plus sereine et la plus positive possible.

En ce qui concerne l'accueil des primo-arrivants, la Commission communautaire française joue aussi son rôle. Outre les deux bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) qui ont ouvert leurs portes, une douzaine d'opérateurs linguistiques complètent ce nouveau dispositif par des cours de français langue étrangère (FLE) et d'alphabétisation.

On a entendu des critiques, mais en moins d'un an, deux structures importantes sont parties de zéro pour remplir cette mission importante. L'enjeu de cette année sera, outre

l'accompagnement et le développement de ce dispositif, de mener un dialogue constructif avec la Commission communautaire commune pour pouvoir mettre en œuvre l'obligation qu'elle avait déjà évoquée sur les parcours d'intégration.

J'en arrive à la partie concernant l'enfance, qui me concerne. S'agissant de l'accueil de la petite enfance, les besoins en places d'accueil restent importants à Bruxelles. D'abord, parce que le taux de natalité est le plus important des trois Régions, ensuite parce que le nombre de milieux d'accueil subventionnés reste trop faible au regard du nombre de milieux d'accueil total.

Comme vous le savez, idéalement, les experts estiment qu'il faudrait une place pour un enfant sur deux. Sur la base de cette estimation, il serait nécessaire de créer 7.500 nouvelles places en Région bruxelloise. C'est précisément l'objectif fixé dans l'accord de majorité, tant à la Région qu'au sein du Gouvernement francophone bruxellois.

À cet égard, une collaboration structurelle s'est mise en place entre la Commission communautaire française, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et la Région de Bruxelles-Capitale, via un comité de suivi, dont l'un des objectifs est la création d'un outil de suivi commun.

Il ne suffit pas, en effet, de financer des briques, comme nous le faisons du mieux que nous pouvons, très souvent en cofinancement avec d'autres apports, tels que ceux de la Région dans les contrats de quartier, ou de l'Europe via le Fonds européen de développement régional (Feder). Encore faut-il que ces infrastructures, une fois créées, disposent de moyens récurrents pour leur fonctionnement.

Ainsi, nous n'avons lancés les appels à projets liés aux infrastructures qu'après concertation avec l'ONE, afin de nous assurer que le milieu d'accueil disposerait d'un agrément et d'un subside de fonctionnement au terme des travaux. Aujourd'hui, je peux vous confirmer que les apports de la Commission communautaire française ont permis ou vont permettre, de manière phasée jusqu'en 2020, de créer environ 2.000 places. Il y en a 1.986 à ce stade, à notre connaissance.

Par ailleurs, dans la foulée de l'adoption du décret modifiant le décret de juillet 2013, un arrêté d'exécution devrait être adopté en troisième lecture pour la fin de l'année. Ces deux textes visent à mieux soutenir les communes et leurs opérateurs dans la création de places. Concrètement, cela signifie que le Gouvernement pourra analyser et soutenir, le cas échéant, les projets d'infrastructures dans le cadre d'appels à projets, mais aussi en dehors de ceux-ci.

Ces dispositifs permettront également une meilleure accessibilité de tous aux milieux d'accueil, en octroyant un taux d'intervention majoré pour les subventions à l'infrastructure lorsque la crèche accueille une proportion significative d'enfants issus de familles fragilisées.

De même qu'il est vital pour les Bruxellois, au regard des spécificités de leur évolution démographique et de leur pyramide des âges, de créer de nouvelles places de crèches et d'écoles ou d'augmenter les places en formation, une attention doit être accordée aux enfants et adultes en situation de handicap, au travers de structures de conseil et d'accompagnement, d'hébergement, de scolarisation ou de

Toutefois, la politique d'aide aux personnes en situation de handicap n'est pas une compétence isolée. Je le dis avec le plus grand respect pour mon homologue Céline Fremault, qui s'investit beaucoup en la matière. Comme vous le savez sûrement, une politique d'inclusion globale doit aussi constituer un objectif transversal partagé par tous les ministres. Dans cette optique, le Gouvernement francophone bruxellois a adopté, en juin 2016, en troisième lecture, un projet de décret relatif au « handistreaming », qui sera examiné en commission après les vacances de la Toussaint.

En dehors de cet aspect transversal, la Commission communautaire française agrée et subventionne les services d'accompagnement et le service d'interprétation pour sourds, les centres de jour et d'hébergement, les centres de jour pour les enfants scolarisés, les dispositifs de répit et de court séjour, les entreprises de travail adapté, les aides pour favoriser l'emploi ordinaire, les aides individuelles à l'intégration et toute une série d'initiatives indispensables pour développer une politique d'aide aux personnes et aux aidants proches qui soit la plus efficace possible.

En 2017, le Gouvernement francophone bruxellois entend poursuivre ses efforts, signifiant ainsi qu'il est important d'investir dans cette politique. Cela permettra notamment de renforcer le soutien aux services d'accompagnement, de mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement et d'assurer davantage l'octroi d'aides individuelles et de primes à l'intégration, ainsi que de poursuivre le soutien aux entreprises de travail adapté (ETA).

Dans cette même perspective, les collaborations entre les différents pouvoirs et les acteurs institutionnels de la politique des personnes handicapées seront poursuivies. Au niveau de la collaboration avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, la mise en œuvre du Plan transversal autisme, qui nécessite, de la part de chacune des entités, la prise d'actions concrètes en concertation étroite avec tous les acteurs, sera essentielle.

En matière d'enseignement, la Commission d'intégration scolaire de l'enseignement ordinaire a mené des collectes d'informations en 2016, en collaboration également avec la Wallonie. Un accueil des enfants nécessitant une pédagogie adaptée sera encore renforcé, en particulier dans les écoles ordinaires.

Au niveau de l'enseignement spécialisé, le protocole d'accord de collaboration qui règle les dérogations scolaires pour les jeunes de plus de 21 ans avait fait l'objet d'une mise à jour en 2015. Il sera prorogé et à l'initial, un budget identique a été prévu. Il pourra être revu en fonction des demandes introduites.

La collaboration avec le pouvoir fédéral sera également poursuivie, en particulier avec la mise en œuvre de la Carte européenne de reconnaissance de handicap. Il sera en outre demandé au pouvoir fédéral, non seulement de poursuivre le soutien aux services ambulatoires de prise en charge des personnes à double diagnostic, mais aussi et surtout de ne pas oublier la nécessité de réserver, sur le territoire de la Région, des places dans une unité hospitalière pour une prise en charge adéquate de ces situations

L'exercice 2016 a vu s'ouvrir, en avril, le Centre Farra Méridien à Saint-Josse-ten-Noode, avec la création d'un nouveau centre de jour de 25 places, l'augmentation des places en hébergement (pour 3 personnes) et la création de 5 places de répit et de court séjour. Un autre centre pour 25 enfants non scolarisés a été agréé le 1er septembre à l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA) à Uccle. À cet égard, nous avons tenu un très intéressant Gouvernement thématique sur place.

Le Gouvernement francophone bruxellois entend poursuivre l'ouverture de places pendant la législature. C'est pour cette raison qu'il a acté, le 21 avril, un plan pluriannuel d'investissement. Dans cette perspective, le budget de l'infrastructure est consolidé et renforcé. Cette augmentation importante tient compte de l'état d'avancement du projet de rénovation de l'IRSA Aubier. L'année prochaine, les projets en initiative de création de places seront renforcés, notamment à

la Braise à Anderlecht, à Chapelle de Bourgogne à Uccle et à La Famille à Koekelberg.

Pour la troisième année consécutive, le Gouvernement francophone bruxellois a souhaité réserver un nouveau budget significatif destiné au renforcement des services d'accompagnement. Cela répond à sa volonté d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus personnalisée, constituant ainsi une alternative à la vie en institution. Ce montant permettra, dès 2017, l'agrément d'un nouveau service et l'augmentation de capacité de plusieurs autres services.

Le Gouvernement francophone bruxellois continuera également à renforcer les mesures destinées à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, tant au niveau des entreprises de travail adapté que de la formation professionnelle ou de l'emploi ordinaire, notamment via les aides à l'emploi.

En ce qui concerne le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée, le Gouvernement sera attentif à poursuivre le travail entamé en 2015 et en 2016. Les différents groupes de travail composés des acteurs du secteur et des membres du Conseil consultatif ont remis les avis préalables à la rédaction de la plupart des arrêtés d'exécution. Le Gouvernement devrait donc adopter les arrêtés relatifs au décret. Ceci concernera en particulier les centres de jour et les lieux de vie.

Conformément à la déclaration de politique générale, l'orientation visera à favoriser l'autonomie des personnes, avec une attention spéciale pour les personnes en situation de grande dépendance. Pour rappel, les arrêtés concernant les services d'accompagnement et les projets particuliers devraient être adoptés en première lecture d'ici la fin de l'année.

Notons également que l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée terminera, d'une part, sa mission d'étude sur les besoins qualitatifs des personnes en situation de grande dépendance et présentera, d'autre part, l'étude sur les solutions de répit offertes aux personnes handicapées et à leurs aidants proches dans le courant du premier trimestre de 2017.

En matière de transport scolaire, le Gouvernement a poursuivi ses efforts avec la mise en place de cinq nouveaux circuits en 2016, afin de faire face à l'augmentation de la population. Cela porte à 203 le nombre de circuits organisés par la Commission communautaire française, ce qui est tout de même considérable. Ces circuits concernent le transport de près de 3.000 élèves et desservent près de 50 sites scolaires.

L'amélioration des conditions de transport des élèves et la formation des accompagnateurs restent une préoccupation constante. C'est la raison pour laquelle deux superviseurs ont été engagés. Leur rôle est de veiller au bon déroulement du transport scolaire sur le terrain. En outre, un panel de formations ainsi que des séances d'informations et de rappels sont organisés en début d'année.

Au niveau de l'action sociale, nous poursuivrons nos politiques en matière d'aide aux personnes de façon soutenue. Le soutien aux animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) poursuivra son chemin, en cultivant l'aspect qualitatif autant que quantitatif. Pour rappel, nous avons déjà augmenté les heures d'animation d'EVRAS en Région bruxelloise durant l'année 2016. Le budget est passé de 300.000 euros à 400.000 euros et atteindra 500.000 euros en 2017. La généralisation de ces animations devra se poursuivre avec l'ensemble des partenaires actifs dans ce secteur. Il faut assurer des animations de qualité pour nos élèves, et non laisser cela à n'importe qui.

C'est aussi fin 2017 que nous aurons la première cartographie complète de l'EVRAS à Bruxelles, comptant les animations au sein des centres de planning familial, mais aussi celles des centres psycho-médico-sociaux (PMS), grâce à une collaboration fructueuse avec ma collègue Marie-Martine Schyns de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'année 2017 sera aussi essentielle au niveau de la Commission communautaire française concernant les initiatives pour le bien-être des personnes âgées. Nous travaillerons sur plusieurs secteurs afin de garantir la qualité de vie des personnes âgées à leur domicile. L'objectif sera d'augmenter à nouveau le contingent, afin d'avoir plus d'aides familiales pour les Bruxellois. Nous avons aussi comme objectif de développer des centres de jour pour personnes âgées, car le maintien à domicile doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos, permettant de lutter contre l'isolement social. Nous renforcerons également notre collaboration avec le Service d'écoute pour personnes âgées maltraitées (Sepam).

Le Gouvernement continuera aussi son travail en matière de lutte contre le sans-abrisme, avec le renforcement des maisons d'accueil. Les maisons d'accueil constituent un acteur fondamental en la matière. Au-delà des solutions provisoires, certes très utiles, l'idée est de viser aussi une autonomisation des personnes grâce à des solutions de logement stables et un accompagnement social de qualité.

Nous avons financé, pour la première fois, la mission de posthébergement en 2016. Nous la financerons de façon structurelle via une modification du décret en 2017. Il s'agissait d'une revendication historique du secteur et il était essentiel de faire de ce dispositif une réalité en Région bruxelloise. Il faut pouvoir continuer à procurer un accompagnement social aux personnes qui sortent des maisons d'accueil, et lutter ainsi contre l'isolement et le repli sur soi.

Par ailleurs, comme le prévoit la déclaration de politique générale, il faut créer de nouvelles places en maison d'accueil. Une nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences familiales va ouvrir d'ici la fin de l'année 2016. Le Gouvernement a également pour objectif d'ouvrir une maison d'accueil supplémentaire pour familles monoparentales d'ici début 2018, afin d'élargir l'offre à Bruxelles et de raccourcir à tout prix les listes d'attente.

Une attention particulière continuera d'être accordée aux aidants proches, trop rarement soutenu ces dernières années. Nous voulons renforcer notre soutien à ce public. Le Gouvernement continuera à soutenir l'antenne bruxelloise dédié aux jeunes aidants proches, afin de créer un réseau spécifique consacré à cette problématique.

Enfin, le Gouvernement poursuivra son soutien aux services de médiation de dettes agréés par la Commission communautaire française. Chacun sait que ces services jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et la volonté du Gouvernement est de renforcer l'aide déjà fournie depuis quelques années, comme mentionné dans la déclaration de politique générale.

Depuis les transferts de compétences consécutifs à la sixième réforme de l'État, la promotion de la santé est désormais du ressort de la Commission communautaire française. Un décret en la matière a été adopté par le Gouvernement en février 2016. À la suite de l'adoption de ses arrêtés d'application, l'année 2017 sera consacrée à la mise en place du dispositif complet.

Le Plan de promotion de la santé, actuellement élaboré par l'administration en concertation avec le secteur, sera finalisé.

Il définira notamment les grandes priorités en termes d'objectifs et de stratégies. Il constituera aussi la base pour le lancement des appels à candidatures et appels à projets visant à désigner et à financer les organismes piliers, les acteurs et les réseaux en promotion de la santé dès le 1er janvier 2018.

Dans la phase de finalisation du dispositif de promotion de la santé, nous appliquerons le principe du *standstill*, tout en intégrant les nouveaux projets soutenus depuis l'année 2016.

Les attitudes saines, fondées sur la promotion d'une alimentation saine et équilibrée et de l'activité physique, constitueront l'une des thématiques phares du Plan de promotion de la santé. Un travail en cours, confié à une équipe universitaire, permettra d'identifier les axes d'intervention pertinents sur lesquels il convient d'agir dans une perspective intersectorielle. L'objectif est de lutter, notamment, contre les maladies cardiovasculaires, le surpoids et l'obésité, dans une perspective globale de bien-être physique, mental et social pour la population bruxelloise.

Le développement du Plan de réduction des risques sera facilité par l'intégration de la mission de réduction des risques dans le décret ambulatoire décidée cette année. Un accent particulier portera à nouveau sur la mise à disposition de matériel stérile d'injection et sur le développement d'une offre de promotion de la santé en milieu carcéral.

Par ailleurs, malgré l'absence d'accord sur le Plan alcool au niveau de la conférence interministérielle de la santé publique - faute d'accord entre partis de la majorité à l'échelon fédéral -, la lutte contre la consommation nocive d'alcool sera maintenue parmi nos priorités.

En matière de santé sexuelle, le projet de dépistage délocalisé du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des autres infections sexuellement transmissibles (IST) initié en 2016 sera poursuivi, et ceci sous sa forme démédicalisée dès que la réglementation fédérale le permettra.

Le soutien à un réseau de lutte contre les mutilations génitales féminines sera concrétisé en collaboration avec ma collègue Céline Fremault. Une attention particulière sera également accordée aux actions de prévention communautaires dans ce domaine. Au cours de l'année 2016, le décret ambulatoire a connu une première vague de modifications, basées notamment sur son évaluation.

En 2017, un nouveau chantier de grande ampleur s'ouvrira : un travail approfondi sera réalisé au sujet de l'harmonisation des missions et des fonctions de l'ambulatoire, en vue d'une plus grande cohérence. Il s'agira de mettre en évidence les points communs existant entre les différents secteurs, tout en respectant les spécificités de chacun d'entre eux.

Dans le domaine de la santé mentale, notre collègue Cécile Jodogne - dont je tenais à excuser l'absence, car elle a été retenue par une réunion - poursuivra le renforcement des équipes des services de santé mentale dédiées aux enfants, adolescents et jeunes adultes. Le mouvement, initié en 2016 par la prise en considération de la logopédie et de la psychomotricité, sera prolongé par l'extension des équipes pédopsychiatriques.

La collaboration entre les ministres de la Santé et de la Culture ayant permis, en 2016, de renforcer les activités d'art-thérapie en faveur des enfants hospitalisés et des adolescents et adultes atteints de troubles psychiques, sera poursuivie.

Dans le secteur des maisons médicales, nous maintiendrons le soutien aux activités de santé communautaire qui permettent à la population d'être actrice à part entière de sa propre santé. Des projets de santé communautaire sont également développés dans le cadre des initiatives de

promotion de la santé. En outre, le Gouvernement continuera à encourager les projets innovants de formation développant l'autonomisation (« *empowerment »*).

Le soutien aux dispositifs d'urgence, d'accueil et d'accompagnement visant l'amélioration de la santé des personnes migrantes a été renforcé. Cécile Jodogne restera attentive aux éventuels nouveaux besoins exprimés dans les secteurs concernés et veillera, le cas échéant, à prendre les mesures les plus adéquates pour une meilleure santé physique et mentale de ce public.

En matière de soins palliatifs, l'accompagnement thérapeutique proposé à la Cité Sérine constitue une véritable alternative à l'hospitalisation, tout en assurant aussi une continuité de soins pour des chimiothérapies, des dialyses, la gestion de la douleur, etc. Le Gouvernement renforcera le soutien apporté à la Cité Sérine, dont la nouvelle implantation permet l'accueil et l'encadrement d'un plus grand nombre de patients (jusqu'à 25), adultes ou enfants, atteints de pathologies lourdes ou en fin de vie.

Par ailleurs, l'agrément et le financement des réseaux seront prolongés en 2017, et cette année de prolongation sera mise à profit pour réaliser une évaluation de ces réseaux. Au terme de cette évaluation, un moment de mise en commun avec les acteurs bruxellois sera organisé sous la forme d'un colloque afin de dégager les orientations futures en la matière. Il s'agira, notamment, d'anticiper les articulations entre réseaux ambulatoires et futurs réseaux de promotion de la santé.

Pour l'ensemble de la politique de la santé de la Commission communautaire française, et, plus généralement, pour l'ensemble des politiques ambulatoires, des synergies seront recherchées avec la Commission communautaire commune, notamment pour ce qui concerne les aspects d'études, de planification et de programmation, ainsi que pour la médecine préventive, ceci afin de viser un maximum de cohérence dans la mise en œuvre des politiques de santé en Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le même esprit, une réflexion est menée sur le transport non urgent des personnes. Elle aboutira, dans les mois à venir, à l'élaboration d'un décret relatif au transport médico-sanitaire non urgent. Une ordonnance sera déposée concomitamment au Collège réuni de la Commission communautaire commune.

Cette étroite collaboration institutionnelle organisera, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, un transport médico-sanitaire encadré par des normes articulées entres elles et avec les normes des autres entités fédérées du pays ainsi qu'avec les normes européennes de plus en plus nombreuses en la matière.

(M. Alain Courtois, deuxième vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

Passons maintenant à la pratique du sport. L'accès au sport est aussi touché par la dualisation de la société, et chaque citoyen n'y accède pas de la même manière.

Pour cette année olympique, le Gouvernement francophone bruxellois a mis les bouchées doubles et réservé une enveloppe importante à destination du monde sportif, en lançant, notamment, de nouveaux appels à projets.

Ainsi, parallèlement aux soutiens existants, l'appel à projets visant le développement d'initiatives sportives à destination d'un public moins ou non valide (Handisport) a rencontré un succès retentissant. Avec ma collègue Céline Fremault, nous avons pu constater l'engouement autour de cet appel à projets et la motivation des responsables d'associations prêts à tout pour offrir un accès au sport facilité à ces personnes

fragilisées. Ce constat, qui retentit comme un véritable appel, pousse le Gouvernement à maintenir une attention sur le sujet.

L'appel « Sport pour tous » qui, à travers cinq axes déterminés, a pour but de toucher un public large et varié, a connu le même sort. Cet appel à la créativité a permis à de multiples nouvelles initiatives de voir le jour, avec comme fil rouge le décloisonnement des politiques et la création de dynamiques entre secteurs. En effet, le sport ne peut se concevoir comme une matière isolée, mais plutôt à la croisée entre plusieurs politiques : la santé, l'éducation, la cohésion sociale, le vivre ensemble.

Afin de compléter au mieux son apport à la démocratisation du sport, le Gouvernement s'engage à poursuivre sa politique de soutien aux femmes (« Sport au féminin ») issues des quartiers fragilisés qui, pour des raisons financières, culturelles, géographiques ou autres, n'ont pas facilement accès au sport.

Ces initiatives combinées permettent de promouvoir l'activité physique là où elle fait défaut.

En ce qui concerne le soutien à la politique culturelle, depuis le début de cette législature, les efforts du Gouvernement se sont concentrés sur l'accessibilité à la culture pour tous les Bruxellois, et en particulier pour des personnes marginalisées ou fragilisées sur le plan socio-économique, notamment par un soutien aux opérateurs culturels de proximité.

Notre attention s'est donc portée tant sur les aspects relatifs à la participation à la vie culturelle et artistique du plus grand nombre que sur la promotion et la valorisation de la diversité au sein des programmes, des équipes et des publics. Cette politique culturelle s'est largement structurée, pour cette année 2016, au travers du Gouvernement thématique culture initié en début d'année.

Notre volonté de toucher sans cesse de nouveaux publics s'est ainsi concrétisée par un appel à projets pour la promotion du dialogue interculturel et du vivre ensemble. À l'issue de cet appel, dix projets culturels bruxellois favorisant la rencontre artistique entre des personnes d'horizons très différents ont été retenus.

Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là. À la suite des attentats qui nous ont durement touché en mars dernier, nous avons décidé, en collaboration avec le ministre-président Rudi Vervoort et le ministre-président de la Vlaamse Gemeenschapscommissie Guy Vanhengel, d'initier un appel à projets encore bien plus ambitieux.

Je tiens également à noter la collaboration que nous avons développée avec la Région pour relever le défi du vivre et du faire ensemble.

L'appel à projets que je viens d'évoquer vise à renforcer le dialogue interculturel et la cohésion sociale. Il permettra de soutenir une multitude de projets qui ont pour but de renforcer le vivre et faire ensemble. Il s'agira de soutenir des initiatives culturelles de proximité, mais aussi des actions qui renforcent le dialogue interculturel, la diversité et la cohésion sociale. Plus que jamais, nous devons réalimenter et recimenter la vie de nos quartiers, déconstruire les préjugés réciproques, et donner un espace d'expression à tous ceux qui n'en n'ont pas. Il en va de l'avenir de notre projet bruxellois.

Dans le même ordre d'idées, nous avons choisi de contribuer à l'année thématique de la diversité. Il importe en effet de promouvoir activement l'image de notre Région sur la base de cette diversité, en affirmant toute son importance et toute sa richesse.

Toujours dans une optique d'émancipation et de mobilisation culturelle de notre jeunesse, nous avons attribué le label d'utilité publique à quatre spectacles théâtraux, en raison de leur pertinence éducative et pédagogique, ainsi que de leur lien avec les grands enjeux sociaux d'aujourd'hui. Ce label entraîne un soutien accru à la diffusion de ces spectacles principalement à destination du public scolaire.

En outre, nous avons multiplié par cinq les moyens alloués aux maisons des cultures. En effet, porteuses de valeurs de respect, de démocratie, d'humanisme et de solidarité, les maisons des cultures contribuent au développement des ressources créatrices « diversifiées » propres aux habitants de quartiers ciblés.

Aux Maisons des cultures de Molenbeek-Saint-Jean, Forest et Saint-Gilles, il conviendra d'ajouter, dès 2017, la création d'une Maison des cultures urbaines à Anderlecht sur le campus du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA).

Nous avons également décidé, en collaboration avec la ministre de l'Action sociale, de renforcer les moyens de l'asbl Article 27, pour l'aider à conclure de nouveaux partenariats avec les associations accompagnant les migrants (hommes seuls, mineurs étrangers non accompagnés (MENA), familles venues de Syrie, d'Irak...), et leur offrir ainsi un meilleur accès à la culture.

Mais notre politique culturelle ne se limite pas aux publics. Elle vise aussi un soutien à la jeune création et aux talents émergents, ainsi qu'aux associations qui les encadrent.

J'ai donc décidé de redonner au secteur des cafés-théâtres bruxellois ses lettres de noblesse, car il constitue un vrai tremplin pour les jeunes talents. Dans ce contexte, outre une revalorisation du secteur, un festival de quatre jours sera dédié à la promotion des cafés-théâtres, du 10 au 13 novembre. Je vous invite à y participer.

Toujours dans cette volonté de concilier culture de proximité et soutien à la jeune création, la Commission communautaire française a décidé de promouvoir les opérateurs circassiens bruxellois.

En matière de gouvernance, nous avons choisi de simplifier les procédures administratives, pour accélérer le circuit des décisions et permettre aux opérateurs de bénéficier de leurs moyens de fonctionnement le plus tôt possible. Dans le même ordre d'idées, nous élaborons actuellement une série de conventions visant à sécuriser et pérenniser les opérateurs qui remplissent des missions essentielles de service public en matière culturelle.

En effet, si des moyens nouveaux ont été dégagés en faveur des politiques culturelles, cette revalorisation du secteur culturel s'inscrit dans le cadre d'une contractualisation renforcée entre la Commission communautaire française et chacun des principaux opérateurs, pour une durée de cinq ans.

Il convenait enfin de rafraîchir aussi une série de règlements propres à la Commission communautaire française. Je pense aux règlements concernant le théâtre et la danse, ainsi qu'au règlement des ludothèques, qui sont actuellement en cours de révision, afin de renforcer les objectifs poursuivis et d'actualiser les montants. Le montant dédié aux Ateliers créatifs bruxellois va être doublé.

Les principales orientations pour 2017 seront cohérentes par rapport à celles de 2016 et poursuivront la politique définie sous cette législature et dans le cadre du Plan culturel pour Bruxelles, à savoir :

 le renforcement de la participation culturelle et de la cohésion sociale dans les quartiers;

- l'émancipation culturelle de la jeunesse, notamment via l'octroi du label d'utilité publique pour les spectacles théâtraux;
- le redéploiement de l'offre culturelle dans les homes, les crèches, les écoles, les prisons, les centres de santé mentale, les centres de détention, ainsi que dans l'espace public;
- la poursuite de cartographies subjectives réalisées par les habitants;
- l'affectation de moyens nouveaux en faveur des maisons des cultures et la création de la nouvelle Maison des cultures urbaines à Anderlecht;
- la poursuite de la programmation « La Culture a de la classe » :
- l'augmentation des moyens affectés, et j'en passe.

En termes de rayonnement de la culture francophone, la Commission communautaire française continuera à soutenir le déploiement de BX1, notamment via le soutien à la transition numérique de la chaîne de télévision régionale.

J'en viens à l'administration et à la fonction publique. L'action du Gouvernement apportera un accompagnement à l'évolution de la carrière professionnelle des fonctionnaires, un soutien aux changements de leurs pratiques professionnelles, ainsi qu'une reconnaissance de la place qu'ils occupent au sein de l'administration. Le Plan stratégique du conseil de direction s'inscrit pleinement dans cette action, de même que l'accord sectoriel 2016-2019, dont la mise en œuvre offrira de meilleures conditions de travail aux agents.

D'une part, les échelles de grades de recrutement de la Commission communautaire française seront remplacées par celles de la Région, qui ont l'avantage d'être plus intéressantes en début de carrière et de concerner tous les contractuels. D'autre part, les échelles barémiques seront allongées. Il s'agit d'une réponse forte à l'obligation de travailler plus longtemps. Ces revalorisations s'appliquent par priorité aux salaires les plus bas.

Après les négociations menées par Mme Jodogne avec les organisations représentatives des travailleurs, des mesures encadreront le télétravail pour les agents désireux de prester une partie de leur temps de travail à distance. Les dispositions en projet se fondent principalement sur celles de la Région de Bruxelles-Capitale.

Afin de tendre vers les objectifs du Plan stratégique, de nombreux projets doivent être développés. À titre d'exemples, citons la création d'un vade-mecum administratif, l'élaboration de diagrammes de compétences, l'analyse spécifique de la charge psychosociale, l'application d'indicateurs de contrôle, la standardisation des procédures et des logiciels et, plus simplement, la création d'une charte graphique. Pour mener à bien ces chantiers et articuler le développement des technologies de l'information sur le plan stratégique, il est indispensable de déployer les outils informatiques existants, voire d'en développer de nouveaux.

Le cadre organique sera, quant à lui, adapté, et une réflexion sera menée pour renforcer l'adéquation entre les besoins et l'effectif. Cette formule permettra au conseil de direction de mieux gérer l'adéquation entre les besoins et l'existant.

Enfin, le Plan de formation permettra de bien ancrer les compétences génériques et techniques, la sécurité, le bienêtre au travail et les compétences spécifiques, mais aussi d'intégrer la progression dans la carrière. Le Plan de formation s'inscrivant dans un cadre en pleine mutation, il devra être complété par diverses notions qu'il reste à préciser : charte de formation, parcours d'intégration, diagramme de compétences, outils de transmission, etc. Il devra en outre s'inscrire dans un cycle bisannuel.

En tant qu'entité fédérée belge, la Commission communautaire française est compétente diplomatiquement pour signer des traités internationaux et conclure des partenariats. Nous sommes une entité pleine et entière, qui représente sur le plan international, européen et de la francophonie, près d'un million de francophones à Bruxelles. Il est donc important de renforcer et de défendre notre présence sur la scène internationale de manière générale et, via la Commission communautaire française, de valoriser l'image de Bruxelles au niveau mondial.

Par exemple, concernant le projet d'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada - le fameux CETA -, bien que la Commission communautaire française soit un peu moins directement concernée que les entités régionales, elle a tenu, dans ce cadre, à s'affirmer comme entité fédérée à part entière. Nous avons eu une figure de proue d'envergure en la personne de Céline Fremault, qui a porté la parole de la Commission communautaire française, car certains points de l'accord relèvent de nos compétences.

En juin dernier, suivant la résolution votée au sein du Parlement francophone bruxellois, le Gouvernement francophone bruxellois a décidé de ne pas accorder les pleins pouvoirs de délégation de signature au ministre fédéral des Affaires étrangères. Des doutes planaient en effet, notamment sur le mécanisme de règlement des différends entre les États et les investisseurs, ainsi que sur la continuité du modèle belge d'équilibre entre les structures étatiques et le monde associatif en matière de santé et d'aide aux personnes.

Des évolutions positives ont eu lieu ces deux dernières semaines et ces dernières heures, notamment via les dernières versions de la déclaration interprétative, d'autres déclarations de l'Union européenne, une déclaration unilatérale de la Belgique et l'instrument interprétatif. Le Gouvernement francophone bruxellois est resté très attentif aux évolutions qui sont survenues dans ce dossier et a participé aux négociations, à l'instar des autres entités fédérées.

Ce matin, comme vous l'aurez compris, un accord intra-belge a pu être trouvé. Nous aurons l'occasion d'y revenir demain lors du débat. Ma collègue Céline Fremault, qui a participé aux négociations, ne manquera pas de vous donner tous les détails des discussions.

En ce qui concerne les relations bilatérales, il s'agira de poursuivre les grands objectifs fixés en matière de projets de coopération : recentrage sur les thématiques de la Commission communautaire française, définition de pays prioritaires, développement d'accords sectoriels, investigation quant à la possibilité de nouveaux partenariats... Il conviendra de rester attentif à l'émergence des nouveaux besoins des populations concernées ou de nouvelles problématiques sociétales, notamment via des missions de terrain et des évaluations.

Après le travail d'harmonisation des procédures d'octroi des subsides et la distinction entre les subsides relevant de la coopération internationale et ceux dévolus à la représentation d'opérateurs bruxellois dans le cas de colloques internationaux, il conviendra de favoriser autant que possible les projets de coopération internationale directs visant à l'autonomisation.

Par ailleurs, l'image de Bruxelles sur la scène internationale doit encore être renforcée, notamment via Wallonie-Bruxelles International (WBI) et la participation de la Commission communautaire française au travail de grandes organisations

internationales telles que l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ou l'Unesco.

Enfin, le travail de ratification des traités internationaux continuera, avec une attention particulière aux intérêts de la Commission communautaire française et des Bruxellois francophones.

Avant de conclure, je voudrais encore vous dire un mot sur l'important travail de concertation et de partenariats qui est mené par la Commission communautaire française. Que ce soit dans le cadre de la participation à une série de conférences interministérielles (CIM) avec le niveau fédéral ou les autres entités, via des rencontres plus informelles avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire commune, la Région bruxelloise, via des Gouvernements communs sur des thématiques déterminées et croisées telles que la formation, l'enseignement et l'emploi dans le cadre de la stratégie 2025 ou d'appels à projets lancés conjointement, la Commission communautaire française est une institution résolument tournée vers le dialogue et la coconstruction. Elle poursuivra dans cette voie.

Les Gouvernements thématiques que j'ai organisés ont pour vocation, au départ d'un sujet déterminé, d'articuler les différentes compétences pour une appréhension globale et transversale des dossiers. Ils marquent de la même manière cette volonté d'ouverture et de collaboration qui nous caractérise. Le prochain Gouvernement thématique qui aura lieu dans quelques jours sera consacré à la formation.

Je vais conclure ce long discours que j'ai voulu complet afin de toucher à l'ensemble des compétences que nous gérons au sein de ce Gouvernement.

J'aimerais terminer sur une note d'espoir. Même si la Commission communautaire française est une petite institution de proximité, elle est très importante, car c'est sa proximité avec le terrain, les habitants et les asbl qui la rend digne d'intérêt et donne du crédit à son expertise. C'est aussi cette proximité qui la rend utile aux Bruxellois les plus fragiles et à toute la population francophone de notre capitale.

Qui d'entre nous n'a pas eu (ou n'a pas) un enfant qui a possédé (ou possède) une carte d'accès aux bibliothèques de la Commission communautaire française? Qui n'a jamais franchi la porte d'une maison médicale parce qu'il « avait une petite urgence »? Qui ne connaît pas sa maison de quartier, son centre de planning familial, ses petites activités sportives ou culturelles, sa fête de quartier? Qui n'a jamais vu passer dans sa rue un bus de la Commission communautaire française qui conduit, matin et soir, les enfants porteurs de handicap de notre Région? Je pourrais vous donner des milliers d'exemples, mais j'éviterai de vous incommoder avec cela.

Je voudrais surtout vous remercier et remercier tous ceux qui font de la Commission communautaire française cette institution si vivante et si utile, comme en témoignent tous les domaines qu'elle touche: travailleurs du secteur non marchand, fonctionnaires, enseignants, parlementaires, membres du Gouvernement, membres du greffe et des services administratifs de ce parlement.

C'est cette proximité qui fait la convivialité et l'identité de Bruxelles et de ses habitants, qui crée la cohésion sociale.

Avant de descendre de cette tribune, j'aimerais remercier l'ensemble de mes collègues et, surtout, leurs équipes pour avoir contribué à l'élaboration du discours que je viens de prononcer.

N'oublions donc pas toutes « ces petites fourmis » qui, tous les

jours, nous aident à réaliser le travail pour lequel nous avons été élus.

Nous pourrons débattre de tout cela demain matin, le texte est à vous et je répliquerai avec grand plaisir demain. Je suis à votre disposition.

#### (Applaudissements)

**M. le président.-** Au nom de la présidente, j'invite à nouveau les présidents des groupes politiques reconnus à nous faire connaître les noms des orateurs mandatés qui souhaitent s'inscrire dans la discussion, ainsi que ceux des autres orateurs non mandatés.

La séance est suspendue jusqu'à demain.

La séance plénière est suspendue à 17 h 38.

La séance plénière est reprise le vendredi 28 octobre 2016 à 08 h 33.

(Présidence de Mme Julie de Groote, présidente)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

#### **ORDRE DU JOUR MODIFIE**

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion de ce jeudi 27 octobre 2016, le Bureau élargi a procédé à la modification de l'ordre du jour de la séance plénière du vendredi 28 octobre 2016

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

#### **EXCUSÉS POUR LE 28 OCTOBRE 2016**

**Mme la présidente.**- Ont prié d'excuser leur absence : M. Eric Bott, M. Jacques Brotchi, Mme Corinne De Permentier, M. Willem Draps, M. Marc-Jean Ghyssels, M. Jamal Ikazban, Mme Fatoumata Sidibé et Mme Viviane Teitelbaum.

#### **ORDRE DES TRAVAUX**

Mme la présidente.- Nous abordons maintenant les prises de parole relatives à la Déclaration de politique générale du Gouvernement (DPG). Le temps de parole n'est pas le même pour la présente discussion et pour le débat concernant l'Accord économique et commercial global (CETA). Vingt minutes par groupe politique reconnu sont accordées. Pour les orateurs non mandatés, cinq minutes sont prévues avec des répliques de cinq minutes également.

La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Madame la présidente, vous venez de nous transmettre une série de documents liés au débat sur le CETA. Ces documents sont tous en anglais. L'intention estelle de travailler sur ceux-ci ou disposerons-nous d'une traduction?

Mme la présidente.- Au Parlement francophone bruxellois, les documents officiels sont en français. En l'occurrence, il s'agit de documents de travail que nous vous soumettons à la fois par courriel et en format papier en ce début de séance. L'objectif est de vous transmettre tous les documents dès qu'ils nous parviennent pour vous permettre de travailler.

Étant donné qu'il ne s'agit pas de documents officiels issus de notre parlement, ils ne sont pas obligatoirement en français.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- C'est Mme Fremault qui va présenter les discussions relatives au CETA.

Je rappellerai simplement qu'hier, à l'occasion du premier Bureau élargi que vous avez organisé, le groupe Ecolo a demandé d'obtenir les documents de travail le plus rapidement possible, pour pouvoir amorcer l'analyse et entamer un débat dès aujourd'hui.

Cela a été fait. Les documents sont effectivement en anglais. Je suppose que chez Ecolo, tant sur les bancs de ce parlement qu'au sein du parti dans sa globalité, des personnes sont capables de traduire les textes reçus, si l'anglais pose un problème à M. Maron.

Je pense qu'il s'agit d'un procédé dilatoire que d'annoncer qu'il va falloir attendre la traduction en français de l'ensemble des documents de travail.

Mme la présidente.- Les documents issus des discussions belges sont bien entendu traduits dans les deux langues nationales. Si vous avez lu les documents de l'accord intrabelge jusqu'au bout, ce dont je ne doute pas, vous aurez constaté qu'ils sont rédigés dans les deux langues.

M. Alain Maron (Ecolo).- Ce n'est pas tout à fait exact, Madame la présidente. Les quatre pages de l'accord, qui figuraient déjà dans le courant de l'après-midi d'hier sur le site internet de la RTBF, sont effectivement traduites en français. Mais nous déduisons des débats antérieurs que certains points de l'accord intra-belge, quels qu'ils soient, sont directement intégrés dans les documents interprétatifs livrés par les institutions européennes.

Et puisque vous vous félicitez régulièrement des collaborations interparlementaires, je signale par ailleurs qu'une traduction a bel et bien été réalisée dans un autre parlement, qui s'est lui aussi penché sur ces textes. Comme la plupart des gens chez Ecolo, je suis personnellement capable de lire en anglais et de comprendre ces textes sans la moindre ambiguïté. Néanmoins, il serait peut-être intéressant de savoir pourquoi ils ont été traduits pour tout le monde au Parlement wallon.

En outre, il ne s'agit pas de faire en sorte qu'une poignée de personnes maîtrisant l'anglais puissent prendre connaissance de ces documents, mais de permettre à toute l'assemblée de le faire. Vous pouvez partir du principe, Monsieur Gosuin, que l'ensemble des 72 élus de cette assemblée, y compris Monsieur de Patoul, sont heureux de la situation et se sentent capables de comprendre les subtilités juridiques des différentes formulations. En votre qualité de présidente d'assemblée, Madame de Groote, vous pouvez certes considérer que les 72 députés francophones doivent se débrouiller avec des documents en anglais, mais je signale que le Parlement wallon n'a pas agi de la sorte.

Mme la présidente.- Nous avons demandé que les documents traduits en français vous soient fournis en temps utile, c'est-à-dire pour 11 heures. Nous vous les soumettrons à ce moment-là. Nous avons souhaité dès à présent vous donner les documents de travail dont nous disposions.

Remettez donc à 11 heures votre diatribe, dans l'hypothèse où les documents traduits ne vous seraient pas parvenus. Il me semblait que nous faisions œuvre utile en vous proposant les documents de travail sitôt que nous en disposions.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- C'est la moindre des choses. Je pensais que nous disposerions des documents en français, comme le Parlement wallon.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je souhaiterais remercier la présidente, car nous avons pu nous réunir plusieurs fois hier en Bureau élargi et toutes les demandes ont été acceptées. J'entends que si une traduction a été réalisée entre-temps, elle nous sera transmise et le débat aura lieu à 11 h 00, comme nous l'avons planifié tous ensemble hier.

#### DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Van Goidsenhoven pour son intervention concernant la Déclaration de politique générale.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Ne doutez pas que l'ensemble de mon intervention sera en français, du moins je l'espère.

D'aucune manière, je ne pourrais me réjouir des chiffres que je m'apprête à communiquer, et que vous connaissez malheureusement déjà. Votre déclaration, que j'ai écoutée avec attention, verse trop, selon moi, dans l'autosatisfaction. Elle cache de bien tristes réalités et omet de nous communiquer les indicateurs qui permettraient à chacun de juger de vos avancées en toute impartialité.

Ces indicateurs, je vous en donne quelques-uns ici même, et sans détour. Madame la ministre-présidente, aujourd'hui, à Bruxelles, le taux de chômage est de 17,5%, contre une moyenne nationale de 8,6%. Le taux de risque de pauvreté atteint plus de 30%. Quatre enfants sur dix vivent dans des familles qui ne partent pas en vacances et deux enfants sur trois n'ont pas de place en crèche.

Il est venu le temps de vous interroger sur les mesures prises depuis le début de votre mandat pour inverser cette tendance à une précarité à la fois inquiétante et croissante. C'est évident, le budget alloué à la Commission communautaire française est réduit et aucune place ne sera faite au saupoudrage. S'il est évident que nos prochains travaux budgétaires seront l'occasion d'aborder le sujet en profondeur, nous souhaiterions toutefois vous entendre sur l'état général des finances et sur votre stratégie pour maintenir le navire Commission communautaire française à flot.

Mon groupe regrette qu'à mi-législature, le Collège répugne à accorder toute l'attention requise aux outils de financement alternatifs. En Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, le recours au *crowdfunding* est au cœur des agendas ministériels. Ce qui est possible pour l'Opéra royal de Wallonie-Liège devrait pouvoir l'être pour le CERIA. Quelle place accordez-vous aux partenariats publics-privés ? Votre déclaration est aphone à cet égard.

Aphone, elle l'est tout autant concernant les ruptures d'étanchéité budgétaire avec les autres niveaux de pouvoirs francophones. Je me réfère bien évidemment à la clé de répartition 77-23 des fonds de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ne correspond en rien à la réalité démographique bruxelloise, ni à la hauteur des défis qui sont les nôtres. Pourquoi ce dossier n'évolue-t-il pas ?

Concernant la formation professionnelle, l'accord de majorité stipule que le Gouvernement « adoptera un plan quinquennal

de développement et de financement de l'offre de formation professionnelle [...] accompagné d'objectifs, de réalisations et de résultats mesurables ». Quelque 27 mois après cette promesse, nous n'avons toujours rien vu venir.

Ce sont les mêmes tirades qui sont tenues depuis le début de la législature et c'est le même disque qui tourne depuis deux ans. Qu'en est-il du fond, des priorités, de la stratégie et des synergies avec le secteur privé? Nous pensons notamment aux mesures pour soutenir l'apprentissage des langues, au ciblage des métiers en pénurie ou à l'accompagnement des travailleurs plus âgés qui peinent à retrouver un emploi. Voilà des thématiques sur lesquelles nous souhaiterions vous entendre!

La Région a mis en œuvre les contrats d'insertion pour favoriser l'emploi des jeunes chômeurs par le biais d'une expérience de travail. Connaissant l'engagement du Gouvernement dans la garantie jeunes, quel est le bilan de la participation de vos services à l'exécution desdits contrats ?

Permettez-moi de vous rappeler que si les chiffres du chômage baissent à Bruxelles, le taux d'emploi y est toujours très largement inférieur aux objectifs européens et 50% des personnes inscrites chez Actiris sont sans travail depuis plus de deux ans.

Concernant la formation en alternance, pourriez-vous nous préciser le nombre de prospecteurs qui vont être recrutés pour rencontrer les entreprises, le contenu de leur mandat et le volume d'opérateurs économiques et d'offres de stages escompté dans votre stratégie?

Vous avez évoqué des incitants financiers pour les entreprises. Pourriez-vous nous en préciser la nature, les montants et les éventuelles cibles, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) ?

En matière de validation des compétences, il faut reconnaître que les annonces vont globalement dans le bon sens. Quant à ancrer la validation des compétences dans les pratiques de recrutement, qu'est-il prévu à ce niveau et quel est l'état des concertations menées avec les partenaires sociaux ?

Quant à l'enseignement, le manque de places dans les institutions se fait criant et l'explosion démographique ne viendra pas alléger votre lourde tâche. Marchés d'étude, schémas directeurs et chantiers prioritaires sont les mots qui viennent le plus souvent décrire le fruit de vos réflexions. Pour le reste, les avancées demeurent timides et très longues à venir.

La Haute école Lucia de Brouckère a une fois de plus fait parler d'elle dans l'actualité. Notre inquiétude est grande de voir une nouvelle fois cette institution secouée. Les étudiants de la haute école réclament en effet une amélioration de leurs conditions d'étude. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Vous aviez annoncé en début de législature la mise sur pied de tutorats au sein des entreprises, la signature d'un accord de partenariat avec Syntra et la généralisation des cours de néerlandais dans les cours pratiques des filières d'apprentissage. Que pouvez-vous nous dire sur ces thématiques essentielles ?

La cohésion sociale apparaît dès votre introduction comme le fil conducteur de votre exposé. Je constate au final que les actions dans ce domaine ne concernent que la réforme du cadre légal, les bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) et l'appel à projets pour la promotion du dialogue interculturel et du vivre ensemble. Vous dites vouloir poursuivre sur la voie de l'accompagnement et du développement des dispositifs BAPA. Comment, pour combien de temps et avec quels

montants? Que reste-t-il de l'idée du parcours d'intégration obligatoire? Les données collectées à ce jour montrent que 10% de la population bruxelloise sont des primo-arrivants. Les besoins ne sont évidemment pas couverts et le nombre de bénéficiaires potentiels ne pouvant pas accéder à cet outil essentiel d'intégration restera élevé.

Il est un fait certain - au vu de la part de budget qui lui est allouée - que la politique d'aide aux personnes en situation de handicap fait partie de vos thématiques essentielles. C'est tout à votre honneur. Seulement, vos politiques en la matière sont marquées par des lenteurs d'exécution significatives. On sait que l'accès à l'emploi est une source d'épanouissement et votre décret inclusion de janvier 2014 en est la traduction. Certains de ses chapitres attendent cependant toujours leurs arrêtés d'exécution. Qu'en est-il des conditions d'agrément et de subventions pour les différentes catégories de services ?

Intégré dans le Handiplan transversal, le projet de décret Handistreaming nourrit l'ambition de supprimer toute barrière sociale qui empêcherait l'intégration des personnes handicapées dans chacune des sphères de la vie quotidienne.

Les autorités publiques mettront donc ce principe en application et l'intégreront dans chaque politique publique. Je vous en félicite, mais n'est-ce pas depuis 2009 déjà que la Convention des Nations unies de 2006 y relative est entrée en vigueur dans notre pays ? Quelle vitesse d'exécution! Vous en conviendrez par vous-même, je l'espère.

Devrons-nous attendre autant de temps pour voir l'intégration du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) s'opérer au sein de l'organisme d'intérêt public (OIP) de la Commission communautaire commune ? Qu'en est-il par ailleurs du suivi du dossier d'Inforautisme sur les projets de formation pour les parents d'enfants atteints de troubles du spectre autistique ?

Concernant la culture, madame la ministre-présidente, vos politiques sur certains publics et quartiers et certaines actions prioritaires sont quelque peu en contradiction avec « les efforts du Gouvernement sur l'accessibilité à la culture pour tous les Bruxellois ». Si vos actions liées à la promotion de l'interculturalité, du vivre et du faire ensemble peuvent rencontrer l'intérêt de tout Bruxellois, indépendamment de son statut socio-économique, je me dois de vous rappeler que les politiques culturelles de la Commission communautaire française doivent s'adresser à l'ensemble de la population de notre Région.

En matière de fonction publique, depuis le début de cette législature, on ne cesse d'annoncer une réforme majeure de l'administration et une modernisation sans précédent du service public francophone bruxellois au profit de nos concitoyens.

Nous sommes désormais à mi-législature, mais le Gouvernement ne semble pas pressé de révolutionner ce service public et poursuit tranquillement son chemin, à petits pas. En avril dernier, le plan stratégique de l'administration « Construire, promouvoir et innover » nous a enfin été présenté. Sur papier - il faut bien le reconnaître - ce Plan était séduisant, puisqu'il projetait d'instaurer un dialogue permanent avec le secteur associatif et les autres partenaires institutionnels. En réalité, ce plan est inexistant. Quand va-t-on enfin joindre l'acte à la parole et voir les objectifs stratégiques annoncés se concrétiser ?

Si le Gouvernement manque d'idées en matière de fonction publique et de simplification administrative, il lui est bien évidemment loisible de s'inspirer de nos propositions en la matière. Nous ne reprocherons jamais à un exécutif qui travaille de travailler.

Pour en venir aux relations internationales, je me réjouis de l'issue favorable qui est en train de se dessiner concernant l'Accord économique et commercial global (CETA). Cet accord, qui dépasse largement les considérations économiques et commerciales, a été une formidable opportunité de faire valoir à l'international la proximité linguistique, culturelle et identitaire que nous partageons avec le Canada en général, et le Québec en particulier.

Je souhaiterais insister ici sur le rôle que peut et doit jouer la Commission communautaire française dans le rayonnement de Bruxelles sur la scène internationale, et plus précisément sur celle de la francophonie. La question à se poser maintenant est celle de la position que la Commission communautaire française est prête à faire valoir au travers des actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Pour conclure, je ne peux que regretter le manque de lien entre la description de vos ambitions et leurs avancées réelles. C'est un constat qui doit s'imposer à tous : les indicateurs socio-économiques sont dans le rouge et ce phénomène touche chaque mois davantage une frange toujours plus importante de la population.

Madame la ministre-présidente, voilà le constat nuancé dont je souhaitais vous faire part. Vos politiques ne doivent plus être pensées, mais réalisées dans le but d'offrir à l'ensemble de la population bruxelloise des services de qualité, des réponses aux besoins de plus en plus flagrants et, enfin, une vie culturelle qui soit à la hauteur de notre patrimoine et de dynamisme culturel.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Depuis notre dernière rentrée parlementaire, de nombreux événements nous ont bousculés : les attentats, évidemment, mais aussi les fermetures d'entreprises et le cortège des licenciements collectifs, la crise de l'accueil des réfugiés ou encore, dans un tout autre registre, les dispositions prises par le niveau fédéral. Je pense en particulier aux mesures en santé : aujourd'hui, le contingentement, les psychomotriciens, la logopédie, notamment, et demain, le prix des médicaments, les maisons médicales, le maximum à facturer (MAF)...

J'entends déjà certains dire que cela ne relève pas de nos compétences, et qu'il nous faut aujourd'hui nous concentrer « uniquement » sur ce que la Commission communautaire française gère. Le problème, c'est que la Commission communautaire française n'est pas une petite île isolée au microclimat spécifique, vivant dans une autarcie plus ou moins joyeuse en fonction de l'humeur ou de la volonté politique de ses dirigeants.

Ainsi, la Commission communautaire française est une institution qui a dû prendre et qui a pris ses responsabilités lorsque, après les attentats de Paris et Bruxelles, il a fallu rassurer, expliquer et déconstruire des préjugés de notre population.

Ainsi, la Commission communautaire française a dû prendre et a pris ses responsabilités lorsque nous avons dû faire face à l'afflux massif de réfugiés, alors même que le niveau fédéral restait sans bouger, pour ainsi dire tétanisé.

Ainsi, la Commission communautaire française a pris, doit prendre et va continuer de prendre ses responsabilités dans le soutien de la première ligne de soins.

Ainsi, la Commission communautaire française doit prendre et va prendre ses responsabilités dans la - excusez-moi pour

l'utilisation de ce vilain terme – « gestion des licenciements » dans le secteur bancaire.

Je pense ici à la formation professionnelle, et c'est donc par ce sujet au cœur des priorités du Gouvernement que je commencerai. En la matière, un effort budgétaire a déjà été consenti en début de la législature, il faut le souligner, mais il devra être encore plus important à brève échéance.

Notre cohésion et la qualité de notre vivre ensemble ont été mises à rude épreuve avec le *lockdown* et les attentats, mais les procédures de licenciements collectifs annoncées tour à tour - Caterpillar, AXA, ING, etc. - ont démontré, une fois de plus, à quel point les multinationales étaient insensibles et imprévisibles.

À ce stade, nous ne pouvons pas encore dire avec précision combien de Bruxellois perdront leur emploi dans ce sinistre flot de licenciements. Il s'agit pourtant de professionnels compétents, dont beaucoup frapperont à la porte d'Actiris, du Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) et, bien entendu, de Bruxelles Formation.

En début de législature, la Région et la Commission communautaire française, dans leur combat pour la formation professionnelle et l'emploi, ont refusé la tentation de l'austérité à laquelle ont cédé bien des pays de l'Union européenne et notre Gouvernement fédéral. Vous nous l'avez dit hier, les précieux moyens financiers dont nous disposons serviront au développement du Plan formation 2020, partie intégrante de la Stratégie 2025 mise au point en commun par les exécutifs de la Commission communautaire française et de la Région, et par les partenaires sociaux. Enseignement classique et en alternance, stages et formations seront mis au service d'un droit à la qualification tout au long de la vie, que mon groupe et moi-même voyons comme un droit fondamental.

Le grand objectif de la présente législature est d'augmenter quantitativement et qualitativement l'offre faite aux Bruxellois en matière de formation professionnelle. Le cap symbolique des 20.000 places de formation à l'horizon 2020 est à notre portée.

Dans ce cadre, la coopération entamée avec les deux autres Régions et Communautés constitue un grand pas dans la bonne direction et nous permet d'être optimistes à cet égard. Mais il est tout aussi important, et ce l'est même davantage, d'offrir un enseignement de qualité à toutes et à tous. Nous avons tous en tête l'ambitieux objectif de l'accord de majorité, qui prévoit la création de 1.500 places d'école. Nous savons que l'établissement qui les accueillera se situera à l'angle du canal et du ring, et qu'il comptera deux bâtiments. Notre ambition est que, dès 2018, ce campus accueille 150 élèves chaque année pour atteindre un total de 1.200.

Pour mener à bien ce type de projet, Madame la ministreprésidente, vous avez travaillé en concertation avec la Région (départements mobilité et environnement), le maître-architecte, la commune d'Anderlecht, la Vlaamse Gemeenschapscommissie avec laquelle le campus est partagé, l'Agence de développement territorial pour la Région de Bruxelles-Capitale (ADT) et d'autres encore. Mon groupe vous en félicite car, aujourd'hui, à Bruxelles, les projets qui réussissent sont ceux qui sont réalisés ensemble.

La création de cette nouvelle école à pédagogie active - la troisième école secondaire d'enseignement général à Bruxelles - et la reprise de l'Institut Pierre Paulus permettront, par ailleurs, à la Commission communautaire française de diversifier ses types d'enseignements.

Le développement du projet au Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) permettra une meilleure cohérence dans la structuration du

site, la création d'un pôle sportif, et aussi, évidemment, une réponse adéquate au besoin de places que j'ai déjà évoqué.

Le travail de diversification réalisé sur le site impliquera aussi le déménagement de l'Institut de promotion sociale Jean-Pierre Lallemand et de l'École supérieure des arts du cirque (ESAC). Pour cette dernière, ce sont près de 5 millions d'euros qui ont été investis pour les travaux d'agrandissement et de rénovation afin d'accueillir les élèves dès la rentrée académique 2017.

La Commission communautaire française investit beaucoup de moyens et d'énergie pour offrir un enseignement de qualité à nos élèves et nous souhaitons que cela continue.

Nous devons offrir à nos jeunes les meilleures conditions pour qu'ils puissent s'émanciper et s'accomplir. Or, nous faisons face à une période difficile, d'une part parce que nous vivons dans une société de plus en plus inégalitaire, et d'autre part, parce que le mal identitaire, dans cette société de plus en plus inégalitaire, à cause de cette société de plus en plus inégalitaire, prend de plus en plus de place.

C'est pourquoi la lutte contre les inégalités et la promotion de l'égalité des chances représentent, pour citer la ministreprésidente, « le terreau de tous les espoirs ». De nombreuses actions ont été mises sur pied pour promouvoir le vivre ensemble. Continuons à les soutenir!

Ainsi, je voudrais souligner toute l'importance de sensibiliser les jeunes générations à la diversité dès le plus jeune âge. Donner la parole aux enfants et aux jeunes adultes sur des questions sociétales, sur des sujets tels que le racisme, la tolérance et la religion, est essentiel pour libérer la parole, déconstruire les mythes et comprendre l'autre.

La Commission communautaire française est certainement l'une des institutions les plus proches des Bruxellois. Trop méconnue, dans l'ombre, elle est pourtant celle qui, au quotidien, œuvre pour répondre aux défis de notre société.

Un autre défi majeur est de répondre au boom démographique et au manque criant de places en crèches. Le total de nouvelles places à ouvrir d'ici dix ans serait de l'ordre de 7.500. La crèche est le premier lieu de socialisation de l'enfant, voire le premier lieu de l'éducation intellectuelle, ainsi qu'un outil de l'égalité entre les femmes et les hommes puisqu'elle permet aux femmes d'aller travailler. Fréquenter un milieu d'accueil a des impacts positifs sur le parcours de tous les enfants.

Je tiens donc à saluer la volonté de la ministre-présidente de porter une attention toute particulière aux projets situés dans les communes et les quartiers les moins pourvus en infrastructures d'accueil au regard de leurs besoins, parfois financiers. Mon groupe sait qu'aujourd'hui, tous les efforts sont mis en place pour parvenir à la création de places supplémentaires. Pour ce faire, il est important de bien collaborer avec les communes et les porteurs de projets, mais aussi de dynamiser la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mais, si nous voulons répondre à la demande et parvenir à un taux de couverture optimale, il faudra être plus proactifs et plus souples dans la délivrance des différentes autorisations. C'est un champ qui concerne surtout nos communes.

Par ailleurs, je tiens à saluer vos efforts à encourager le développement de l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures ordinaires. Une telle démarche est bénéfique non seulement pour l'enfant porteur de handicap, mais il est aussi un enrichissement pour tous : enfants, parents, personnel.

Madame la ministre-présidente, on connaît votre goût pour la culture et votre volonté de la rendre accessible à tous. C'est certainement ce qui vous a poussée à renforcer le lien entre culture et enfance. Après avoir amené la culture à l'école, vous l'amenez en crèche. Ainsi, ce sont cinq crèches qui ont été décorées par une artiste, Madame la Belge. Ce type d'initiative, qui peut constituer le premier pied à l'étrier de la culture pour certains de ces enfants, doit continuer à se développer et devrait être offert à tous. C'est pourquoi, au nom de mon groupe, j'espère que ce projet sera renouvelé dans d'autres lieux d'accueil.

En effet, n'oublions pas que la culture a le pouvoir d'émanciper les personnes, de changer les choses et de faire évoluer les consciences. Il s'agit d'un combat difficile, long et qui passe par l'accès à la culture, l'expression et l'éducation culturelles, lesquelles font émerger les compétences, nourrissent l'estime de soi, construisent des repères et favorisent le vivre ensemble.

Avec le peu de moyens de la Commission communautaire française, vous faites un choix essentiel : celui de mener une politique culturelle de proximité! C'est ce pour quoi mon groupe a toujours plaidé : une culture pour le citoyen, par le citoyen et avec le citoyen. Pour y parvenir, vous avez déjà accordé un soutien renforcé aux maisons des cultures et cafés-théâtres : nous vous en félicitons.

Accéder à la culture, aux cultures, c'est le fil rouge de l'accord de majorité. Avec un budget de deux millions d'euros et en partenariat avec la Région et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, vous continuez ainsi de renforcer les initiatives et de garder comme objectifs l'amélioration du dialogue interculturel, le soutien à la diversité et la cohésion sociale.

Plus que jamais, face à la montée des intégrismes politiques, idéologiques, nationalistes ou religieux, redonnons à la culture le rôle d'outil de dialogue qu'elle peut très naturellement incarner, si volonté politique il y a.

Permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu passe par assurer à tous les individus, sans distinction, le bien-être économique, social et culturel. Une bonne politique de cohésion sociale est, pour cela, essentielle.

De ce côté, l'année 2016 aura mis l'Europe et notre pays à rude épreuve. Certes, les questions de l'immigration, de la diversité et du vivre ensemble sont récurrentes, mais elles ont pris une dimension nouvelle ces dernières années, jusqu'à devenir un véritable sujet de débat qui divise les populations européennes et leurs responsables politiques. Les drames en Méditerranée ne cessent de nous interpeller et de nous rappeler l'importance d'exercer une véritable politique migratoire respectueuse des droits humains. Je me permettrai, n'en déplaise à certains, de rappeler que l'Europe n'accueille aujourd'hui que 8% de la migration totale mondiale. Nous devons continuer de déconstruire les discours tronqués, truqués, sur les migrants et sur les réfugiés, ces discours parlant d'invasion, d'envahissement ces discours attisant la haine, les peurs et le repli sur soi.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

Croire que le parcours d'accueil réglera le problème de l'afflux des réfugiés est faux et serait un raccourci plus que hasardeux, que je ne veux pas emprunter.

L'objectif des bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) ne relève d'ailleurs pas de ce champ-là. Il intervient dans un second temps, pour ceux qui seront amenés à demeurer sur le sol belge. Les BAPA consistent en la création d'un dispositif

spécifique répondant à l'ampleur du phénomène. Soyons de bon compte à cet égard, et reconnaissons que la Commission communautaire française a mené cette politique depuis plusieurs années. La Commission communautaire française a pris et prendra encore, je l'espère, ses responsabilités dans l'accueil des réfugiés.

Cette semaine encore, le démantèlement du camp de réfugiés de Calais a relancé pour quelques jours, au rythme des médias d'aujourd'hui, la question de la problématique des migrants. Malgré l'annonce de la volonté de la France de répartir les réfugiés à travers le pays, il reste de nombreuses incertitudes, sur ceux qui refuseront de s'enregistrer en France et qui reprendront la route de l'exil, ainsi que sur l'avenir des mineurs étrangers non accompagnés (MENA), qui seraient plus d'un millier à devoir être pris en charge.

Ce démantèlement poussera certains à demander l'asile en Belgique. Il s'agira de personnes fragilisées par l'absence de dispositions légales leur permettant d'obtenir les habituelles protections matérielles, médicales et juridiques. Nous espérons que le Gouvernement fédéral prendra ses responsabilités et les dispositions nécessaires afin d'éviter la mise en place d'un nouveau parc Maximilien, comme cela a été le cas en septembre 2015. Et nous devrons continuer de répondre présents dans le cadre de nos compétences et de notre vision de ce que doit être l'accueil.

Nous vivons une époque où la priorité est donnée à ce qu'on appelle la globalisation, avec une mobilité financière, une mobilité économique - le CETA, dont nous parlerons tout à l'heure -, mais aussi une mobilité humaine. Les migrants ont donné un visage à cette globalisation. Aucun mur construit ne pourra empêcher cette mobilité humaine. Nous devons être solidaires, continuer de lutter contre toutes les formes d'exclusion et continuer de dialoguer.

Aujourd'hui, l'état de la pauvreté en Région bruxelloise est grave. En effet, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion se situe autour de 38% en 2016 dans notre Région. Dans ce contexte, différents projets sont prévus dans le cadre de l'accord de majorité, qui prévoyait une attention particulière à la lutte contre la pauvreté, et singulièrement la pauvreté infantile. Quelles sont les avancées du Collège sur ce point ? Quelles sont les actions communes menées avec les autres niveaux de pouvoir ?

Nous souhaitons également vous entendre sur la mise en œuvre progressive des tests d'impact sur la pauvreté pour les mesures qui sont prises. Avec ces tests, on parviendrait à anticiper les éventuels effets néfastes d'une prise de décision législative qui serait à l'origine de la création de plus de pauvreté.

Par ailleurs, la monoparentalité - un sujet qui nous est très cher au PS, et sur lequel nous avons déjà longuement débattu - est qualifiée aujourd'hui par certains experts de future bombe sociale. À Bruxelles, une famille sur trois est concernée. Dans neuf cas sur dix, c'est une femme qui est le chef de ménage.

Nous avons appris avec joie qu'une nouvelle maison d'accueil ouvrirait ses portes pour les familles monoparentales. Qu'en est-il ? Quels contacts ont-ils été pris avec les autres entités fédérées, l'État fédéral et les différents acteurs de terrain au sujet du Plan de lutte contre la pauvreté ?

L'étude de l'Observatoire du social et de la santé nous a appris que, selon la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique, en 2015, 10% des personnes ayant un crédit à la consommation à Bruxelles connaissaient des retards de paiement. Ce taux est supérieur à celui de la Wallonie et de la Flandre. Les services de médiation de dettes

bénéficient, à la suite des modifications apportées au décret ambulatoire, d'une base légale pérenne permettant leur subventionnement récurrent et structurel, avec une indexation automatique de leurs subsides. Nous serons attentifs à ce que cette intention se traduise concrètement. Nous voulons vous voir continuer cet important travail.

Dans le cadre du décret ambulatoire, nous avons pris d'autres mesures importantes, qu'il faudra suivre. Je pense notamment à celles relatives aux services d'aide à domicile. Le Collège avait déjà fait des efforts significatifs, tels que la revalorisation de l'ancienneté des travailleurs et l'augmentation du contingent, chose qui n'avait pas été réalisée depuis 2002. Un pas supplémentaire est franchi avec la réforme du décret ambulatoire.

Nous avons quelques appréhensions sur la manière dont on va travailler la notion de dépendance intégrée dans l'accompagnement réalisé par les services d'aide à domicile. La volonté du collège est d'avoir une tarification en lien avec le niveau de dépendance et la situation socio-économique. Nous veillerons à ce que l'application concrète de cette modification ne prive pas de nombreux patients en grande précarité, mais « pas assez dépendants », d'une aide bien utile.

Nous attendons de pied ferme la suite des modifications du décret ambulatoire. Nous sommes prêts. Où en est le processus ? Quel est le calendrier ? Quand les groupes de travail vont-ils être mis en place ?

J'en viens à un autre élément inclus dans le dispositif du décret ambulatoire : l'avancée importante, introduite via amendement des parlementaires, de la reconnaissance de la réduction des risques liés à l'usage de drogues dans le texte. Il s'agit d'une revendication importante du secteur de la réduction des risques, mais qui restera à l'état de symbole si on n'avance pas davantage. À cet égard, 2017 constituera une année charnière. Il s'agit de mettre en place des outils concrets de réduction des risques dans notre Région.

En matière de Santé, nous avons eu l'occasion de rappeler l'importance qu'a la promotion de la santé pour le groupe socialiste, notamment à l'occasion du nouveau décret. Le groupe socialiste a clairement soutenu le projet déposé par le Gouvernement. Nous n'avons guère eu l'occasion de reparler de la mise en œuvre du nouveau décret, mais nous en attendons beaucoup. Nous avons eu l'occasion, à la Commission communautaire commune, de rappeler l'attention que nous portons à l'élaboration d'un Plan de lutte contre la pauvreté et à l'intégration dans toutes les politiques d'actions poursuivant cet objectif.

La réussite d'un tel exercice résiderait évidemment dans l'action concertée et croisée de toutes les entités fédérées pour atteindre cet objectif. En particulier, la question de l'accès aux soins de première ligne est essentielle à Bruxelles aujourd'hui, encore plus avec les mesures fédérales annoncées la semaine dernière, qui vont lourdement toucher les soins de santé des Bruxellois. En ce sens, nous tenons à rappeler ici notre attachement au travail effectué par les maisons médicales, que ce soit en matière de soins classiques ou de santé communautaire.

Last but not least, je souhaiterais terminer mon intervention en abordant un thème qui m'est particulièrement cher : l'inclusion de la personne handicapée. Celle-ci reste un défi majeur. Nous devons absolument la penser de manière transversale et cohérente, à travers tous les secteurs, toutes les politiques et toutes les institutions compétentes sur le territoire bruxellois, car elle englobe un éventail de projets essentiels pour les Bruxellois. Cette inclusion doit être réelle, aussi bien dans l'emploi, dans l'enseignement et dans le logement que dans l'accès aux services publics.

L'offre de services est largement insuffisante et inadaptée. Il faut par ailleurs souligner le manque de formation des intervenants face à la complexité des besoins des personnes les plus lourdement handicapées, ainsi qu'un besoin criant de places adaptées.

Dans son dernier rapport, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe disait regretter que les organisations représentatives des personnes handicapées ne soient pas assez consultées et associées à la prise de décision à différents niveaux en Belgique. Qu'est-il mis en place pour intégrer le principe « Nothing about us without us » ? Il faut consulter les associations représentatives des personnes handicapées sur les projets de politiques ou les mesures qui les concernent, ainsi que sur la préconisation d'un autre modèle social dans ce domaine.

Bruxelles, c'est aussi cela : des personnes différentes. Pour ma formation politique, cela ne peut rester juste un constat de différences. Bruxelles, ce sont des personnes différentes. Nous les voulons différentes et égales, différentes et traitées sur un pied d'égalité. Nous voulons qu'elles vivent et partagent des choses ensemble.

Je conclurai par une citation de Charles Gardou, anthropologue et professeur à l'Université de Lyon 2 : « La plus belle histoire de l'homme, c'est sa diversité. ».

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- D'habitude, seuls les parlementaires chahutent, et pas les membres du Gouvernement. Mais je vous encourage à le faire plus souvent, et dans la langue de votre choix, qu'il s'agisse du français, de l'anglais ou même du néerlandais!

Madame la ministre-présidente, je voudrais d'abord faire le point sur le budget. Il nous a été dit à la rentrée parlementaire qu'il fallait attendre que des décisions budgétaires soient prises avant toute déclaration de politique générale. Certes, je ne m'attendais pas à ce que vous prononciez aujourd'hui un discours sur le budget mais, puisque nous avons attendu votre déclaration de politique générale jusqu'à aujourd'hui, j'estime que vous auriez pu néanmoins nous fournir quelques indications à cet égard. Puisque vous ne nous donnez strictement aucune idée de vos avancées budgétaires, à quoi notre patience a-t-elle servi ?

Vous annoncez un certain nombre de choses sans les budgéter. Y a-t-il un accord sur le budget de la Commission communautaire française ? Si oui - et même si nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques semaines -, quelles en sont les grandes lignes ? Atteint-on l'équilibre budgétaire ? Si non, pourquoi, et comment est-il compensé ?

Comment s'en sort-on? On connaît le cadenas budgétaire autour de la Commission communautaire française, l'impossibilité pour elle de lever des impôts et l'augmentation légitime des dépenses dans certaines matières, comme celles concernant les personnes handicapées et les primo-arrivants, pour lesquelles des engagements ont été pris et des décrets votés lors de la précédente législature.

Un certain nombre d'astuces budgétaires qui avaient été trouvées les années précédentes n'existent plus ou vont être plus difficiles à mettre en œuvre. C'en est également fini de l'augmentation marginale du refinancement - ou plutôt du juste financement - de Bruxelles, dont la Commission communautaire française recevait sa part. Pouvez-vous nous éclairer ? J'aurais préféré vous entendre sur le sujet il y a un mois, mais vous attendiez un accord budgétaire. Aujourd'hui, vous n'en avez toujours pas dit un mot.

La Petite enfance demeure une problématique préoccupante. Les taux de couverture en Région bruxelloise - c'est-à-dire le nombre de places d'accueil de la petite enfance par rapport au nombre d'enfants présents sur le territoire - restent extrêmement faible. Le taux de couverture de l'Office national de l'enfance (ONE) à Bruxelles, qui concerne les places dont les tarifs sont proportionnés aux revenus, atteint 16%. En additionnant à ces places les places néerlandophones de Kind en Gezin, on obtient 23%.

Cependant, si l'on considère le nombre de places véritablement accessibles à tous et que l'on retire donc les places réservées à un certain nombre d'employés en entreprise, on arrive à 20%. Ainsi, à Bruxelles, un enfant sur cinq est en âge d'être accueilli dans une crèche avec tarif proportionnel aux revenus. Cela signifie que quatre enfants sur cinq en sont exclus.

Pour atteindre le taux de couverture de 30% ou 33% tel que fixé par les objectifs minimums internationaux - également en vigueur en Belgique donc -, 5.500 places d'accueil supplémentaires seraient nécessaires sur le territoire de la Région bruxelloise. En appliquant une proportion 80%/20% entre francophones et néerlandophones, cela représenterait 4.400 places pour l'ONE, dans des infrastructures qui dépendent maintenant de la Commission communautaire française.

Ce n'est pas votre objectif. Vous avez chiffré le besoin à 7.500 places. Nous vous rejoignons sur ce point, car vous tenez compte de l'explosion démographique et de son évolution. Je vous cite en effet des chiffres qui en font abstraction. Entre 5.000 et 7.500 places sont bel et bien nécessaires. Or, vous en annoncez 2.000. C'est dérangeant, car vous disposez pourtant de l'argent. En effet, dans le cadre du Plan crèches de la Commission communautaire française. la Région verse à celle-ci plus de 4 millions d'euros par an. Il y avait un Plan crèches régional et à présent, la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie reçoivent leur part de ce Plan crèches régional.

Pour améliorer les choses, vous avez modifié le décret, le 8 janvier 2016. Vous avez dit, à l'occasion de la modification du décret sur les infrastructures de la petite enfance, que cette modification allait permettre de créer plus de places et d'accélérer les choses. Vous ne travailleriez en effet plus via des appels à projets, afin de permettre aux pouvoirs organisateurs d'introduire quand ils le voulaient leurs demandes de subventions. Par la même occasion, le décret proposait d'élargir le nombre de pouvoirs organisateurs susceptibles d'introduire un projet.

Nous vous avons alors fait part de nos réserves. Nous étions, certes, pour l'augmentation du nombre de places d'accueil de la petite enfance, mais nous étions circonspects quant au mécanisme mis en place. Je pense que nous avions raison, car non seulement, il n'y a plus d'appels à projets qui sollicitent et invitent les pouvoirs organisateurs à déposer des projets, mais en plus, étant donné qu'il n'y a toujours pas d'arrêtés d'application de ce décret voté en janvier, les pouvoirs organisateurs ne peuvent pas davantage déposer spontanément de projets.

Bref, l'arrêté d'application qui était censé accélérer les choses en matière de création de places d'accueil pour la petite enfance n'existe toujours pas !

Nous ne voyons pas, dans les chiffres à notre disposition, d'augmentation du nombre de places d'accueil susceptible de répondre aux besoins des Bruxellois. Je vous accorde qu'il s'agit d'un dossier compliqué, car il ne relève pas que de votre responsabilité ou que de celle de l'exécutif. Si cet arrêté était passé, et si des premières places commençaient à être créées

sur la base du nouveau décret, ce serait une bonne chose, mais l'écheveau institutionnel complique les affaires.

Pour entamer un projet de construction de crèche, il faut être certain de recevoir a posteriori un subventionnement et un agrément de la part de l'ONE. À défaut, on risque de se retrouver avec des briques sans subvention. M. Gosuin, sous la législature précédente, s'était égosillé pour dénoncer des situations de cette nature, qu'il connaissait dans sa commune.

Nous voulons éviter cet écueil, à raison. Il est absurde de construire des crèches qui resteront vides, faute d'agrément. Néanmoins, c'est très compliqué, car les bâtiments francophones ne peuvent recevoir que des agréments francophones. Les autres agréments sont ceux de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, de Kind en Gezin ou de la Vlaamse Gemeenschap, et bientôt de la Commission communautaire commune, qui va se doter d'une ordonnance sur l'accueil de la petite enfance.

Les crèches que vous allez construire ne pourront donc être agréées qu'en français. Tout le monde ne pourra y parler que français. Par conséquent, les agréments néerlandophones et de la Commission communautaire commune ne pourront fonctionner, puisque ces briques seront étiquetées francophones.

Cet écheveau institutionnel est problématique. Son point de départ est un arrêt de la Cour constitutionnelle qui a établi, à raison, que la Région n'était pas compétente pour l'accueil de la petite enfance. La Commission communautaire commune, quant à elle, l'eut été. Si la Commission communautaire commune avait lancé un Plan crèches régional, il n'y aurait eu aucun problème de compétence. Ces crèches n'auraient pas pu, de prime abord, être agréées par Kind en Gezin ou l'ONE, mais bien recevoir un agrément spécifique de la Commission communautaire commune.

J'aimerais donc que vous nous rassuriez, Madame la ministreprésidente, quant à votre volonté d'avancer et de faire en sorte que plus d'un enfant sur cinq puisse accéder à un milieu d'accueil accessible financièrement à Bruxelles. Disposezvous de moyens concrets pour faire monter le taux de couverture à 33% ?

J'en viens aux politiques de santé. L'inscription, dans le décret ambulatoire, de la réduction des risques par le biais d'un amendement déposé par la majorité - que nous avons soutenu -, est une avancée notable. Un tel dispositif est indispensable, mais les actions concrètes font encore défaut. En 2014, le Plan bruxellois de réduction des risques avançait une soixantaine d'actions prioritaires par milieu de vie : soins, rue, festif, carcéral et transversal. La seule action prioritaire ayant fait l'objet d'une avancée concrète est l'augmentation du budget pour l'accès au matériel stérile d'injection. Cette initiative a été prise en 2016, mais sans aucune garantie de reconduction.

Au-delà du geste, important mais symbolique, comment la Commission communautaire française appliquera-t-elle une véritable politique structurelle de réduction des risques, avec les moyens budgétaires afférents? À ce stade, nous n'avons pas reçu de réponse à cette question.

Comme chaque année, je m'interroge sur votre volonté réelle de finaliser un outil de programmation indispensable et d'ailleurs prévu dans le décret ambulatoire.

Dans le domaine de la promotion de la santé aussi, les acteurs sont contraints d'attendre. Un nouveau décret avait été promis pour 2015, puis pour 2016, avec une entrée en vigueur pleine et entière au 1er janvier 2017. Vous avez récemment confirmé que l'on s'orientait pourtant vers une nouvelle prolongation du standstill.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le calendrier d'adoption du Plan de promotion de la santé reste flou. L'incertitude et les désillusions sont donc toujours d'actualité pour un secteur indispensable à une politique de santé digne de ce nom, mais fragile eu égard à la taille des structures et à leurs faibles ressources financières.

J'ajoute par ailleurs qu'il nous revient encore de manière régulière que le standstill et ses modalités suscitent encore un certain nombre de questions, puisque l'administration de la Commission communautaire française n'interprète pas de la même manière que celle de la Communauté française les différentes obligations liées aux subventions.

Il reste des points à corriger. C'est une situation de *standtill* qui n'en est pas tout à fait une. Un certain nombre de dépenses acceptées en Communauté française ne le sont plus par l'administration de la Commission communautaire française, ce qui pose des problèmes opérationnels concrets.

Concernant les primo-arrivants, nous avons avancé avec le décret et l'agrément des deux premiers bureaux d'accueil. Nous nous en réjouissons. Les choses avancent et se mettent progressivement en place. Je voudrais juste revenir sur une tension entre l'offre prodiguée par les services publics et la demande. Si on additionne les places francophones et néerlandophones annoncées, nous sommes à environ 7.000 places (y compris avec l'augmentation néerlandophone) pour plus de 11.000 primo-arrivants annuels, selon la définition la plus stricte et uniquement sur la base du flux annuel.

La définition veut qu'il s'agisse des personnes légalement établies sur le territoire depuis cinq ans. Il y a donc un effet de rattrapage sur les cinq années antérieures. Si le flux actuel est de 11.000 primo-arrivants et qu'on considère qu'il était plus ou moins identique les années précédentes - ce qui n'est pas tout à fait le cas, car il était plus élevé -, on voit que ce sont plus de 50.000 personnes qu'il faut faire entrer dans les circuits d'accueil, alors que nous ne disposons que de 7.000 places.

Le décret prévoyait six bureaux d'accueil. Il n'y en a que deux qui sont ouverts. Qu'en est-il de la suite ? La volonté existe-telle d'agréer un nouveau bureau d'accueil ou pas ? Vous n'y avez pas du tout fait référence, alors que tout cela prend du temps. En effet, entre le moment où on libère les budgets, où on lance un processus d'appel pour un nouveau bureau d'accueil et le moment où les locaux sont trouvés, où le personnel est engagé et son ouverture effective, beaucoup de temps s'écoule.

Si l'on veut disposer d'un troisième bureau d'accueil avant la fin de la législature, c'est donc maintenant qu'il faut le dire, libérer les budgets et lancer les appels à projets.

J'entends beaucoup parler d'obligations liées à l'accueil des primo-arrivants. Je viens de le dire, le nombre de places n'est pas suffisant pour accueillir les flux. Il est très dangereux d'instaurer l'obligation de suivre des parcours alors que le nombre de places est insuffisant. Par ailleurs, il est également très dangereux d'instaurer cette obligation alors que les parcours d'accueil francophone et néerlandophone restent divergents.

Je voudrais dès lors savoir où en est la concertation avec les autres entités qui sont directement actives à Bruxelles, à savoir la Communauté flamande et la Commission communautaire commune, qui a annoncé le dépôt de sa propre ordonnance. Le Gouvernement fédéral est également concerné. En effet, alors que les parcours d'accueil étaient précédemment liés, malheureusement, à la nationalité, une loi votée à l'initiative de Theo Francken les lie désormais carrément à l'autorisation de résider sur le territoire.

La pression s'accentue donc sur les personnes qui arrivent aujourd'hui, puisqu'on entend instaurer l'obligation formelle de les inscrire dans des parcours d'accueil. Et le Gouvernement fédéral n'est pas en reste, en laissant entendre que d'une manière ou d'une autre, le séjour pourrait être lié au suivi de ce type de parcours.

Je présume que les personnes concernées vont donc s'exposer non seulement à une amende régionale - nous verrons à cet égard ce que prévoit le texte de la Commission communautaire commune -, mais aussi au risque de perdre leur droit de résider en Belgique.

Tout cela a lieu dans un contexte d'absence de concertation entre le Gouvernement fédéral et les entités fédérées, ainsi que de manque de places comme des moyens financiers. Sur ce point, la Commission communautaire française a-t-elle tiré la sonnette d'alarme ?

Toujours en matière de cohésion sociale, il n'y a rien non plus du côté du décret relatif au Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI). Il est pourtant prévu qu'un cadre légal soit fixé pour accueillir les montants concernés. Quand disposerons-nous des grands objectifs de la réforme FIPI annoncée ? Où en est la concertation avec le secteur ?

De même, un nouveau décret en matière de cohésion sociale est annoncé pour la fin de la législature. Nous sommes maintenant un peu dans un autre monde, puisque dans les esprits, les boîtes sont un peu rouvertes pour permettre une véritable action socioculturelle et communautaire de quartier, ce qui était de moins en moins possible. C'est une bonne chose.

Par contre, au niveau des discussions et des négociations en cours, c'est la boîte noire, puisque personne ne sait rien de ce qui est en train de se préparer. Il y a eu des demandes d'avis ex nihilo aux communes, aux concertations, au Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI), au Centre régional d'appui en cohésion sociale (Cracs), etc. Mais depuis lors, plus rien. Comment sera organisée concrètement la participation et la concertation dans les phases ultérieures de la construction de ce décret ? Quel est le calendrier ?

Concernant les personnes handicapées, Mme Fremault a sorti avec son collègue Maxime Prévot, en avril dernier, le Plan autisme. C'est une initiative que nous louons.

Pourtant, à lire ce plan, il nous semble qu'il s'agit davantage d'un catalogue de bonnes intentions pour lequel aucun budget conséquent n'est prévu. De plus, des organisations - dont le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) - en pointent les lacunes, au niveau notamment de la reprise des bonnes pratiques en matière d'autisme. Le plan serait ainsi trop figé et reposerait sur des conceptions dépassées de l'autisme.

Quoi qu'il en soit, un débat a lieu à ce sujet, si bien que nous nous sommes mis d'accord pour organiser des commissions conjointes et ainsi pouvoir en discuter. Celles-ci rassembleront cette assemblée, celle de la Communauté française et, peutêtre, celle de la Région wallonne.

Nous discuterons ici même des conceptions qui sont à l'origine de ce plan. En réalité, il aurait été plus intéressant de le faire avant l'adoption de ce dernier. Nous allons en effet discuter en commission conjointe d'un certain nombre d'éléments qui doivent figurer à la base d'un Plan autisme et qui pourraient donc remettre en question, ne serait-ce que partiellement, les bases et fondements de celui-ci. Le faire après son adoption est étrange.

Vous nous avez dit que les groupes de travail ont remis leur avis en la matière, mais j'aimerais néanmoins avoir une idée de l'agenda prévu pour l'adoption des arrêtés d'exécution du décret inclusion et de la libération progressive des budgets afférents à la mise en œuvre de ce dernier.

Par ailleurs, je n'ai pas entendu un mot au sujet de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées. Le sujet est pourtant d'actualité et il y a des demandes légitimes et importantes de la part des parents et des personnes concernées en la matière. Quelles sont les lignes directrices à cet égard ? Comment comptez-vous avancer dans ce dossier ?

Je termine mon intervention par un chapitre positif: les maisons d'accueil. Le nombre de places en maisons d'accueil va tout d'abord augmenter grâce à la création d'une nouvelle maison d'accueil destinée aux victimes de violences familiales. Elle devrait s'ouvrir d'ici à la fin de l'année? C'est une excellente nouvelle. Vous annoncez également une maison d'accueil supplémentaire à destination des familles monoparentales d'ici début 2018, afin d'élargir l'offre à Bruxelles et de réduire les listes d'attente. Voilà une deuxième bonne nouvelle.

Enfin, visiblement, la mission de post-hébergement va enfin être financée de manière structurelle via une modification du décret en 2017. Ceci constitue une réponse aux revendications historiques du secteur. Il était temps!

Nous sommes extrêmement contents de la mise en place par le Gouvernement des mesures que je viens d'annoncer.

Nous nous réjouissons également de l'augmentation du budget dédié à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

Pour conclure, quel est votre avis, Madame la ministreprésidente, sur les déclarations de M. Vervoort sur les évolutions institutionnelles bruxelloises? Vous nous aviez déjà dit que vous n'étiez pas d'accord avec lui, mais vous n'aviez pas précisé à propos de quoi. M. Vervoort a annoncé une diminution du nombre des députés, y compris francophones. Il veut également fusionner la Commission communautaire commune au sein de la Région. Tout cela peut avoir des conséquences institutionnelles importantes, y compris au sein de la Commission communautaire française.

Comme vous le savez, et ce sera encore répété cette année à l'occasion de l'examen du budget, le cadre de la Commission communautaire française est trop étroit sur un certain nombre de matières sociales et relatives à la santé. La raison en est que la concertation est difficile avec les autres entités, par exemple au sujet de la petite enfance et de l'accueil des primo-arrivants.

**Mme la présidente**.- Merci de terminer Monsieur Maron. Vous avez dépassé le temps de parole de quatre minutes.

#### (Rumeurs)

**M.** Alain Maron (Ecolo).- C'est du jamais vu! Vous n'avez jamais coupé la parole à personne. Dorénavant, vous devrez faire respecter strictement le Règlement par tout le monde!

Mme la présidente.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (DéFI).- Le groupe DéFI a écouté votre déclaration de politique générale pour 2017 avec beaucoup d'attention. Les priorités de l'année que vous nous avez présentées hier expriment simplement et sobrement les objectifs du Gouvernement. La Commission communautaire française demeure au cœur de la préoccupation des

Bruxelloises et des Bruxellois, car elle est un instrument de solidarité dont notre Région a tant besoin.

Solidarité et cohésion sociale. À cet égard, vous annoncez la réforme du cadre légal existant, ainsi que le régime de croisière à atteindre du nouveau dispositif d'accueil des primo-arrivants. Même si c'est insuffisant pour rencontrer la demande, le groupe DéFl se réjouit qu'en moins d'un an, deux structures importantes de bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) aient été ouvertes et accueillent des primo-arrivants.

En matière d'accueil de la petite enfance, Bruxelles est davantage confrontée à un défi d'importance en raison de son taux de natalité, le plus important du pays. Sur les 7.500 places qu'il faudrait créer en Région bruxelloise, la Commission communautaire française continuera de contribuer, année après année jusqu'en 2020, à en créer environ 2.000. Qui plus est, de nouvelles dispositions visent à soutenir les communes dans la création de places.

Parmi les plus fragilisés de nos concitoyens figurent aussi les personnes handicapées. À la Commission communautaire française, le secteur des personnes handicapées, ce sont aussi, vous l'avez rappelé, les services d'accompagnement, les services d'interprétation pour sourds, les centres de jour et d'hébergement, les entreprises de travail adapté (ETA), les dispositifs de répit et de courts séjours, et encore toute une série d'initiatives qui sont, non pas nécessaires, mais indispensables, pour développer une politique efficace d'aide aux personnes et aux aidants proches.

Le groupe DéFI encourage le Gouvernement francophone bruxellois à poursuivre l'ouverture de places, comme il l'a fait en 2016 avec les 25 places du centre de jour du Farra Méridien à Saint-Josse-ten-Noode et avec l'agrément de la structure de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA) à Uccle pour 25 enfants non scolarisés. Mon groupe se réjouit également, en matière de renforcement des services d'accompagnement, de l'agrément d'un nouveau service.

En matière d'action sociale, nous saluons la croissance du nombre d'heures d'animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), avec une augmentation budgétaire à la clef. Ceci permettra d'encore améliorer le projet sur les plans tant qualitatif que quantitatif.

Dans le domaine, qui m'est particulièrement cher, du bien-être des personnes âgées, et notamment à domicile, nous encourageons et saluons l'augmentation du contingent, afin d'avoir plus d'aide familiale pour les Bruxelloises et les Bruxellois, tout comme le développement de centres de jour. Et enfin, nous encourageons le Gouvernement francophone bruxellois à poursuivre sa collaboration avec le Service d'écoute pour les personnes âgées maltraitées (Sepam), pour lutter contre ce phénomène de maltraitance.

Dans le secteur de la lutte contre le sans-abrisme, chacun reconnaît la place déterminante des maisons d'accueil. À cet égard, la rencontre, « enfin », d'une vieille revendication du secteur de modifier le décret afin d'assurer le financement structurel de la mission de postes d'hébergement constitue une réelle avancée.

Nous nous réjouissons aussi de l'ouverture prochaine d'une nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences familiales, comme du projet d'ouverture d'une maison d'accueil supplémentaire pour familles monoparentales d'ici 2018. Il est en effet crucial d'élargir l'offre à Bruxelles et de raccourcir les listes d'attente.

En matière de santé, 2017 verra la finalisation du Plan de promotion de la santé, en concertation avec le secteur. Outre qu'il fixera les grandes priorités en termes d'objectifs et de stratégies, il permettra le lancement des appels à candidatures et à projets pour désigner et financer les acteurs et les réseaux.

Par ailleurs, le groupe DéFI encourage le Gouvernement francophone bruxellois, et plus particulièrement notre ministre Mme Jodogne, à poursuivre sa politique en matière de promotion des attitudes et d'une alimentation saines, ainsi que de l'activité physique.

Enfin, dans le domaine de la réduction des risques, qui a été intégré dans le décret ambulatoire au début de cette année, DéFI soutiendra la mise à disposition de matériel stérile d'injection, en collaboration avec la Commission communautaire commune et la Région bruxelloise.

D'autres chantiers importants nous attendent dans le cadre du décret ambulatoire, visant à assurer une plus grande cohérence en harmonisant les missions et les fonctions. Ce travail sera bien entendu réalisé en étroite collaboration avec les secteurs. Les maisons médicales, tellement malmenées par les décisions iniques du Gouvernement fédéral, continueront à être soutenues. Plus que jamais, elles en ont aujourd'hui cruellement besoin.

Notre groupe salue également le renforcement du soutien apporté par le Gouvernement francophone bruxellois à la cité Serine, dont nous avons inauguré la nouvelle implantation cette année.

La Commission communautaire française n'est pas une île, et la recherche de synergies avec la Commission communautaire commune s'illustrera notamment par un décret relatif aux transports médicaux sanitaires non urgents, concomitamment à une ordonnance de la Commission communautaire commune.

Dans le domaine de la politique sportive, étroitement liée à celle de la santé, de l'éducation et de la cohésion sociale, le groupe DéFI continuera à suivre avec intérêt le projet Sport pour tous.

La politique culturelle constitue assurément un facteur d'intégration sociale. Tout ce qui favorise l'accessibilité à la culture aura le soutien de DéFI, notamment, mais pas seulement, le renforcement des moyens alloués à l'asbl Article 27.

Enfin, en matière de fonction publique, nous soutenons le Gouvernement francophone bruxellois dans sa volonté de mettre en œuvre de meilleures conditions de travail pour les agents. Cela passera notamment par le remplacement des échelles de grades de recrutement de la Commission communautaire française par celles de la Région, l'allongement des échelles barémiques, autre conséquence des décisions funestes de la majorité fédérale en matière de retraite, mais aussi, toujours en négociation avec les syndicats, l'encadrement du télétravail, le déploiement de nouveaux outils informatiques et l'adaptation du cadre organique, sans oublier le plan de formation.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles DéFI est amené à soutenir ces politiques. Je laisse la parole à Joëlle Maison pour aborder, toujours au nom de notre groupe, les questions de formation professionnelle et d'enseignement. Nous reviendrons plus précisément sur ces différents dossiers lors des discussions budgétaires à venir.

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- On le rappelle trop peu, les Bruxellois et, plus encore, les Bruxelloises, sont les plus diplômés du pays. Mais, si la population bruxelloise présente

le plus haut pourcentage d'habitants diplômés du supérieur, elle se caractérise également par le taux le plus élevé de personnes peu scolarisées.

Cette polarisation des qualifications recoupe fortement la fracture sociale bruxelloise qui se décline en inégalités de genres, d'origines nationales, territoriales et même intergénérationnelles : la part des jeunes parmi les faiblement diplômés en Région bruxelloise est en effet plus élevée que dans les deux autres Régions, alors que c'est l'inverse pour les générations précédentes.

En Région bruxelloise, 20 % des 18 à 24 ans sont des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires. Nombre d'entre eux ont quitté prématurément l'enseignement et la formation. Ce pourcentage élevé est dû à de nombreux facteurs, dont :

- le taux de sorties précoces de l'enseignement ;
- les sorties au terme de la sixième année de l'enseignement secondaire sans diplôme;
- les élèves fréquentant l'enseignement spécialisé qui n'obtiennent pas de diplôme en fin de secondaire;
- les migrants qui n'ont pas terminé leur scolarité dans leur pays d'origine ou qui n'obtiennent pas, hélas, d'équivalence.

Compte tenu du peu d'emplois accessibles aux personnes faiblement qualifiées, cette situation est très problématique. Didier Gosuin mettait en évidence, il y a quelques années déjà dans « Le défi social bruxellois », le lien organique entre absence de qualification et chômage.

Le déficit de qualification est l'une des causes premières et structurelles du chômage et, par corollaire, de la précarité. L'importance de cette non-qualification souligne l'échec d'un certain enseignement. Pour beaucoup, l'enseignement n'est plus l'ascenseur social indispensable. Ce terrible constat est dressé par les jeunes eux-mêmes, ce qui ne peut qu'engendrer frustration, méfiance et démotivation. En revanche, les emplois à Bruxelles sont caractérisés par des niveaux d'éducation plus élevés que ceux du reste de la Belgique.

L'une des réponses à ce problème est bien la formation professionnelle, à condition qu'elle garantisse - et j'insiste sur ce terme - qualitativement et quantitativement la qualification des Bruxellois. En effet, il est démontré que la formation qualifiante améliore significativement les chances d'insertion professionnelle des individus dans des emplois de qualité.

À titre d'exemple, on constate un taux d'insertion professionnelle de 79% à l'issue d'une formation en alternance de chef d'entreprise. Plus globalement, le taux d'insertion d'un chercheur d'emploi qui a suivi une formation qualifiante augmente en moyenne de 22% par rapport à un chercheur d'emploi qui présente les mêmes caractéristiques sans avoir bénéficié d'une formation.

Malgré cela, les parcours alternatifs à l'enseignement général sont insuffisamment valorisés. C'est pourquoi DéFI affirme le droit à la qualification! Concrètement, tout citoyen, élève, étudiant, demandeur d'emploi ou travailleur doit pouvoir se qualifier, c'est-à-dire obtenir les compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi ou d'un métier qualitatif de son choix, et ce, tout au long de sa vie.

En outre, cette qualification doit être reconnue tant par les pouvoirs publics que par les acteurs privés dont les entreprises et les secteurs. Ce droit implique de rendre plus lisibles et efficients les différents systèmes de formation en renforçant les

liens entre le monde du travail et les professionnels de la formation et de l'enseignement qualifiant, ainsi que la validation des compétences.

Le droit à la qualification poursuit deux objectifs. Le premier consiste à garantir aux citoyens une reconnaissance officielle des compétences acquises en formation, ou une validation/valorisation des compétences acquises tout au long de leur vie. Le second consiste à faire valoir cette reconnaissance officielle sur le marché du travail, en répondant ainsi au besoin de transparence des compétences exprimé au moment de l'engagement par les employeurs.

Pour mettre en œuvre ce droit à la qualification, et pour la première fois dans l'histoire, le ministre Didier Gosuin instaure un cadre de référence : le Plan de formation 2020, qui prévoit le développement qualitatif et quantitatif d'une offre de formation correspondant aux caractéristiques de l'économie bruxelloise et des chercheurs d'emploi bruxellois. Concrètement ce plan a pour objectif, in fine, d'augmenter le taux d'emploi des Bruxellois, en améliorant leurs compétences et niveaux de certification. Nous nous réjouissons assurément qu'il soit le fruit d'une démarche partagée et largement concertée.

La première responsabilité des pouvoirs publics consiste à assurer un pilotage efficace de l'offre de formation. Le Plan de formation 2020 vise à organiser une offre de formation sur cinq ans, tout en veillant à augmenter ses performances en termes de qualité des compétences acquises et de mise à l'emploi. La deuxième responsabilité des pouvoirs publics consiste à allouer les moyens nécessaires à cette réorganisation de l'offre de formation. Dès le début de la législature, des investissements dans la formation ont été réalisés via la garantie jeunes et la programmation du Fonds social européen. movens supplémentaires pour renforcer investissements sont programmés par le Gouvernement, et nous nous en réjouissons.

Jusqu'ici, en Région bruxelloise, l'offre de formation était trop peu coordonnée. Pour répondre à cette difficulté, les futurs pôles formation-emploi réuniront l'ensemble des acteurs d'un secteur.

En outre, DéFI est convaincu par la plus-value de l'alternance. Ce modèle propose une formation théorique générale et technique contextualisée d'un excellent niveau. Elle permet de garantir un cadre d'apprentissage solide, basé sur une méthodologie spécifique permettant d'acquérir des compétences en centre, tout en offrant la possibilité de les prolonger par des apprentissages dans le monde professionnel, que ce soit dans des entreprises, au sein des administration publiques, des sphères associative, culturelle ou encore sportive.

Permettez-moi une petite digression avant d'en revenir aux compétences strictement bruxelloises. À l'issue du tronc commun polytechnique envisagé dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, nous préconisons d'élargir le système de l'alternance, qui est très probant, à toutes les filières, y compris dans le supérieur. Pour ce faire, des projets pilotes sont déjà en cours en Wallonie.

Cet élargissement suppose d'améliorer l'information sur les métiers et les filières qui y mènent, d'instaurer une certification unique offrant des effets de droits identiques, d'élargir les matières dispensées, de travailler avec les secteurs pour qu'ils soient partenaires du développement de l'alternance, d'orienter les élèves sur la base de leurs talents et compétences, et non sur la base d'une concurrence entre filières ou opérateurs.

Ceci explique pourquoi nous sommes très enthousiastes par rapport au travail mené pour l'accès à la certification de l'enseignement pour les apprenants des classes moyennes. Pour assurer l'équité entre les certifications, une collaboration accrue entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autres entités était indispensable, afin de permettre les équivalences entre les diplômes. Le degré d'articulation des politiques est en effet l'un des facteurs décisifs pour les bénéficiaires finaux ; il se reflète dans les parcours des individus eux-mêmes.

L'ouverture de la Cité des métiers, l'accent placé sur l'ouverture de possibilités de stages et sur l'accrochage des apprenants, la rationalisation des incitants et la mise à jour des arrêtés de la formation professionnelle contribueront, nous en sommes convaincus, à soutenir l'alternance à Bruxelles.

Rappelons, en outre, que le problème des équivalences se pose encore à un autre niveau. Les primo-arrivants, qui représentent 43% des chercheurs d'emploi à Bruxelles, rencontrent des difficultés administratives pour valoriser leurs certifications et obtenir l'équivalence d'un diplôme étranger. Une amélioration de l'efficacité de la gestion des dossiers nous semble indispensable.

À Bruxelles, une reconnaissance rapide des compétences acquises est possible depuis 2003, mais jusqu'ici, malgré son impact positif sur les parcours professionnels, elle était sous-exploitée. Pourtant, le dispositif de validation des compétences est une solution structurelle probante permettant à des personnes qui disposent d'une expérience professionnelle d'obtenir un titre, garant de leur compétence. L'articulation de la validation des compétences avec l'ensemble des politiques bénéficiant aux demandeurs d'emploi, de la formation au recrutement, contribue à renforcer le droit à la qualification auquel nous tenons.

En ce qui concerne les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), un chantier d'envergure poursuivra l'objectif de parcours vers l'emploi fluide et cohérent. Il s'inscrit dans une démarche collective et concertée avec tous les acteurs du dispositif.

Enfin, précisons qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, on ne dispose pas de statistiques permettant d'identifier, individuellement, quel élève sort avec quel diplôme exactement. Cet enjeu est pourtant crucial, car il faut analyser les trajectoires pour cibler les actions.

L'actuel indicateur de proportion des élèves sortant avec un diplôme ou non a montré son insuffisance, ne permettant pas de voir exactement là où se pose un obstacle, les alternatives empruntées, ni ce que deviennent les jeunes à l'insertion et sur le marché de l'emploi.

Il est, en effet, impératif de pouvoir déployer des actions ciblées, tant pour améliorer la fluidité des parcours que pour croiser l'offre de l'enseignement avec les besoins de la société.

En ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement, nous sommes sensibles à l'attention portée aux parcours alternatifs. Nous saluons les dispositifs de remédiation, et nous en profitons pour rappeler l'importance de la détection précoce, et de la promotion de l'orthopédagogie, très utile pour ce faire.

Le tutorat des professeurs expérimentés sur les plus novices suppose d'instaurer des pratiques collaboratives au sein des établissements, et également un espace-temps susceptible de les accueillir. Or, j'ai appris que les formateurs d'enseignants ne sont pas formés aux pratiques collaboratives. Ils sont bien en peine, m'ont-ils dit, de transmettre une méthodologie à leurs élèves, les futurs enseignants. Effectivement, la collaboration, incarnée par exemple dans le tutorat, permettra d'améliorer les parcours, les outils didactiques et pédagogiques, mais je m'interroge cependant sur les moyens destinés à réaliser cette ambition.

À propos des coûts scolaires, nous sommes très préoccupés par le fait qu'un tiers des enfants vivent dans des familles socio-économiquement lésées. Nous plaidons pour l'instauration d'un plafond de dépenses maximales pour le matériel scolaire, dont le surplus serait pris en charge par l'augmentation du budget matériel de chaque école. Dans le même esprit, afin de réaliser des économies d'échelle, il serait profitable de proposer aux établissements de recourir à une centrale d'achats.

Nous nous réjouissons de la réalisation progressive des ambitions contenues dans la déclaration de politique générale, en ce qui concerne la création de places, pour répondre à l'explosion démographique.

Je répète à ce sujet la demande que j'avais soumise en séance plénière récemment. Il s'agit d'organiser un monitoring commun aux pouvoirs publics concernés pour examiner la progression vers l'objectif global des 7.500 places créées à Bruxelles.

Pour répondre aux besoins en enseignants dans notre Région, il est important de proposer un accès facilité au métier d'enseignant à des personnes en reconversion professionnelle et/ou au chômage. Pour ce faire, Actiris doit être mobilisé. Nous ne pouvons qu'encourager les collaborations et les synergies annoncées entre le CEFA Pierre Paulus et l'Espace formation PME (EFP), et nous préconisons d'ailleurs à long terme de les développer avec d'autres partenaires et, par exemple, de les élargir vers d'autres établissements scolaires.

Enfin, je voudrais poser la question de l'apprentissage des langues, dont la langue d'enseignement, les langues nationales et les langues étrangères. Avec ses treize écoles en immersion, Bruxelles ne peut pas répondre aux besoins d'apprentissage des langues de ses citoyens. Si je me réjouis que la pédagogie active figure dans la déclaration du Gouvernement, je suggère que l'immersion y trouve également une place de choix, aux côtés du développement, apprécié, de l'offre d'alphabétisation et de français langue étrangère.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M.** Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Madame la ministre-présidente, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir consacré l'introduction de votre discours à la cohésion sociale, à notre vie commune à nous, Bruxellois, en rappelant à quel point elle était centrale pour votre Gouvernement.

La cohésion sociale de notre Région et au sein de notre population est un défi majeur qui doit sans cesse guider notre action. Car on peut être prospère, avoir les meilleures infrastructures et disposer des meilleurs services au public, sans cohésion, sans liens forts au sein de notre tissu social, non seulement il n'y a pas d'harmonie sociale, mais il n'y a pas non plus d'épanouissement personnel. Or, pour nous humanistes, l'épanouissement de chacun doit être l'objectif ultime de toute politique publique. Et la réalisation de cet épanouissement de l'être humain passe par son lien avec les autres. C'est dire à quel point la cohésion sociale, au sens large et non décrétal, représente à nos yeux un défi majeur.

Malheureusement, nous devons constater que ces derniers temps, notre cohésion est mise à mal. Il existe même un risque de délitement des liens dans notre tissu bruxellois. Les attentats, la radicalisation, la xénophobie, les racismes des uns envers les autres sont autant de réalités qui finissent par former le paysage de nos quotidiens. Et c'est terrible!

Les gens en souffrent. Personne ne peut s'épanouir dans la haine, le rejet ou la peur de l'autre. C'est pourquoi la cohésion sociale doit être, plus que jamais, au cœur de votre politique.

Notre chance est que notre institution francophone bruxelloise dispose de leviers qui peuvent directement favoriser cette cohésion : l'enseignement, la culture, les politiques sociales et de santé - qui influencent le bien-être des plus fragiles, qu'ils soient aînés, porteurs de handicap ou englués dans la pauvreté -, et la formation professionnelle - qui permet l'accès à l'emploi, et on sait combien le travail contribue positivement à la vie personnelle et sociale.

Mon groupe est fier de ce Gouvernement qui agit concrètement sur chacun de ces leviers. Et vous l'avez rappelé hier en détail dans votre déclaration. Dans chacun de ces domaines, on augmente l'offre, on améliore la qualité, et on modernise le cadre législatif. C'est cela que je veux retenir de l'action du Gouvernement. Bien sûr, il y a parfois des obstacles dans la mise en œuvre, des lourdeurs, des éléments qu'il faut pouvoir régler pour rendre les instruments opérationnels. Mais surtout une augmentation de l'offre au public, une amélioration de la qualité et une modernisation des cadres législatifs.

C'est le cas pour les crèches avec 2.000 nouvelles places d'ici 2020, et un décret et son arrêté d'exécution qui vont permettre de doper le soutien aux communes dans ce domaine. C'est le cas des formations avec un plan formation 2020 qui permettra de développer l'offre de formation de manière concrète, inclusive et cohérente. Je me réjouis particulièrement du plan formation en alternance, qui devrait être stimulé grâce à vos mesures, notamment via les prospecteurs qui iront chercher au sein des entreprises des places pour insérer les apprenants.

C'est aussi le cas de la validation des compétences, qui est une vraie promesse dans laquelle nous plaçons beaucoup d'espoirs et on espère que l'on pourra atteindre la barre des 2.000 titres annuels au lieu des quelques centaines que nous comptons aujourd'hui en rythme de croisière.

Vous annoncez également, Madame la ministre-présidente et Monsieur le ministre en charge de la Formation professionnelle ici présent, le redéploiement du réseau fondamental des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) pour les prochains mois dans le cadre d'une meilleure chaîne vers l'emploi qui associerait de manière coordonnée l'ensemble des opérateurs.

Les OISP sont des partenaires extraordinaires. J'ai assisté d'ailleurs à l'événement célébrant les 20 ans de la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (Febisp) à Flagey il y a dix jours. Ce fut un grand moment d'émotion et de reconnaissance très forte des travailleurs qui s'engagent au quotidien et sans compter auprès des demandeurs d'emploi et des apprenants.

Monsieur le ministre, j'attire votre attention sur le fait que vous ne pouvez réussir un redéploiement du réseau des OISP si vous ne garantissez pas le maintien des agents contractuels subventionnés (ACS) au secteur non marchand et particulièrement à l'ISP. Certes, il s'agit d'une matière régionale, mais la Région et la Commission communautaire française marchent main dans la main dans les politiques de formation. Je répéterai ceci à la Région. Dans le cadre de la réforme en gestation, la rotation, qui est une plus-value, doit être réservée aux nouveaux postes ACS ou à certains cas bien définis, qui ne mettent pas à mal le fonctionnement de l'insertion socioprofessionnelle. Procéder autrement serait une erreur et ce définancement serait fatal tant pour le secteur de l'ISP que pour la Région et la Commission communautaire française, qui ne pourraient plus accompagner comme elles le font aujourd'hui les demandeurs d'emploi et les apprenants.

En matière d'enseignement aussi le Gouvernement propose plus de places : 1.500 nouvelles places sur les 7.500 estimées en besoin à Bruxelles, avec déjà plusieurs établissements en projets avancés.

La politique d'aide et de soutien aux personnes handicapées est enthousiasmante de vivacité, à l'image de la ministre de tutelle qui en a la charge. Là encore, le Gouvernement renforce son soutien de manière tangible. C'est le cas pour les services d'accompagnement, la mise en place du Plan pluriannuel d'investissement (PPI), les aides individuelles et les primes à l'intégration.

En termes de modernisation du cadre législatif, je note la finalisation du décret *handistreaming*, qui permettra d'intégrer - au propre comme au figuré - la personne handicapée dans toutes les politiques, et ce, de manière transversale, inclusive et promouvant l'autonomie. C'est un grand pas en avant et j'espère que notre parlement saisira cette opportunité dans les prochaines semaines afin de le faire aboutir.

Au niveau législatif toujours, le décret inclusion devrait être mis en œuvre dans les prochains mois. Avec les autres niveaux de pouvoir, relevons enfin le Plan autisme, porté avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que le soutien aux personnes présentant un double diagnostic, auxquelles le niveau fédéral devra accentuer son soutien.

L'action sociale voit également ses moyens augmenter et viser là encore plus d'offres et une meilleure qualité, grâce à des réformes législatives : ainsi, on se réjouit de l'inscription dans un décret du financement structurel de la mission post hébergement, qui permet aux sans-abri de s'autonomiser et d'évoluer vers des solutions de logement durables.

On se réjouit également de la hausse du contingent pour les heures d'aides à domicile. Elle permet, additionnée au développement des centres de jour pour personnes âgées, de favoriser l'autonomie. Il s'agit en effet d'un enjeu central pour nous. Nous veillerons à ce qu'une coordination soit assurée entre les actions de la Commission communautaire française et le développement futur de l'assurance autonomie à la Commission communautaire commune.

Enfin, les victimes de violences familiales, les familles monoparentales en détresse et les aidants proches sont trois publics qui verront les lieux et maisons d'accueil les concernant continuer à se développer. Nous augmentons ainsi le nombre de personnes aidées et accompagnées. Nous en sommes également particulièrement fiers.

En matière de santé, je relève, parmi beaucoup de choses positives, la promotion de la santé. Elle s'inscrit en profondeur dans notre institution, à la suite à la réforme de l'État et grâce au travail du Gouvernement, en lien avec le parlement.

On suivra de près la finalisation du Plan de promotion de la santé, prévue pour début 2017. Je voudrais saluer ici le travail de la ministre, Mme Jodogne, qui a su entendre et prendre en considération les demandes des parlementaires. Je pense en particulier à mon collègue M. du Bus de Warnaffe, qui s'est fortement impliqué dans ce dossier. Il a beaucoup insisté et continue d'insister au nom de notre groupe sur l'importance de l'implication permanente des acteurs de la promotion de la santé dans la déclinaison de ce décret.

Cette politique doit également être correctement articulée avec le Plan de santé bruxellois (PSB), car la transversalité est primordiale dans les politiques de santé. Nous veillerons à ce que le plan évolue en ce sens.

La réduction des risques a été intégrée au décret ambulatoire cette année. C'est un autre signe de modernisation des cadres législatifs, tout comme le sera l'harmonisation des missions et fonctions de l'ambulatoire, chantier majeur que nous suivrons également de près.

On continuera à soutenir tout investissement dans le développement de la médecine communautaire et des maisons médicales, ainsi que toute approche visant à impliquer le patient dans sa propre santé.

Madame la ministre-présidente, j'aimerais vous entendre sur les récentes décisions du Gouvernement fédéral, qui ont un impact très clair sur les politiques de santé, y compris sur les maisons médicales. Cela nous inquiète particulièrement. Pouvez-vous nous en dire plus? Nous ne pouvons pas continuer à investir et à placer les maisons médicales au cœur des politiques de santé pour les citoyens bruxellois, et subir en même temps des décisions qui nous échappent et mettent à mal tout le travail que nous menons. Je souhaite une action coordonnée des différents Gouvernements.

Mon groupe continuera à insister sur la mise à l'agenda d'une prochaine conférence interministérielle de la santé publique d'un Plan national diabète. Le diabète est un vrai sujet de santé publique et une problématique qui explose en Région bruxelloise. Il mérite la mise en place d'une action coordonnée des différents niveaux de pouvoir. Je pense que ce serait une bonne chose que notre parlement prenne l'initiative de ce futur plan diabète.

Le chantier de la cohésion sociale va également vivre une modernisation de son cadre législatif. Vous allez recevoir l'avant-projet de décret avant de le soumettre à concertation. D'ores et déjà, je voudrais insister sur le fait qu'il faudra veiller à y insérer un axe de prévention contre le radicalisme et de déradicalisation. Nous avons eu l'occasion d'en parler après les événements tragiques que nous avons connus ici. C'est une dimension qu'il sera important d'inclure dans le futur décret de cohésion sociale.

L'accueil des réfugiés et des primo-arrivants, qui a connu cette année une évolution forte et positive, devra se poursuivre. Notre approche consiste à considérer cela, non comme un fardeau, mais comme une chance. Ce n'est peut-être pas budgétaire, mais c'est important pour contribuer à la cohésion sociale. Il faut considérer ces personnes comme une chance pour Bruxelles, et non comme des gens qu'on doit malheureusement gérer vaille que vaille.

En matière de culture, j'évoquerai d'abord l'appel à projets post-attentats et l'année de la diversité en 2017. Ce sont deux bonnes choses, dont nous réjouissons. Elles s'inscrivent dans les priorités du Plan culturel pour Bruxelles. Je vous invite à veiller à la plus grande diversité dans le soutien aux projets qui seront soumis. La diversité dans la diversité, si je puis dire! C'est essentiel pour que ce soit une réussite. C'est d'ailleurs également valable pour les appels à projets liés au sport, où la diversité doit concerner les publics, les sports et les démarches sportives.

Je voudrais aussi me réjouir du projet Bruxelles capitale culturelle 2030. Là aussi, je vous invite à travailler main dans la main avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région bruxelloise, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Communauté flamande, l'État fédéral, les communes, le monde culturel, le monde des industries culturelles et créatives, le secteur du tourisme, etc. Cela fait beaucoup d'opérateurs et de partenaires, mais un projet aussi ambitieux ne peut réussir si tout le monde n'est pas autour de la même table.

Pour le reste, je salue le soutien au cirque, qui le mérite franchement, et le développement d'une Maison des cultures urbaines annoncée à Anderlecht. J'appelais ce projet de mes vœux depuis de nombreuses années.

Bien sûr, toutes les autres politiques se poursuivent ou se renforcent, et il faudrait s'en féliciter. Je ne voulais cependant pas ici les passer toutes en revue. Ce serait trop long et inutile.

En conclusion, je voudrais principalement rappeler le message que mon groupe souhaite délivrer en ce début de troisième année de législature : preuves à l'appui, cette majorité travaille pour le bien-être des Bruxellois, augmente l'offre des services qui répondent à leurs besoins, améliore la qualité de ces services et modernise les cadres législatifs.

C'est tout cela qui contribuera à restaurer notre confiance les uns vis-à-vis des autres, la confiance dans nos institutions démocratiques et la confiance dans l'avenir!

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Kanfaoui.

**M.** Abdallah Kanfaoui (MR).- Nous sommes au Parlement francophone bruxellois, mais comme il a été fait allusion au parlement fédéral, je souhaiterais apporter quelques précisions.

Le budget des soins de santé a augmenté de 2,47%, passant de 23 à 24 milliards d'euros. Les mesures d'économie visent essentiellement le secteur pharmaceutique par le biais du pacte « pharma », les prestataires de soins et le secteur hospitalier, ce dernier à hauteur de 92 millions d'euros, soit bien moins que les mesures prises sous la législature précédente.

S'agissant des maisons médicales, je tiens à couper court à certaines rumeurs alarmistes : le forfait qui leur est alloué est maintenu ; il ne change pas et représente quelque 150 millions d'euros. Pour 2017, il passera même à 157 millions d'euros. Toutefois, il est exact qu'au début 2017, un audit de l'organisation, du fonctionnement et de la structure des coûts des maisons médicales sera réalisé, ce qui est légitime et sain.

La santé est une matière qui touche tous les Bruxellois, mais dont la responsabilité ne revient que de manière très partielle à la Commission communautaire française. Partielle, mais non moins importante. La compétence de prévention en matière de santé est un outil dont la Commission communautaire française doit se saisir et se servir avec le plus grand discernement. L'éducation des personnes aux réflexes à avoir pour préserver sa santé est primordiale et nous préférons bien davantage cette dynamique à celle qui vise à interdire, purement et simplement.

S'il est vrai que nous avons voté cette année un décret sur la promotion de la santé, il faut bien rappeler que l'outil qui va l'opérationnaliser, à savoir le plan de promotion de la santé, nous l'attendons toujours... Nous vous croyons volontiers quand vous nous dites que l'administration consulte et travaille à son élaboration, mais ne nous demandez pas de nous réjouir d'un texte que vous nous promettez.

Nous l'examinerons le moment venu, mais ce n'est manifestement pas à mi- législature que vous pourrez nous le présenter.

Nous continuons à insister sur le fait que, dans les domaines de la santé et du social, comme dans d'autres matières d'ailleurs, le service aux citoyens sortira renforcé de collaborations à multiplier entre acteurs qui se partagent des compétences. Je pense aux matières traitées par la Commission communautaire française et par la Commission communautaire commune, mais aussi à certaines collaborations très fructueuses avec le niveau fédéral.

Comme vous l'avez rappelé, le renforcement des équipes des services dédiés aux enfants, adolescents et jeunes adultes a

été possible dans le domaine de la santé mentale. Je rappelle que ce projet important a pu être réalisé grâce à un financement substantiel du Gouvernement fédéral dont la répartition a été très favorable à la Région bruxelloise.

J'en arrive au dépistage décentralisé et démédicalisé. Nous sommes pratiquement début 2017 et, depuis 2014, vous nous vantez les mérites de plans qui sont sur votre table de travail et dont nous ne pouvons pas juger, ainsi que je le soulignais à l'instant.

Vous n'avez pas la même indulgence à propos du dépistage décentralisé et démédicalisé. Pourtant, dans sa note de politique générale, la ministre Maggie De Block s'est engagée à examiner, dès 2016, la meilleure façon de donner suite à l'avis du Conseil supérieur de la santé sans compromettre, de quelque manière que ce soit, la qualité du dépistage d'infections liées au virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Un groupe de travail juridique a été créé afin de permettre, en Belgique, le dépistage du VIH de façon démédicalisée et décentralisée, à l'aide d'un test d'orientation.

Par ailleurs, je rappelle qu'une proposition de résolution autorisant le recours au dépistage décentralisé et démédicalisé du sida a été adoptée à l'unanimité par La Chambre, en avril 2016. Vous voyez que le niveau fédéral tient ses engagements et le prouve.

J'en viens au Plan alcool.

Comme vous l'avez annoncé depuis votre entrée en fonction, vous rappelez lors de cette rentrée que vous en faites une priorité. Nous aurions dès lors apprécié que vous fassiez davantage d'efforts pour faire aboutir la concertation à ce sujet. Pourtant, lors des dernières réunions de la conférence interministérielle - surtout celles de la semaine dernière et de cette semaine, la Région bruxelloise n'a pas brillé par sa force de proposition en la matière.

Pour vous, il semblerait qu'il s'agit de faire comme vous l'entendez ou de ne rien faire du tout. Créer le blocage n'est pas une attitude fort constructive, surtout quand des alternatives ont été proposées par d'autres.

Nous pensons que la cible est la réduction de la consommation nocive problématique d'alcool. Faire de l'alcool un sujet tabou sans discernement n'est pas notre propos. Nous faisons le choix du discernement, notamment par le biais de la prévention et de l'éducation à la conduite responsable face au risque. En effet, la réalité ne peut être totalement gérée par des interdictions.

Enfin, le groupe MR s'est toujours préoccupé du dossier du transport non urgent de personnes et nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour nous rendre compte de l'état de son avancement. Nous nous réjouissons donc des progrès imminents que vous promettez en la matière et nous veillerons à ce que les progrès promis se concrétisent. Il est important de voir arrêter des normes en la matière ainsi qu'une politique claire en matière de tarification, notamment.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB\*PVDA-GO!).- Madame la présidente, chers collègues, avec les cinq minutes qui nous sont imparties, nous voulons pointer quelques aspects qui nous ont semblé les plus importants concernant la déclaration de politique générale. Je ne vais pas rappeler ici la situation catastrophique des 38% des Bruxellois qui se trouvent en dessous du seuil de pauvreté.

Le premier point qui nous inquiète, c'est l'accueil de la petite enfance. Dans l'accord du Gouvernement, on parle de 7.500 places d'ici 2020, alors qu'il n'y a que 1.986 places qui sont assurées à la mi-législature. De quelles places s'agit-il ? S'agit-il de places pour les enfants de zéro à deux ans et demi ou des places de zéro à trois ans ? En effet, le nombre de places nécessaires sera différent pour arriver aux 50% nécessaires.

Deuxièmement, s'agit-il de places subventionnées ou pas ? Nous savons que Bruxelles va compter 100.000 habitants de plus en 2025, c'est-à-dire 10.000 de plus par année. Déjà un enfant sur trois vit sous le seuil de pauvreté. Les parents qui ne trouvent pas de place en crèche subventionnée par l'ONE doivent recourir à des crèches non subventionnées ou à des gardiennes privées dont les prix sont souvent beaucoup plus élevés.

Nous savons aussi que Bruxelles compte 11,5% de familles monoparentales qui sont souvent des mamans avec enfants. Comment peuvent-elles postuler à un emploi sans accueil pour l'enfant? Elles se retrouvent dans un cercle vicieux. Pour avoir une place en crèche, il faut un emploi, mais pour avoir un emploi, il faut une place en crèche.

Comment va-t-on atteindre l'objectif d'ouverture des 7.500 places en crèches pour 2020 ? Ces places sont-elles bien subventionnées ?

Je souhaite également pointer la question du handicap. En effet, la DPG est assez générale à cet égard. Elle formule pas mal d'engagements, mais peu en matière de calendrier et de chiffres.

Concernant l'emploi, nous trouvons important de soutenir les ETA et l'aide à l'emploi. Nous espérons également que ce parlement va adopter la proposition de résolution du PTB que nous avons prise hier en considération et qui vise à favoriser l'emploi des personnes handicapées. Cette proposition de résolution donne à la Commission communautaire française les moyens pour contrôler de manière anonyme l'atteinte de son propre quota de 5% au sein de son administration. Des sanctions sont prévues ainsi que des mesures de rectification.

Quant aux personnes en grande dépendance, nous attendons non seulement une étude des besoins qualitatifs, mais aussi et surtout des besoins quantitatifs : combien de places adéquates sont-elles nécessaires pour les personnes en grande dépendance ? En effet, les services d'accompagnement c'est bien, mais ne suffisent pas pour couvrir la demande et ne répondent pas aux nécessités pour contribuer à l'autonomie des personnes. Il faut craindre que ce soit juste un palliatif pour le manque de places.

Nous resterons aussi attentifs à la mise sur pied de la commission conjointe des trois parlements francophones sur les bonnes pratiques en matière d'autisme, telle que promise à la séance plénière du 14 octobre dernier. Je le répète, je n'ai lu aucun engagement en termes de temps pour la mise en œuvre du Plan transversal autisme et les demandes des parents à adresser au Gouvernement fédéral. Je pense particulièrement ici au financement de la logopédie pour les enfants autistes.

Enfin, je veux profiter de cette occasion pour souligner la persévérance des parents qui, sans relâche depuis plus de 10 ans, interpellent le monde politique pour faire entendre leurs revendications légitimes, et qui demandent pour leurs enfants une prise en charge basée sur les données actuelles de la neuroscience et de la pédagogie. Ils attendent des réponses aussi en termes de timing.

(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO!)

Mme la présidente.- La parole est à M. Verbauwhede.

M. Michaël Verbauwhede (PTB\*PVDA-GO!).- Je ne vais pas rappeler les chiffres du boom démographique qui nous obligent à créer des places dans les écoles à Bruxelles, mais plutôt attirer l'attention sur un problème de plus en plus présent. J'ai l'impression, en effet, que cette réponse au boom démographique se fait surtout de façon comptable. On crée des places sans prendre en compte la qualité de l'enseignement, qui est parfois menacée par cette augmentation très linéaire du nombre de places.

Un exemple concret - qui ne dépend pas de la Commission communautaire française - en est l'Athénée Jean Absil, dont on a parlé dans la presse il y a quelques semaines en raison de mouvements de grève des enseignants. Les élèves mangent dans la cour car il n'y a pas de place à la cantine, dont le personnel explique qu'il doit gérer trois services en une heure, ce qui ne laisse que vingt minutes aux élèves pour manger. Cela met évidemment à mal la qualité de l'enseignement. Il y a bien d'autres exemples de la pression qui pèse sur ces espaces collectifs qui font aussi la qualité de notre enseignement : cours de récréation, espaces de sport...

Vous évoquez la création de nouvelles places, notamment à l'Institut Alexandre Herlin. Qu'est-il mis en place pour que cette extension se fasse aussi de manière qualitative et pas seulement quantitative ?

L'Institut Pierre Paulus dépendra, lui aussi, bientôt de la Commission communautaire française. En avez-vous parlé si brièvement afin de masquer certains problèmes? Les organisations syndicales ne semblent en effet pas aussi enthousiastes que vous, puisqu'elles ont récemment écrit un courrier à ce sujet. Elles disent, notamment, que l'accord-cadre conclu entre les deux pouvoirs organisateurs, la Commission communautaire française et Saint-Gilles, était présenté de façon figée, sans laisser aucune marge pour d'éventuelles modifications.

Toujours selon le courrier des organisations syndicales, sur le fond, l'accord poserait également plusieurs problèmes, dont le fait de ne pas traiter les différents membres du personnel sur un pied d'égalité. L'accord inviterait à envisager les agents au cas par cas, entraînant clairement une discrimination au sein de ces derniers.

Sur la forme, des réunions ont bel et bien eu lieu avec les organisations syndicales mais, selon ces dernières, elles n'aboutissent à rien : aucun procès-verbal ni aucune réponse à leurs demandes n'ont été fournis. Elles ont ainsi l'impression que ces réunions ne servent à rien, si ce n'est à se constituer un alibi pour prouver que la concertation sociale a bien eu lieu, alors qu'elle n'a, en réalité, porté aucun fruit sur le plan qualitatif.

Concernant, à présent, une autre école au climat social plus tendu encore, ce jeudi, les étudiants de la Haute école Lucia de Brouckère ont mené une action de grève. Ils entendent ainsi dénoncer les problèmes persistants en matière de communication, d'organisation et d'infrastructures qui menacent la qualité de leur formation.

Selon le président de la Fédération des étudiants francophones (FEF) qui soutient le mouvement, « alors qu'elles auraient dû être disponibles depuis la rentrée, certaines fiches d'unité d'enseignement ne sont aujourd'hui toujours pas disponibles, ce qui fait que les étudiants, à un mois des examens, n'ont toujours pas de programme de cours valide ». Le Conseil des étudiants de la Haute école va plus loin encore : « Les problèmes sont soulevés à maintes reprises, mais les choses n'évoluent pas assez vite. Les étudiants seront sortis quand ces problèmes seront réglés ». Absence d'enseignants pour une longue durée, vétusté et

délabrement des bâtiments, tenue des stages menacées, etc. Les années passent et se ressemblent dans cette haute école.

Face à ces revendications légitimes des étudiants, quelle a été la réponse ? Envoyer la police ! C'est inacceptable ! Il s'agit là d'une restriction des droits des étudiants, d'autant que la majorité d'entre eux soutenait l'action.

Il en va de même pour les enseignants, puisqu'en ce moment même a lieu à la Haute école Lucia de Brouckère un arrêt de travail des enseignants dont le but est de soutenir le mouvement des étudiants. Eux aussi dénoncent la vétusté des bâtiments, ou encore le problème de mauvaise considération des travailleurs par certains membres de la direction.

J'ai reçu un témoignage évoquant des licenciements de travailleurs à durée indéterminée, un personnel en burn-out et un épuisement général vu les horaires très lourds. Que répondez-vous à cela ? Et quid de la fusion ? Nous en avions parlé en début de législature, mais on ne trouve plus de trace de cette idée dans votre déclaration de politique générale. C'est dommage.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (indépendante).- Madame la ministre-présidente, je me suis réjouie, hier, de vous entendre mettre l'accent sur la cohésion sociale à Bruxelles. C'est effectivement un facteur-clé pour le rayonnement de notre Région. Vos mots sont très justes lorsque vous parlez de la lutte contre la dualisation de la société, car tous nos concitoyens doivent pouvoir mener leur vie sur un terrain équitable.

L'enseignement, par exemple, est un excellent domaine pour juger de l'équité entre citoyens. Je suis ravie d'apprendre que, dès janvier 2017, une nouvelle école s'ajoutera à la liste des établissements scolaires liés à la Commission communautaire française. Toutefois, je dois vous avouer qu'à lire le règlement d'ordre intérieur de deux d'entre elles, j'ai du mal à percevoir la notion de cohésion sociale... Mais c'est un autre débat que je ne vais pas entamer ici.

Toujours dans la lignée de l'enseignement, mais cette fois pour les primo-arrivants, vous avez mentionné la prochaine mise sur pied d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA). Pouvez-vous développer le fonctionnement de ce dispositif? Combien d'étudiants pourront-ils en bénéficier? Quel montant du budget sera-t-il accordé à cet accompagnement?

Que concluez-vous de la situation des 4.000 primo-arrivants répartis dans les deux bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), notamment au niveau de l'apprentissage de la langue française ? La Commission communautaire française pourra-telle en accueillir davantage en 2017 ?

Par rapport à l'année passée, je note une plus grande importance accordée aux personnes en situation de handicap dans votre déclaration de politique générale, et je vous en félicite. C'est un sujet compliqué à traiter, car sa résolution requiert un investissement à tous les niveaux de pouvoir. Toutefois, il est important d'œuvrer pour ces personnes qui souffrent au quotidien.

Quelles sont les concrétisations prévues en 2016 en termes de services d'accompagnement et de centres de jour et d'hébergement ? Quel est le nouveau budget accordé aux services d'accompagnement ?

Quelles sont les mesures destinées à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Qu'en est-il des personnes travaillant dans la fonction publique? Quelles sont les mesures prises pour faire respecter le quota de 5% à la Commission communautaire française?

Quant à la situation des personnes âgées, vous avez mentionné l'objectif d'augmenter le contingent afin d'avoir plus d'aides familiales. Pouvez-vous chiffrer cette augmentation? Ce nouvel objectif est-il lié aux conclusions du groupe de travail spécialisé créé pour analyser les demandes des Bruxellois en matière d'aide à domicile?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Notre Région est confrontée aujourd'hui à d'importants défis. Parmi ces défis, il y a celui de l'explosion démographique, qu'il convient d'anticiper dans tous ses aspects.

Mon Gouvernement, depuis deux ans, a établi un certain nombre de priorités. Je voudrais aujourd'hui mettre un accent sur cette part de la population bruxelloise qui fait les frais de la dualisation de nos sociétés, dualisation que nous devons absolument combattre.

Les défis de Bruxelles sont évidemment ceux de toute ville d'une certaine taille, concentrant certes en son sein une part importante de l'activité économique du pays, mais également son revers, à savoir la pauvreté. Vous êtes d'ailleurs nombreux à nous avoir interpellés sur cet aspect.

Dans ce cadre, il est évident que mon Gouvernement depuis deux ans s'attelle à la tâche. Il n'est pas resté inactif, citons les grands axes de notre politique :

- la lutte contre le chômage par le biais de la formation professionnelle;
- l'enjeu de construire des crèches et des écoles en nombre suffisant pour faire face à la croissance de la population et offrir un véritable avenir à nos jeunes;
- offrir à la population bruxelloise des services sociaux et culturels de qualité et de proximité et de rendre notre ville encore plus accueillante et conviviale;
- construire encore plus, à la suite des événements dramatiques que nous avons connus au mois de mars, les conditions du vivre ensemble, de la tolérance et de l'ouverture qui animent, j'en suis certaine, la très grande majorité des Bruxellois.

L'heure n'est plus aujourd'hui à l'affrontement et aux conflits institutionnels, mais bien au contraire, aux articulations, au travail commun, aux croisements et à la complémentarité des politiques que nous mettons en place.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre belle institution qu'est la Commission communautaire française si nécessaire et utile pour assurer les politiques du cœur en ces périodes troublées au niveau mondial.

Nous devons resserrer les liens humains, assurer le vivre ensemble. Pour ce faire, la politique de mon Gouvernement se décline en plusieurs axes et, contrairement à ce que j'ai pu entendre, nous ne sommes pas inactifs et ne manquons ni d'enthousiasme ni de forces vives.

En cohésion sociale par exemple, mon collègue Vervoort travaille à la réforme du décret. Il déposera sous peu un avant-projet sur la table du Gouvernement. Une fois cette étape franchie, nous pourrons solliciter l'avis formel du conseil consultatif et du secteur, via les concertations locales de la cohésion sociale, le Centre régional d'appui en cohésion

sociale (Cracs), le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (Crédaf), mais aussi en restant à l'écoute des opérateurs et des acteurs de terrain.

L'objectif de la réforme est aussi de soutenir le secteur associatif dans ses missions et de pouvoir toucher encore davantage de personnes pour relever le défi de la socialisation, du faire ensemble et de l'inclusion.

Madame la présidente, la réforme du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) est éminemment liée à la refonte du décret relatif à la cohésion sociale et procéder en deux temps n'aurait dès lors guère de sens. Pour ce qui est du parcours d'accueil, nous avons confié au Cracs la mission d'évaluer le dispositif, mais également de fournir un appui pour sa mise en œuvre et de produire de la recherche.

Cette démarche nous permettra de mesurer l'adéquation entre notre offre et les besoins. Le Cracs travaillera également avec l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) pour fournir des données actualisées. Une mission a également été confiée par la Commission communautaire commune au Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) afin que soit élaborée une cartographie des opérateurs offrant tout ou partie du parcours d'accueil et des places disponibles à chaque niveau dudit parcours, en ce compris les formations linguistiques. En évaluant notre offre, cette cartographie pourra enrichir la politique menée au niveau de la Commission communautaire commune.

En matière d'enseignement, j'ai pris bonne note de vos questions portant notamment sur la création de places. Comme nous l'avons dit, 1.200 places dans l'enseignement secondaire et 300 places à l'Institut Alexandre Herlin seront créées. Par ailleurs, la question a été posée de savoir comment nous allons procéder. La réponse est simple : en construisant de l'espace, en rénovant, bref en mettant en place toutes les conditions permettant d'accueillir convenablement les élèves. Bien sûr, ce programme fait l'objet d'analyses et de plans très sérieux destinés à créer ces nouvelles places.

En matière d'enseignement, j'ai aussi entendu des questions portant sur les actions des étudiants à la haute école Lucia De Brouckère. Je me propose de répondre aux questions d'actualité qui étaient prévues à ce sujet puisqu'elles s'inscrivent aussi dans le cadre de la discussion sur la déclaration de politique générale.

Concernant la haute école Lucia De Brouckère, la presse a évoqué le mécontentement et le mouvement des étudiants. Tout ce que dit la presse au sujet des dysfonctionnements n'est pas complètement exact. Nous savons tous que la haute école a historiquement connu des tensions et des problèmes dont j'ai hérité, Monsieur Maron.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Je n'ai pas évoqué le cas de cet établissement. Vous me répliquez donc à propos d'un sujet que je n'ai pas soulevé.

**Mme la présidente**.- Effectivement, c'est M. Verbauwhede et M. Van Goidsenhoven qui en ont parlé.

#### (Colloques)

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- La précédente législature n'a pas beaucoup avancé ni trouvé de solutions aux difficultés qui étaient déjà existantes.

(Remarques de M. Alain Maron, député)

Tout ce qui touche à l'organisation pédagogique et logistique relève avant tout des équipes dirigeantes de la haute école. À ce titre, je les ai interrogées et je continue de le faire.

Je souhaite également les soutenir puisqu'au sein du conseil de direction, notamment, un travail acharné est réalisé pour mettre en place progressivement cet assainissement que nous souhaitons tous.

Bien entendu, ce travail ne se fera pas du jour au lendemain. Il a néanmoins déjà engrangé des avancées puisque nous sommes parvenus, en septembre dernier, à un accord avec les organisations syndicales dans le cadre d'un processus de conciliation demandé par ces dernières. Processus de conciliation placé sous l'égide du SPF Emploi.

Nous pouvons donc dorénavant répondre plus sereinement aux questions des étudiants. Mon cabinet les a d'ailleurs rencontrés ce matin. Nous pourrons faire face aux défis à venir de la haute école. Les informations concernant les stages à destination des étudiants sont totalement disponibles à l'heure actuelle.

Les fiches descriptives des unités d'enseignement (UE) figurent déjà en partie sur le site de l'école. Les autres seront finalisées la semaine prochaine. C'est d'ailleurs un sujet que nous avons évoqué en conseil d'administration ce mardi soir. Les représentants des étudiants ont reçu cette information de la bouche de la direction.

Le service informatique de la Commission communautaire française a réglé progressivement les problèmes informatiques du CERIA et est en contact avec le site de Jodoigne. Le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) s'est également mis à disposition pour aider à l'amélioration et au renforcement de tout le dispositif informatique, permettant ainsi aux étudiants d'avoir accès au Wifi.

Jusqu'à présent, aucun problème de place, de locaux ou d'entretien n'avait été signalé à la direction. Cependant, il n'y a aucun obstacle d'essayer de les résoudre dans les limites des capacités architecturales du bâtiment.

Ma cheffe de cabinet adjointe m'informe d'ailleurs à l'instant qu'un accord a été trouvé avec les représentants des étudiants. Je serai bien sûr attentive à son suivi.

Enfin, Monsieur Verbauwhede, je souhaite préciser que ce n'est pas la haute école qui a appelé la police hier matin, mais bien les appariteurs du campus.

**M. Michaël Verbauwhede (PTB\*PVDA-GO!).**- J'ai effectivement posé une question sur l'intervention de la police.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je voudrais préciser que ce n'est pas la haute école qui a appelé la police hier matin. Ce sont les appariteurs du campus, lorsqu'ils ont vu que les étudiants plaçaient des chaines et des cadenas sur certaines grilles d'entrée, empêchant les élèves mineurs des écoles secondaires qui se trouvent aussi sur le site du CERIA d'y pénétrer.

En ce qui concerne le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée, le Gouvernement veillera à poursuivre le travail entamé en 2015 et 2016. Les différents groupes de travail, composés des acteurs du secteur et des membres du conseil consultatif, ont remis les avis préalables à la rédaction de la plupart des arrêtés d'exécution. Le Gouvernement devrait donc adopter les arrêtés relatifs au décret inclusion. Ceci concernera en particulier les centres de jour et les lieux de vie. L'orientation consistera à favoriser l'autonomie des personnes, avec une attention toute particulière pour les personnes en situation de grande dépendance. Les arrêtés concernant les services d'accompagnement et les projets particuliers devraient être adoptés en première lecture d'ici la fin de l'année.

Tout le travail de mise en œuvre du décret fait l'objet d'une concertation étroite avec les représentants du secteur, par le biais du conseil consultatif et de ses différents groupes de travail. Le principe « nothing about us without us » est donc parfaitement appliqué à la Commission communautaire française.

Au niveau d'Infor autisme, Monsieur Van Goidsenhoven, le dossier n'a toujours pas été introduit auprès du service Phare, comme l'a confirmé l'administration la semaine dernière. Je rappelle qu'un montant avait pourtant été réservé à ce projet en 2015, tout comme en 2016. Nous attendons donc toujours la demande. Je reviendrai sur la question du budget de la Commission communautaire française en fin d'intervention.

En ce qui concerne l'enseignement et le manque de places, nous avons prévu 300 places en enseignement spécialisé sur le site de l'institut Herlin et 1.200 places en enseignement secondaire sur le site du CERIA.

Monsieur Maron, les bâtiments, les programmes pédagogiques et les enseignements n'apparaissent pas par magie au lendemain des décisions qui sont prises ici. Et la Commission communautaire française n'est pas le seul acteur d'enseignement à Bruxelles. Elle est un pouvoir organisateur parmi d'autres et ne peut se charger à elle seule de la création de toutes les places.

Monsieur Van Goidsenhoven, il est faux de dire que la réforme de l'administration ne se concrétise pas. En effet, sur les quelque 99 objectifs opérationnels du plan stratégique du conseil de direction, plus de la moitié sont en cours d'exécution. La réforme d'ampleur annoncée ne peut avoir une chance d'aboutir que si elle est mise en œuvre progressivement et qu'elle obtient l'adhésion de l'ensemble du personnel.

En matière de promotion de la santé, une attention toute particulière sera accordée à la réduction des inégalités sociales de santé. Ce principe est inscrit dans le nouveau décret de promotion de la santé et sera concrétisé dans les deux ans à venir. Il s'agit de trouver les réponses les plus adéquates et les plus concrètes aux besoins de la population bruxelloise, dont on connaît la diversité et la richesse, mais aussi les fractures et les vulnérabilités. Cela inclut les populations mobiles et migrantes, dont les besoins font l'objet d'une attention constante.

Les dispositifs de proximité, les démarches liées à la santé communautaire, mais aussi l'inclusion d'une préoccupation transversale pour la santé dans toutes les politiques, constituent des réponses prometteuses qui seront davantage concrétisées au cours de l'année prochaine. À ce sujet, le calendrier est tout à fait précis, puisque l'engagement, par l'administration, de la personne chargée de l'élaboration du Plan de promotion de la santé sera concrétisé dès la semaine prochaine.

Le principe de standstill a bel et bien été confirmé aux opérateurs et nous n'avons plus été interpellés par les personnes de terrain au sujet de questions relatives à des pièces justificatives.

Ceci a été souligné en politique de la santé comme dans les autres politiques : la Commission communautaire française n'est pas une île isolée. Les travaux en conférence interministérielle (CIM) de la santé publique sont intenses et la Commission communautaire française y est bien présente. Elle fait donc tout ce qui est en son pouvoir pour peser dans les dossiers dont les compétences sont partagées entre les différents ministres belges de la santé publique. Il en est d'ailleurs régulièrement question dans cette assemblée.

À l'échelle bruxelloise, la Commission communautaire française est aussi associée à l'élaboration du Plan de santé bruxellois de la Commission communautaire commune. Elle y prend une part active, notamment pour le volet de la prévention et de la promotion de la santé, mais aussi pour ce qui concerne la première ligne et la santé mentale. Elle suit également de près le groupe de travail permanent de lutte contre la pauvreté, qui œuvre à l'élaboration d'un plan en la matière.

La seconde vague des modifications du décret ambulatoire est un chantier de grande ampleur. La méthode de travail et le calendrier seront définis en concertation avec l'administration avant la fin de cette année 2016.

Concernant la reconnaissance de la réduction des risques, il s'agira effectivement de mettre en place les outils concrets. Des choix de priorités devront être faits. Des réponses réalistes devront être trouvées dans le contexte légal actuel. Nous pensons en particulier au refus du Gouvernement fédéral, M. Van Goidsenhoven, de consentir des avancées pour permettre l'expérimentation de salles de consommation à moindres risques. Ce projet bénéficie pourtant d'un soutien sans réserve de différents ministres bruxellois, et même d'autres entités fédérées. On sait cependant que le secteur est créatif et que d'autres pistes font actuellement l'objet d'une réflexion et d'une discussion avec les intervenants de terrain.

J'en viens aux places en crèches. Je peux vous assurer que nous poursuivons nos efforts. L'arrêté d'exécution du nouveau décret, qui ajoute un dispositif de subventionnement, mais qui n'ôte pas la possibilité de lancer des appels à projets, est actuellement soumis au Conseil d'État pour avis. Nous sommes au taquet pour faire approuver cet arrêté le plus rapidement possible. En effet, les besoins sont réels et les projets nous attendent. Dès aujourd'hui, il est déjà prévu de financer 273 places supplémentaires grâce à ce nouveau décret

Quant aux remarques relatives à l'accès de tous à la culture, il est clair que l'offre culturelle disponible sur notre territoire est d'une richesse et d'une qualité indéniables, mais s'adresse de préférence à certains groupes sociaux souvent plus favorisés. Dès lors, il est normal que la Commission communautaire française, qui soutient la culture de proximité, se tourne avec plus d'attention vers des groupes sociaux plus fragiles, voire franchement précarisés, qui connaissent une triple forme de relégation : spatiale, sociale et culturelle.

Cette dualisation de la population bruxelloise représente un défi essentiel pour les politiques culturelles et l'ensemble des politiques du Gouvernement, qu'il convient de combattre. Au niveau des relations internationales de la Commission communautaire française, différents projets sont portés par notre institution via Wallonie-Bruxelles International, collégialement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Ces projets participent au rayonnement de Bruxelles dans le cadre des relations internationales de tous les francophones de Belgique.

On note d'ailleurs un accroissement du nombre de projets de coopération internationale dans les thématiques dont notre institution a la compétence. Au niveau de la francophonie, de nouvelles actions sont entreprises, notamment via le Centre européen de langue française, qui a accru ses partenariats avec des acteurs régionaux bruxellois francophones.

Pour la première fois dans l'histoire de la Région bruxelloise, un cadre de référence, le Plan de formation 2020, a bien été adopté par les Gouvernements régional et francophone bruxellois les 14 et 21 juillet dernier. Ce plan, qui comprend une quarantaine de mesures, est d'abord le fruit d'analyses et de propositions approfondies dans le cadre de la task force

emploi – formation – enseignement - entreprises, et d'une concertation large avec l'ensemble des partenaires de la formation.

Cette concertation sur le plan adopté en première lecture se termine. Elle est essentielle pour créer un consensus fort et pour la mise en œuvre efficace d'un tel plan, vu le nombre et la diversité d'acteurs que nous mobilisons. Il sera adopté fin novembre sur la base des avis des opérateurs et des interlocuteurs sociaux.

Dans le cadre de la stratégie de développent de la formation en alternance, nous rappelons la volonté de développer qualitativement et quantitativement la formation en alternance. Mon collègue Didier Gosuin y est particulièrement attaché. L'un des enjeux importants est, entre autres, de sensibiliser les grandes entreprises situées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale à s'engager dans le dispositif et de voir l'offre de places disponibles augmenter significativement.

Une manière de renforcer l'engagement des entreprises dans les dispositifs de formation en alternance passe par la mise en place d'actions concertées de prospection des entreprises et/ou par la mise en place d'un système de valorisation des entreprises. Ce dispositif prospectif s'inscrit dans une démarche innovante et veut offrir aux entreprises un accès unique à l'information au sein du paysage de la formation en alternance. Il s'inscrit dans une dimension de complémentarité entre enseignement et formation en alternance.

Cette cellule de prospection, qui sera composée de trois agents représentant tant les acteurs francophones et néerlandophones de l'enseignement que de la formation en alternance, s'articulera avec les dispositifs de prospection auprès des entreprises, comme le point de contact unique (SPOC) d'Actiris. Concrètement, cette cellule s'inscrit et s'articule dans une perspective multipartenariale avec, entre autres, les secteurs professionnels, les représentants sectoriels et les acteurs de terrain. La validation des compétences fait l'objet d'une concertation intense avec les interlocuteurs sociaux.

Dans le cadre des priorités partagées de la Stratégie 2025, les syndicats et les employeurs ont salué et adhéré sans restriction aux objectifs du Gouvernement, dont celui de l'inscription de la validation dans les pratiques de recrutement des employeurs. Tous les employeurs publics se sont engagés à intégrer les titres de validation dans les règles de recrutement dans la fonction publique. Je peux vous le confirmer en tant que secrétaire d'État à la Fonction publique de la Région bruxelloise : Région bruxelloise, Commission communautaire française, Commission communautaire commune, Communauté française, Région wallonne et pouvoirs locaux montrent l'exemple.

Les employeurs privés seront consultés sur les métiers à faire valider à Bruxelles, sur le pilotage de la validation des compétences, en ce compris les taux d'insertion dans l'emploi à la suite de la validation des compétences. Ils s'engagent déjà au travers de leurs secteurs professionnels comme le centre de référence (CDR) pour le secteur Horeca, devenu Centre de validation des compétences des métiers de l'Horeca à Bruxelles.

Monsieur Maron, vous êtes un peu impatient.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Impatient? Vous parlez tellement vite que j'ai du mal à vous suivre.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.**- Sérieusement ? Je pensais que chez vous, cela fonctionnait plus vite.

M. Alain Maron (Ecolo).- La précocité n'a pas que des vertus!

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.**- Vous êtes impatient et, même si cela ne se fait pas, vous interrogez le Gouvernement au sujet de ses intentions.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Cela se fait dans une discussion comme celle-ci. Nous ne sommes pas dans le cadre d'une interpellation.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je dévoilerai donc les grandes lignes du projet de budget dont nous aurons largement le temps de débattre au sein de ce parlement.

La période est compliquée eu égard aux budgets des entités publiques et la Commission communautaire française est confrontée aux mêmes problèmes que les autres entités, plus encore parce que nous n'avons pas de pouvoir sur le plan fiscal.

Cette année, le budget de la Commission communautaire française présentera un léger déficit (environ 1 million d'euros). Par ailleurs, malgré le contexte d'austérité, nous voulons gérer les choses avec rigueur et responsabilité.

Nous prévoyons ainsi des investissements pour de nouvelles crèches, pour l'accueil des personnes handicapées ou encore l'enseignement, à raison d'un montant d'à peu près 7,5 millions d'euros que nous sortons du solde net.

Nous refusons d'entrer dans une logique d'austérité. Nous souhaitons que les besoins des Bruxellois dans les matières personnalisables, notamment dans le cadre des compétences du cœur soient bien pris en compte par le Gouvernement francophone bruxellois. Nous souhaitons y répondre, mais nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur tous ces points.

J'ai parlé vite, mais je sais que des débats nous attendent. Je suis curieuse et impatiente d'entendre les répliques des différents groupes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M.** Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Lors de l'examen du budget, nous aurons l'occasion de revenir plus précisément sur l'évolution de certains projets.

Notre impression générale est que face aux mutations rapides de notre ville-région, la Commission communautaire française reste en retrait.

Mme la présidente.- La parole est à M. Kanfaoui.

M. Abdallah Kanfaoui (MR).- Rappelons que le projet pilote Tadam (traitement assisté par diacétylmorphine) ne s'était pas réalisé sur la base de la loi de 1921, mais bien sur la base de la convention unique sur les stupéfiants de 1961 et de la loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine. Rien n'empêche de mettre sur pied un projet bruxellois si cela est cher à notre Gouvernement.

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je remercie la ministre-présidente de nous avoir dévoilé des intentions qui n'en sont plus, puisqu'il s'agit bien de décisions. Vous prenez 7,5 millions d'euros hors solde net à financer. Cela signifie-t-il que vous puiserez dans des réserves de trésorerie ? Il est important de le savoir, car bon nombre des politiques annoncées, parfois extrêmement positives, dépendront de la qualité de votre budget et de sa validation par les entités supérieures. Faute de cela, vos annonces ne pourront pas être concrétisées.

Vu les défis que nous avons tous rappelés, il ne sera pas possible, à terme, de maintenir l'ensemble de ces secteurs sous la compétence de la Commission communautaire française sans doter celle-ci de pouvoir fiscal et de moyens de financement complémentaires. La seule manière d'étendre les secteurs sociaux et de santé consistera à les transférer à la Commission communautaire commune.

Je ne vous ai pas entendue sur les éventuels transferts du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) à la Commission communautaire commune. Pourtant, il était prévu dans l'accord de majorité, y compris celui de la Commission communautaire française, d'étudier ce transfert vers l'organisme d'intérêt public du social et de la santé de la Commission communautaire commune. Cela permettrait d'offrir des marges financières plus larges que celles du carcan financier strict de la Commission communautaire française.

L'aide aux personnes handicapées est un gros secteur qui exige des investissements difficiles à obtenir dans le cadre budgétaire de la Commission communautaire française. Nous ne doutons pas un seul instant que vous serez confrontée à des équations budgétaires très difficiles.

Je n'ai pas non plus entendu d'engagement formel concernant l'augmentation du nombre de bureaux d'accueil pour les primoarrivants.

En ce qui concerne les arrêtés liés à la petite enfance, vous déclarez être au taquet. Fort bien, mais je constate que ces arrêtés ne paraîtront finalement au Moniteur belge qu'un an après le vote du décret dans cet hémicycle. Vous êtes peutêtre maintenant au taquet, mais il eût mieux valu que vous le soyez il y a un an déjà et que ces arrêtés soient prêts concomitamment au vote du décret.

Cela n'a pas été le cas et ces arrêtés vont finalement arriver un an plus tard et donc retarder encore la procédure. J'ignore comment nous allons dépenser le budget régional de 4.600.000 euros par an. Comment allons-nous réduire l'encours sans cesse croissant lié au Plan crèches régional ? Notre incapacité à investir et à dépenser est flagrante alors que les besoins sont criants. Cela reste un vrai problème.

En ce qui concerne les salles de consommation, pourronsnous agir sans une modification de la loi de 1921? Le Gouvernement fédéral a décidé de ne pas modifier cette loi et se borne à dire aux entités fédérées qu'il n'entre pas dans ses intentions de le faire, car il estime que cette démarche n'est pas une priorité.

Certains parmi nous, issus de tous les groupes politiques, ont visité la salle expérimentale de consommation ouverte à Paris. Or, en France, c'est bien la loi Santé qui a été modifiée et non la loi pénale. Par ailleurs, certains juristes autorisés estiment très clairement qu'il est parfaitement possible de travailler sur la base des compétences de prévention, de sécurité et de santé. De fait, en France, c'est bien la modification de la loi Santé qui a permis de progresser et nous pensons qu'il est inadéquat de se cacher derrière le paravent de la loi de 1921.

S'il y a une véritable volonté d'avancer, vous devez à tout le moins annoncer avec la Commission communautaire commune qu'une étude est faite ici à partir de Bruxelles et à partir des compétences dont nous disposons en Commission communautaire commune, en Commission communautaire française et en Région en termes de prévention. Nous pouvons le faire à condition de dégager des moyens, tout en assurant au maximum la sécurité juridique des institutions et des intervenants. Si un cadre légal clair est créé au niveau de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française, cela doit pouvoir être mis en place dans des conditions satisfaisantes.

Mme la présidente.- La parole est à M. Verbauwhede.

M. Michaël Verbauwhede (PTB\*PVDA-GO!).- Concernant la haute école, je ne demandais pas si un accord allait être trouvé, mais si les problèmes soulevés par les étudiants et les enseignants allaient être résolus. En effet, il y a déjà eu des accords par le passé, et pas seulement durant la présente législature.

Concrètement, quelles sont les avancées et quel est l'agenda des promesses d'amélioration des bâtiments ? C'est un souci majeur, sur lequel je suis déjà intervenu plusieurs fois. Qu'en est-il des autres doléances des étudiants et des enseignants ? Je suppose que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Ma deuxième question concernait l'aspect qualitatif, et pas uniquement quantitatif de l'enseignement. Il ne s'agit donc pas seulement de créer des places. Je n'ai pas entendu de réponse à ce sujet. Je ne sais pas si vous aurez l'occasion d'y répondre maintenant. Si ce n'est pas le cas, j'y reviendrai plus tard dans des interventions à la Commission communautaire française.

La séance est suspendue à 11 h 00.

La séance est reprise à 11 h 07.

#### DÉBAT SUR L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (CETA/AECG)

Mme la présidente.- Nous passons au débat concernant le CETA.

Le Bureau élargi a fixé les temps de parole comme suit :

- trente minutes par groupe politique, avec un nombre d'orateurs mandatés illimité;
- cinq minutes pour les autres orateurs non mandatés ;
- vingt minutes pour le PTB\*PVDA-GO!, à répartir entre les orateurs qui se sont inscrits dans le débat.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Il en sera donc ainsi.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Le CETA, Accord économique et commercial global, a initialement été considéré comme relevant de la compétence exclusive de l'Union européenne. La Commission européenne a finalement décidé de le considérer comme un accord mixte, c'est-à-dire nécessitant l'approbation des 28 États membres de l'Union européenne, ainsi que des dix provinces du Canada.

En Belgique, État fédéral, l'accord doit également être approuvé dans les Parlements régionaux et communautaires s'ils sont concernés par son contenu, comme c'est le cas pour notre institution.

Pour rappel, le 3 juin dernier, vous votiez une résolution relative à l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada. Cette résolution marquait les réserves exprimées par une majorité de députés bruxellois francophones quant à ce projet, bien que le dernier texte avalisé par le Conseil européen présente une série de différences positives, comparativement à celui avec les États-Unis, et que le CETA offre certaines garanties concernant le maintien de l'intervention publique dans certains services.

La résolution demandait de ne pas accorder les pleins pouvoirs de délégation de signature de l'accord au Gouvernement fédéral. Une lettre, que j'ai cosignée avec Fadila Laanan en tant que ministre compétente pour les Relations internationales de la Commission communautaire française, a été envoyée au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères et à la Commission européenne, afin de faire part de cette résolution du Parlement francophone bruxellois.

Qu'est-il ressorti des négociations avec le Gouvernement fédéral et la Commission européenne depuis cette lettre, et singulièrement cette dernière semaine? Une déclaration interprétative concernant le projet de texte du CETA a été fournie par la Commission européenne le 5 octobre dernier. Vous avez eu l'occasion de l'analyser lors d'une commission parlementaire commune avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La déclaration interprétative, renommée entretemps « instrument interprétatif », ainsi que les différents projets de déclaration de la Commission européenne envoyés ces dernières semaines, fournissaient déjà une réponse à une partie des différentes craintes exprimées par les francophones de Belgique vis-à-vis du traité. Cependant, la question de la valeur juridique de la déclaration interprétative et des autres déclarations de la Commission européenne n'était pas claire et la protection des services publics et des services sociaux, comme ceux que la Commission communautaire française soutient dans de nombreux secteurs, n'était pas suffisamment bétonnée.

Cette semaine, nous avons obtenu des représentants de la Commission européenne la garantie que la déclaration interprétative possède un caractère contraignant et qu'elle sera approuvée en même temps que le traité, y compris par le Canada.

Une note définissant la valeur de la déclaration interprétative a été fournie. Les autres déclarations engageant ceux qui les formulent, celles de l'Union européenne ont donc aussi un caractère contraignant pour la Commission européenne.

Après plusieurs réunions successives, l'Union européenne et les représentants francophones se sont également accordés sur un projet de déclaration de la Commission européenne au sujet des investissements et de la Cour d'investissement. J'y reviendrai dans un instant.

Un projet de déclaration du Royaume de Belgique relatif aux conditions d'octroi des pleins pouvoirs pour la signature du CETA, rappelant notamment les conditions de l'application provisoire du CETA, a également été formulé.

Il a aussi été accepté que ces différentes déclarations figurent dans la proposition de décision de l'autorisation de l'Union européenne à signer le document. Les documents en votre possession forment donc un tout indissociable et expressément acté dans la décision qui sera soumise au Conseil européen.

Selon moi, ces documents que vous avez reçus répondent aux différents points de votre résolution du mois de juin.

En ce qui concerne la sollicitation de la Cour de justice de l'Union européenne, dans la déclaration du Royaume de Belgique, il est stipulé que la Belgique demandera un avis à la Cour de justice de l'Union européenne concernant la compatibilité de l'Investment Court System (ICS) avec les traités européens. Par ailleurs, le caractère mixte de l'accord a été accordé par l'Union européenne le 5 juillet 2016.

La mise en œuvre provisoire n'inclura pas le système d'arbitrage, qui ne verra le jour qu'après la ratification par l'ensemble des parlements compétents.

Au niveau de la Cour d'arbitrage, la déclaration insiste sur le fait que les tribunaux devront être indépendants et impartiaux et que les candidats juges pour le tribunal et le tribunal d'arbitrage seront nommés par les États membres et devront remplir les conditions exigées pour être juges à la Cour de justice de l'Union européenne.

La Commission européenne veillera à l'évaluation rigoureuse des candidatures. L'accès à cette nouvelle juridiction sera garanti pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les particuliers. Par ailleurs, les tribunaux d'arbitrage seront exclus de la mise en œuvre provisoire du CETA.

Dans sa déclaration unilatérale, il est aussi expliqué que la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone n'entendent pas ratifier le CETA dans le cas où le mécanisme actuel de règlement des différends est maintenu tel qu'il existe à ce jour à la signature du CETA.

Enfin, dans la déclaration de la Commission européenne et du Conseil européen sur la protection des investissements et la Cour d'investissement, il est rappelé que ce mécanisme constitue une étape dans la mise en œuvre d'une Cour multilatérale de l'investissement.

Concernant la question des droits de l'homme, une clause suspensive et juridiquement contraignante est incluse dans le traité, prévoyant la suspension des relations bilatérales en cas de manquements aux droits de l'homme.

La déclaration interprétative explique aussi clairement que la protection de la capacité des États à réguler est bien maintenue, mais également qu'ils peuvent renationaliser des services privatisés si besoin est. De plus, elle réaffirme la capacité de l'Union européenne, de ses États membres et du Canada à adopter et à appliquer leurs propres lois régissant l'activité économique dans l'intérêt public et à réaliser leurs objectifs légitimes en matière de santé, d'enseignement, de services publics et de protection sociale.

La déclaration interprétative rappelle la possibilité, pour les États membres, d'insérer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, suivant leur propre législation, de même que l'engagement des États membres de l'Union européenne et du Canada à atteindre leurs objectifs internationaux sur le plan du développement durable et de l'environnement. Une référence explicite est faite aux accords passés à Paris lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21).

La Commission européenne réalise préalablement à chaque accord des études d'impact. Les États membres peuvent le faire, mais on ne peut le leur imposer. Comme cela a été dit dans la déclaration unilatérale de la Belgique, il est prévu qu'en cas d'impact négatif pour une ou plusieurs entités fédérées - et d'étude d'impact que vous pourriez donc initier - ou pour le niveau fédéral, la Belgique ne ratifiera pas le traité.

Concernant le droit du travail, le chapitre 23 de l'accord, concernant la protection au travail, met en place un mécanisme de contrôle du respect des engagements, avec la participation de la société civile.

La déclaration interprétative réaffirme par ailleurs le droit des États de réguler le droit du travail, le droit des travailleurs de négocier des conventions collectives et l'engagement des parties à ratifier et mettre en œuvre les conventions collectives de l'Organisation internationale du travail (OIT), y compris par le Canada, qui signera dans les prochaines semaines la dernière convention.

Enfin, dans la déclaration interprétative, l'Union européenne et le Canada réaffirment l'importance du principe de précaution dans les accords internationaux. Notons aussi l'affirmation, par la Commission européenne, du maintien du système actuel belge en matière de mutualités et d'assurances. Il s'agissait d'une demande importante de notre part.

D'autres avancées de taille ont également été engrangées, même si elles ne concernent pas directement notre institution. L'accord explique ainsi que les dispositions générales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) demeurent applicables. De plus, différentes déclarations, tant que l'Union européenne que de la Belgique, préservent l'Europe sous différents aspects.

Dans la déclaration belge, il a été rajouté que l'État fédéral ou une entité fédérée compétente en matière agricole se réserve le droit d'activer également la clause de sauvegarde en cas de déséquilibre du marché. D'autres déclarations en la matière ont également été formulées dans le domaine de l'agriculture, concernant les indications géographiques, les échanges commerciaux et les hormones.

Rappelons enfin l'un des principaux points de la déclaration du Royaume de Belgique, dans lequel il est explicité clairement que, sur la base d'analyses socio-économiques négatives, les entités fédérées se réservent le droit de ne pas ratifier le CETA et d'en informer le Gouvernement fédéral, lequel devra notifier ce refus dans un délai d'un an à la Commission européenne. Cela entraînera l'impossibilité, pour la Belgique, de ratifier l'accord. La Belgique pourra donc sortir du traité à tout moment.

Pour moi, ces arguments montrent nettement que nos craintes, qui étaient encore réelles il y a quelque temps, sont désormais globalement levées. Ces longs mois de négociation n'auront pas été vains et nous pouvons être fiers, collectivement, des résultats obtenus. Ils ne sont pas des moindres, tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond, nos craintes ont été apaisées sur des points importants, mais nous gardons la possibilité claire et nette de ne pas ratifier le CETA dans le cas où ce traité ne serait pas positif pour nos Communautés et Régions, même sans l'accord du Gouvernement fédéral.

Sur la forme, nous avons collectivement prouvé l'importance du processus démocratique dans le fonctionnement de l'Union européenne. Nous pouvons être fiers d'avoir été les fers de lance d'un combat qui a été mené dans l'intérêt de nos concitoyens. Loin des slogans et des petites phrases, c'est point par point que ce traité a été renégocié.

Pour moi, en l'état, le Gouvernement francophone bruxellois peut désormais accorder les pleins pouvoirs de délégation de signature au ministre des Affaires étrangères. C'est cependant à vous qu'il revient de vous positionner aujourd'hui, puisque vous aviez demandé au Gouvernement de ne pas avancer sans obtenir les changements demandés par votre résolution.

Je suis donc à l'écoute de vos réactions et vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Comme nous le clamons depuis toujours, le CETA est un accord commercial essentiel et négocié, de manière sérieuse et dans l'intérêt des Européens, avec l'un de nos plus proches partenaires et même ami de longue date sur la scène internationale : le Canada.

Cet accord a été souhaité par bon nombre d'entre nous. C'est d'ailleurs pour cela que la Belgique a été en mesure, en 2009, de donner un mandat à la Commission européenne pour entamer les négociations selon les limites souhaitées par nous et pour nous.

Le CETA conduira, sans aucun doute, à plusieurs effets positifs non seulement pour les acteurs économiques et les entreprises belges, mais également pour les consommateurs.

Cet accord permettra aux producteurs européens et belges (en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME), souvent désavantagées sur le plan international) d'œuvrer au Canada dans des conditions de concurrence équitables grâce à la réduction des droits tarifaires à l'importation, mais aussi à l'abaissement des coûts de transaction sur les exportations européennes de produits industriels et agricoles comme la bière, le beurre, le fromage et la viande porcine.

D'aucuns mettent en doute les bienfaits de cet accord en brandissant diverses études, réalisées le plus souvent sans tenir compte des réalités européennes. Mais la réalité est la suivante : l'expérience nous prouve que tout accord de libre-échange bien négocié - comme le CETA - est bénéfique pour notre économie.

Rappelons-nous que l'accord commercial signé il y a quatre ans avec la Corée du Sud, a largement porté ses fruits. Depuis son entrée en vigueur en 2011 :

- les exportations européennes vers la Corée ont augmenté de 55%;
- la balance commerciale européenne par rapport à la Corée est positive (alors qu'elle était négative avant l'accord);
- l'augmentation des exportations belges depuis l'accord est de 7%. Dans le même temps, aucun déferlement de produits dangereux en provenance de Corée (un pays de 51 millions d'habitants, soit nettement plus peuplé que le Canada qui en compte 35) n'est à déplorer et notre pays ne s'est pas non plus vu imposer les standards coréens.

Le MR se réjouit de ce que toutes les entités du pays aient enfin la même lecture de cet accord équilibré et que nous puissions, dès lors, enfin prétendre à sa conclusion avec l'un de nos partenaires les plus importants.

Doit-on encore redire que le Canada est un pays ami de longue date avec lequel nous partageons énormément de caractéristiques? Le Canada partage nos normes, nos standards, notre approche des services publics et du rôle de l'autorité publique dans la société. Ce pays pointe à la neuvième place du classement de l'indice de développement humain (IDH) alors que la Belgique n'est qu'en vingt-et-unième position.

Dès lors, comment comprendre que certains responsables politiques aient pu prétendre - et pour certains continuent de clamer - que ce traité serait susceptible de mettre en péril nos valeurs démocratiques, alors même que le Canada pratique les plus hauts standards en matière d'État de droit et de droits de l'Homme ?

Bien au contraire, ce traité est vital pour une Europe qui souhaite promouvoir et consolider ses valeurs et normes au niveau international au moment où la dynamique mondiale change fondamentalement.

En effet, au-delà des aspects économiques et commerciaux, le CETA renforcera certainement notre capacité à défendre notre modèle vis-à-vis de partenaires tels que la Chine ou l'Inde. Il s'agit, donc, d'un accord nécessaire et même évident. Une évidence si l'on considère également les liens forts historiques

et culturels que la Belgique et, plus particulièrement les Belges francophones, partagent avec le Canada depuis les origines, à savoir le 17e siècle. Notre proximité culturelle et linguistique n'est plus à démontrer. N'oublions pas de relever que, pour nous, les francophones, le Canada est également le bailleur de fonds le plus important de la francophonie internationale.

Cet accord, nous le répétons, est le fruit de sept longues années de négociations, d'échanges et de procédures démocratiques. Il est équilibré et reflète véritablement nos intérêts et nos besoins.

Le traité avec le Canada organise très largement la protection des services publics, par l'exclusion des services audiovisuels et par l'introduction de réserves en matière de libéralisation dans le contexte de l'éducation, de la santé publique, des services sociaux et de la distribution d'eau.

Notre diversité culturelle n'est, en outre, nullement menacée voire remise en cause par le CETA. Au contraire, le CETA contient une référence à la Convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, ce qui signifie que l'accord ne peut pas opérer de façon contraire à cette convention.

Le CETA mentionne également la protection et la promotion de la diversité culturelle dans toutes ses références au droit à la réglementation, en tant qu'objectif légitime de celle-ci, qui ne peut pas être limité par l'accord. Il opère même activement en faveur de la culture européenne, notamment grâce au renforcement du niveau de protection des droits d'auteur au Canada. Cette protection accrue est destinée à l'avantage de nos auteurs, compositeurs et artistes.

Enfin, le CETA maintient intacte la possibilité pour toute autorité publique de soutenir et subventionner les activités de promotion de la diversité culturelle.

Pour conclure, il faut souligner le travail colossal réalisé par la Commission européenne, mais également par le Gouvernement fédéral pour sortir de la crise qui a paralysé l'Europe des semaines durant. Il en faut de la conviction pour parvenir à une telle solution!

Fort heureusement aujourd'hui, tous les Gouvernements de notre royaume semblent s'accorder sur la lecture et l'interprétation du CETA et ce bien que l'accord n'ait pas bougé d'une virgule.

La déclaration interprétative y est pour beaucoup puisqu'elle a permis de fournir à ceux qui en ont eu besoin, les explications pédagogiques, mais aussi de clarifier la portée du texte. La déclaration intra-belge est, quant à elle, un outil additionnel permettant une meilleure compréhension du traité et de la déclaration interprétative par tous.

Le MR se félicite de cette avancée et rappelle son attachement à la liberté de commerce !

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Aujourd'hui, c'est un début et non une fin. Ces quinze derniers jours, nous avons vu une poignée d'hommes politiques, parlementaires et ministres courageux, prendre leur destin entre leurs mains. Ils se sont dressés contre un projet de traité sophistiqué et complexe rédigé par des élites dans le plus grand secret. Un projet de traité qui met en péril les services publics, les acquis sociaux et l'économie locale.

Après avoir écouté leurs concitoyens et réalisé un travail de bénédictin dans l'étude du CETA, ils ont envoyé des avertissements polis, mais déterminés. Ces hommes politiques ont été successivement moqués par les élites qui estimaient qu'ils n'entendaient rien aux enjeux et aux mécanismes et ne représentaient rien. Ils ont été snobés, cela ne valait pas la peine se préoccuper d'eux puisqu'ils finiraient bien par se lasser. Ils ont été menacés parce que cette mascarade perturbe l'évolution des affaires/empêche finalement les plus gros de faire leurs affaires.

Ils ont été respectés parce qu'ils sont jusqu'au-boutistes. L'écoute des citoyens persistant, ils ont fini par être pris au sérieux.

Ce sont nous, les Wallons comme les Bruxellois avec M. Paul Magnette en fer de lance, suivi de Mmes Céline Fremault, Marie-Dominique Simonet et Olga Zrihen ainsi qu'un certain nombre d'entre nous. Nous avons/lls ont réussi l'impossible en rouvrant des pourparlers autour d'un traité réputé gravé dans le marbre.

Nous l'avons fait ensemble, partis de la majorité comme de l'opposition.

Prenons appui sur les résolutions que nous avons votées dans nos enceintes parlementaires.

Et aujourd'hui, c'est un début et non une fin. Il est étonnant de constater le décalage entre la manière dont nous-mêmes nous nous percevons et celle dont les autres nous perçoivent. Je ne parle pas de moi, mais de notre pays et de nos démarches vues de l'étranger. J'aurais pu citer Libération, mais je vais être un peu plus provocante et citer Mediapart, qui après « l'atterrissage » d'hier, a produit un très long article, dont je vais vous lire une petite partie.

« La leçon de démocratie que vient de dispenser la Wallonie aux responsables politiques n'est pas près d'être effacée, même si les responsables européens vont tout mettre en œuvre pour la faire oublier. » Il n'y a pas que les responsables européens, on l'a entendu.

« Pendant que de nombreux commentateurs accusaient ces derniers jours les Wallons de prendre l'Union européenne en otage, les opinions publiques européenne et canadienne, elles, se ralliaient à la cause wallonne, lui apportant une force insoupçonnée face aux hiérarques européens. Car le problème, pour nombre d'Européens, n'est pas que 1% de la population européenne puisse bloquer 500 millions d'Européens, mais que seulement 1% de la population européenne ait été autorisé à débattre sur cette importante question commerciale de façon approfondie, et que leurs propres élus ne se soient jamais exprimés véritablement sur le sujet. ».

Il est intéressant de mettre cela en relation avec la récente déclaration du Conseil sur les préventions des différents États.

« Le génie que la Commission européenne souhaitait à tout prix laisser enfermé dans sa bouteille s'est bel et bien échappé. Loin de paraître isolée, comme ont tenté de le faire croire des responsables européens, la Wallonie est apparue au contraire comme le fer de lance d'oppositions et de réticences multiples qui n'avaient jamais pu s'exprimer. Brusquement, l'avis de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe plaçant sous conditions strictes la ratification allemande - ce dont personne ne parlait - a été découvert. Il est soudainement apparu que les parlements autrichiens et hollandais avaient aussi de nombreuses questions sur les tribunaux d'arbitrage, comme les canadiens d'ailleurs. On a aussi découvert que la Roumaine et la Bulgarie n'étaient pas sûres de signer, et l'Europe s'est rendu compte qu'au Canada aussi, les choses n'allaient pas forcément de soi. ».

Et de conclure : « Les critiques et les réserves exprimées par les Belges risquent de trouver encore plus d'écho à l'avenir. ».

Aujourd'hui, chers collègues, c'est un début et pas une fin. Qu'avons-nous obtenu ? Comme Mme Fremault l'a expliqué, nous avons d'abord obtenu une déclaration propre à la Belgique reprenant une série de conditions préalables à la délégation des pleins pouvoirs pour la signature. Il s'agit là d'une déclaration unilatérale d'engagements internes à la Belgique, qui ne crée aucune obligation dans le chef de nos partenaires.

Ainsi, des évaluations régulières des effets socio-économiques et environnementaux de l'application du CETA seront réalisées. La Belgique va demander à la Cour de justice de l'Union européenne de se prononcer par avis sur la conformité du système ICS aux traités européens. Concernant la coopération réglementaire, le niveau fédéral et les entités fédérées s'engagent à l'activer pour toute compétence exclusive ou partagée, et les exécutifs s'engagent préalablement à demander l'accord de leurs parlements respectifs. Cela consolide donc le modèle intra-belge. Le débat sur le CETA ne portait pas sur la réforme des institutions belges. Nous en reparlerons en temps utiles.

Le deuxième type de documents concerne une série de propositions d'amendements aux déclarations unilatérales de l'Union européenne, n'engageant donc que celle-ci. Ces propositions répondent à nos inquiétudes relatives à des aspects comme les organismes génétiquement modifiés (OGM) et le traitement des bêtes aux hormones ou au chlore. Ces produits justifient complètement le refus du citoyen de la version initiale du traité, dans la mesure où l'Europe s'engagerait à ne pas les tolérer sur son territoire – et dans les assiettes des Européens – par écrit. L'interdiction actuelle de ce type de produits est confirmée et persiste dans la nouvelle proposition de CETA.

Le troisième document est l'instrument interprétatif. Il s'agit là d'un document commun destiné à valoir pour l'ensemble des parties, tant du côté européen que canadien, et à les engager toutes. C'est véritablement le document qui intègre au traité lui-même nos demandes relatives aux plus gros problèmes que nous avions par rapport au premier texte. C'est ici que se trouvent les questions les plus vitales au niveau du fond. C'est le cas de la protection des services publics et de la sécurité sociale qui, en Belgique, est caractérisée par la particularité des mutualités. Elles font un travail formidable depuis toujours et sont des organismes à l'origine privés, mais exécutant une mission de service public.

J'avais fait part moi-même, dans toutes les assemblées dans lesquelles je siège, de grandes inquiétudes par rapport aux mutualités. Cela servait d'argument à ceux qui projetaient de privatiser le système d'assurance santé. Il s'agit d'un enjeu au niveau mondial et c'est bien évidemment inacceptable. Le nouveau chapitre qui y est consacré a été rédigé en collaboration avec nos amis des mutualités, qui ont été associés à nos travaux pour se défendre au mieux.

Sur la notion même de service public, dans l'instrument interprétatif, on se réfère pour la première fois aux définitions nationales. C'est énorme! C'est quelque chose qui n'a jamais existé au sein des traités européens, la notion de service public ayant toujours été retravaillée, réécrite et contournée. Le fait de pouvoir revenir sur les définitions nationales pour définir la notion de service public est capital.

#### (Applaudissements)

Évidemment - et c'est en grande partie l'objet du débat d'aujourd'hui -, ce document important est controversé. Souvenez-vous en effet que le 5 octobre, nous avons eu affaire à une déclaration interprétative unilatérale, qui ne pouvait engager que la partie qui en était l'auteur, à savoir l'Europe. Pour nous, c'était donner le champ libre aux sujets de

droit privé canadien pour attaquer toutes les dispositions prises au niveau européen.

Selon moi, deux éléments principaux distinguent le nouvel instrument de cette déclaration.

Premièrement - et c'est amplement répété dans les textes -, il s'agit à présent d'un acte bilatéral qui a vocation à lier l'ensemble des parties au sens de l'article 31 de la Convention de Vienne de 1969 sur les traités. En effet, le paragraphe 2 de cet article dispose : « Aux fins de l'interprétation d'un traité, le contexte comprend, outre le texte, préambule et annexes inclus : a) tout accord ayant rapport au traité et qui est intervenu entre toutes les parties à l'occasion de la conclusion du traité ; b) tout instrument établi par une ou plusieurs parties à l'occasion de la conclusion du traité et accepté par les autres parties en tant qu'instrument ayant rapport au traité ».

Telle est donc la valeur juridique de cet instrument.

Le deuxième élément très important de la concrétisation de cet instrument interprétatif réside dans les tableaux. Ceux-ci établissent une relation avec ce qui n'était, jusque-là, en grande partie, que des incantations. Les tableaux offrent un nouvel éclairage au jargon incompréhensible qui figurait dans plusieurs chapitres du traité. Le tableau qui présente la concordance entre l'instrument interprétatif d'une part, et le traité tel qu'il existe d'autre part, est primordial pour comprendre que nous sommes arrivés à un degré de concrétisation des engagements qui va bien au-delà de ce qui figurait dans la déclaration interprétative initiale.

C'est un début et non une fin. Nous parlons donc, à ce stade, de propositions que la Belgique fait à ses partenaires : le Canada, les États membres de l'Union européenne et la Commission européenne. Il faut que ces propositions soient acceptées ou rejetées. Les premiers signaux sont des feux verts, mais je rappelle qu'il s'agit d'une condition résolutoire : si les propositions ne sont pas avalisées par tout le monde, le CETA tombe définitivement. Ce que nous avons ajouté dans ces textes, c'est, pour nous, une condition sine qua non pour que le CETA - le nouveau CETA - puisse continuer son parcours.

Permettez-moi maintenant de revenir sur le fond des documents dont je parlais, au regard des lignes rouges que nous avons tracées avec nos résolutions, et plus spécifiquement celles que nous avons tracées ici. Nous avons obtenu que le CETA soit déclaré mixte. L'entêtement de la Commission européenne à ne pas le reconnaître comme tel était, d'entrée de jeu, un signal extrêmement négatif.

La question de l'application transitoire du CETA et de ses dispositions les plus controversées, comme l'Investment Court System (ICS), est un autre acquis de la société civile. Il est à présent évident pour tout le monde, et c'est ancré dans les textes issus des négociations entre la Région wallonne et l'État fédéral, que l'ICS n'est plus tel qu'il était prévu initialement. L'ancien règlement des différends investisseur-État (ISDS) a connu une spectaculaire mutation. Il a d'abord changé de nom, puis d'autres innovations sont apparues. On parle à présent d'une juridiction de première instance, d'un degré d'appel, de juges européens désignés par les États sous le contrôle des institutions européennes et des États membres, ainsi que d'un système de proposition et d'évaluation des candidats emprunté à la Cour de justice de l'Union européenne. Les juges seront rémunérés sur une base permanente par l'Union européenne et le Canada à temps plein, et soumis à un code de conduite obligatoire et contraignant sur le plan éthique. Nous sommes dans un modèle proche de celui de la Cour de justice de l'Union européenne, qui n'est plus le modèle d'un tiers comportant des risques de partisaneries et de conflits d'intérêts.

Notre exception culturelle, garantie par le respect de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, est également protégée. En particulier, nos services audiovisuels restent totalement exclus du champ de la libéralisation.

Moi qui connais bien le dossier et qui le suis depuis le début, j'ai un regret : le cinquième point de notre résolution n'a pu être entendu. Il s'agissait de transformer la logique de listes négatives en logique de listes positives.

J'avais déjà pointé cette question au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et cela a constitué une pierre d'achoppement considérable, parce qu'il aurait fallu revoir 850 pages d'exceptions pour constituer des listes positives.

Il y a deux semaines, je me suis rendue au Canada. J'y ai évidemment été apostrophée. Tous les négociateurs, tant canadiens qu'européens, disaient qu'on allait vraiment très loin en ouvrant ces 850 pages. On savait donc que cela constituerait un problème. Et effectivement, ce n'est pas ce qui nous est proposé aujourd'hui.

**Mme la présidente.**- Je confirme que vous aviez lu toutes ces pages avant de partir au Canada.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Par contre, les exceptions aux listes négatives ont été largement étoffées et le travail qu'a fait la Belgique va profiter à l'ensemble des États membres. C'est aussi ce que laissent transparaître en filigrane les déclarations de Mediapart.

Les États membres conservent la capacité de réaliser leurs tâches de service public dans des domaines tels que la santé, les services sociaux, l'éducation, la sécurité, l'environnement, la protection des données et de la vie privée, ainsi que la promotion et la protection de la diversité culturelle.

Nos normes et réglementations concernant la sécurité alimentaire, la sécurité des produits, la protection des consommateurs, la santé, l'environnement, la protection du travail, le logement, ainsi que le captage, l'épuration et la distribution d'eau, bref, les services publics au sens large et la sécurité sociale, y compris les mutualités, sont aujourd'hui à l'abri des libéralisations qui n'auraient pas été expressément décidées. Les libéralisations décevantes sont, elles, réversibles et les nationalisations ne sont plus exclues de facto par le traité. C'est aussi une nouveauté et ce sont des avancées majeures, bien que je regrette que l'on n'ait pas pu mettre définitivement fin aux listes négatives.

Notre faculté à introduire des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics a été bétonnée. La coopération réglementaire devient strictement facultative.

Les droits des PME ont été augmentés (meilleur accès aux marchés publics canadiens, une série d'améliorations au niveau des certifications à l'entrée sur le territoire). Mais la nouveauté la plus remarquable est à mettre en lien avec l'ICS, conçu au départ comme un outil des multinationales compte tenu des coûts prohibitifs des arbitrages. En effet, un mécanisme de financement public des actions intentées par les PME sera mis en place.

Notre demande de révision à la hausse de la protection du travail a été entendue et l'ensemble des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) vont être signées par le Canada et les États membres. Nous demeurons, du reste, libres de légiférer et de prendre de nouveaux engagements en matière sociale et environnementale, indépendamment des attentes ou effets pour les investisseurs.

Nous allons ratifier sous peu l'Accord de Paris en matière de lutte contre le réchauffement climatique, ce qui est un précédent important dans la mesure où il crée des objectifs précis en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, que les États signataires doivent mettre en œuvre dans le cadre de plans nationaux. Nous avons vu, par le passé, des entreprises attaquer des décisions politiques à caractère environnemental, en Europe comme au Canada, sous prétexte que celles-ci leur portaient préjudice sur le plan financier. Ici, l'Accord de Paris est nommément cité dans l'instrument interprétatif comme exemple d'engagements auxquels le CETA devra se conformer.

J'en viens au principe de précaution qui constituait une autre pierre d'achoppement. C'est effectivement une manière de voir différemment la politique comme l'ensemble de notre société, d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique. Ce principe de précaution est repris dans la déclaration de la Belgique qui dit clairement que celui-ci continuera à être garanti dans l'Union européenne, mais surtout qu'il doit, bien entendu, être combiné aux déclarations annexes, telles que celle sur les OGM

La déclaration belge dit enfin que « les autorités concernées procéderont, chacune pour ce qui les concerne, à intervalles réguliers, à une évaluation des effets socio-économiques et environnementaux de l'application provisoire du CETA » et ceci est important - qu'au cas où « l'une des entités fédérées informerait l'État fédéral de sa décision définitive et permanente de ne pas ratifier le CETA, l'État fédéral notifiera au Conseil, au plus tard dans un délai d'un an à compter de la notification par ladite entité, de l'impossibilité définitive et permanente pour la Belgique de ratifier le CETA ». Ceci confirme l'engagement intra-belge de se respecter mutuellement et de pouvoir faire sortir la Belgique du dispositif à tout moment d'ici la ratification.

Notre dernière clause avait trait à un point extrêmement important dans le cadre de la discussion de ce traité de libre-échange. Il s'agit de la transparence, de la démocratie, de la production et de la diffusion de l'information autour de ces traités. À cet égard, la négociation a été un désastre et les autres accords (TTIP, TISA, etc.) que la Commission européenne négocie le sont tout autant.

Nous avons pensé et affirmé que c'était une politique suicidaire. Si les parlements régionaux et la société civile se sont emparés une fois d'un traité déjà finalisé et que cela a donné lieu à une situation comme celle que nous venons de connaître, chers collègues, nous pourrons le refaire. C'est un début. Ce n'est pas une fin!

Fallait-il en arriver là ? Faut-il regretter d'en être arrivé là ? Je ne le pense pas. Si la Commission européenne persiste dans une voie qui ne nous plaît pas, nous décortiquerons chacun de ses traités dont les négociations sont terminées, peu importe les crises à succession que cela devra occasionner. Nous l'avons fait une fois, nous pourrons le refaire!

Tous les États membres savent désormais que c'est possible! Il est possible de rouvrir la négociation. Il est possible de discuter. Il faut amener des arguments. C'est le bilan des quinze derniers jours. Ce sont les résultats tangibles de ce qui était présenté - je vous le rappelle - comme infaisable. Nous avons pu le réaliser à force de persévérance.

Cela en valait-il la peine? Cela vaut toujours la peine de résister! Nous en avons ici la démonstration. Est-ce le résultat idéal? J'entends les mille et une critiques de ceux qui ont signé des accords beaucoup plus compromettants par le passé. Ils nous disent que ce n'est pas le résultat idéal. Loin s'en faut! Mais nous avons préservé notre pays et fait respecter nos lignes rouges pour le CETA. D'autres traités

attendent. Nous partons avec des acquis et une base de discussion qui a changé.

Nous avons, de fait, pu aboutir à un nouvel accord ambitieux protégeant nos valeurs et nos citoyens. Ceci constituera désormais le standard de référence pour tous les futurs accords commerciaux.

Car c'est bien là le rôle de l'instrument interprétatif conjoint, pourvu de force juridique contraignante, tel que prévu à l'article 31 de la Convention de Vienne sur les traités.

J'entends certaines personnes dire que le texte du CETA n'a, en soi, pas changé, qu'il contenait tout et qu'il était parfait à l'origine. Détrompez-vous. Je pense au contraire que ce travail était nécessaire. Nous étions extrêmement nombreux à y voir des incertitudes et des risques tangibles. Nous avons eu raison d'y joindre ce travail interprétatif complet et univoque. Aux fétichistes des textes immuables et parfaits, je rappelle que ce sont les mêmes écritures qui ont fondé la Sainte Inquisition et l'action de Martin Luther King.

C'est difficile pour vous d'entendre tout cela, Madame Rousseaux, j'en suis désolée.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- J'apprends que le Canada est un pays antidémocratique! Les Canadiens seront ravis de lire vos propos!

Mme Catherine Moureaux (PS).- Vous n'avez sans doute pas assisté aux nombreux débats que j'ai menés sur le sujet parce que je n'ai jamais dit cela!

Je voudrais conclure en rendant d'abord hommage aux citoyens qui se sont mobilisés depuis des années, et tout spécialement ces derniers mois. Ils ont entraîné nos parlements et nos collègues parlementaires - ici comme en Wallonie - à passer des heures à auditionner les experts et à étudier la question pour aboutir à des mandats clairs.

Je rendrai enfin hommage au ministre-président wallon Paul Magnette et au Gouvernement wallon qui, dans la pratique, ont été les négociateurs de ce nouvel accord également pour Bruxelles.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Comme vous le soulignez Madame Moureaux, ce qui s'est produit ces dernières semaines est porteur d'espoir. Depuis des années, des citoyens, des associations, des ONG, des mutuelles, des associations de représentants de consommateurs se mobilisent et tirent la sonnette d'alarme.

Ils nous mettent en garde quant au sens à donner à ces traités de libre-échange de nouvelle génération, quant au sens à donner à des traités commerciaux que nous passons avec des entités - le Canada aujourd'hui, les États-Unis peut-être demain - qui incluront des données et des directives sur le commerce et sur l'ensemble des instruments de régulation. Il n'est plus question uniquement du commerce classique mais du social, de la santé, de la protection de l'environnement, du juridique.

Jusqu'où irons-nous, avec quelles limites et quelles balises? Ces associations et ces citoyens qui se sont mobilisés nous mettent en garde quant à ce que nous savons - il s'agit de boîtes noires discutées en secret - et aux problèmes. Il y a des risques d'atteinte aux droits fondamentaux des citoyens européens et aux droits fondamentaux démocratiques.

Les parlements, les assemblées, les Gouvernements pourrontils encore légiférer comme ils le veulent, seront-ils contraints par ces traités ? Sommes-nous partis dans des cycles de dérégulation complets des normes sociales et environnementales ? À ces conditions, et s'il y a lieu de répondre « oui » à ces questions, ces traités ne sont pas acceptables.

Nous nous sommes inscrits dans ces questionnements dès le départ. Nous avons demandé dès le départ de la transparence. Nous sommes des écologistes et, dès le départ, nous nous sommes joints aux manifestants. Il y a deux ans, des personnes se joignaient aux manifestants. Peu de députés aujourd'hui présents ignoraient ce qui se passait et ce qu'étaient le TTIP et le CETA.

Aujourd'hui, c'est une première victoire : tout le monde est au courant. La situation est complexe. Il y a beaucoup d'articles dans la presse et des interventions dans les médias. Il y a au moins une grande explication et une ouverture de la boîte sur ce qui est négocié dans des mandats opaques avec peu de retours vers les citoyens et même vers les institutions parlementaires.

Ces questionnements étaient donc bien présents au sein de la société civile. Ils ont été relayés dans les assemblées parlementaires belges et cela a conduit ces dernières à voter des motions. Ce fut le cas au sein du Parlement francophone bruxellois, du Parlement de Wallonie, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et même au Parlement régional bruxellois, même si ses motions y sont de plus faible ampleur.

Est venu à présent le temps de l'atterrissage. Nous devons voir si l'accord intervenu au niveau intra-belge répond ou pas aux conditions que nous avions posées, aux demandes légitimes que nous avions formulées et ce, à une très large majorité. En effet, au sein de cette assemblée, l'ensemble des partis a soutenu cette motion, à l'exception du MR.

Depuis le départ, on sait qu'on n'aurait pas avec le CETA de bœuf canadien aux hormones. Il n'y a rien de nouveau à cet égard, même si M. Louis Michel en a reparlé ce matin à la radio. La question qui se pose est la suivante : M. Magnette était-il aux hormones oui ou non ? Il a fort bandé ses muscles et a montré sa grande carapace de Super Magnette. Avait-il pris des hormones ou non ? Passé sur le gril de la négociation, a-t-il fondu comme du bœuf aux hormones ? La question est posée.

Du reste, l'Echo a publié un article ce matin qui décrit les négociations vécues de l'intérieur et qui confirme ce questionnement. Comme vous le savez, M. Reynders et la Commission européenne ont cornaqué les négociations, ce qui est bien normal. Quand l'Echo traduit l'état d'esprit de la première réunion de négociation mardi, il dit : « c'est comme s'il (Paul Magnette) avait bugué lors de cette réunion. ». C'est évidemment un témoignage venant de la langue de fiel d'un ministre ou d'un négociateur d'un autre parti voire de celui de M. Magnette, mais c'est interpellant, car cette posture de M. Magnette, si elle est avérée, est clairement en retrait ou peu combattive.

La question se pose donc : la montagne a-t-elle accouché d'une souris ? M. Magnette était-il véritablement bio et sincère ou surhormoné ayant fondu ? Il est difficile de répondre à cette question complexe.

Il est difficile d'y répondre, car les deux plus grands partis signataires de l'accord ont une lecture totalement différente. Les discours et communications du MR et du PS à l'issue d'une même négociation n'ont strictement rien en commun. Tous deux estiment avoir gagné la négociation, mais pour des raisons diamétralement opposées.

L'élément qui apparaît clairement, c'est le crash démocratique. L'accord est survenu hier midi. Il est pourtant demandé à nos assemblées de voter aujourd'hui alors que les documents de travail issus de ces négociations ont été envoyés hier soir en anglais et il y a deux heures en français. Et maintenant, je dois vous communiquer la position des écologistes!

Nous supposons que nous devrons voter sur une motion ou un texte que nous ne connaissons pas. Car j'imagine que la majorité, peut-être avec le MR, déposera des textes indiquant que nous accordons les pleins pouvoirs au Gouvernement. Or, nous ne disposons pas de ces textes! J'ignore ce que nous voterons tout à l'heure. J'ai entendu la ministre nous demander de manière explicite d'accorder les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral. Or, pour ce faire, notre assemblée devra procéder à un vote. J'aimerais donc savoir sur quel texte nous allons voter.

J'ai reçu la déclaration interprétative, comme tout le monde, et les documents relatifs à l'accord intra-belge. En revanche, je n'ai pas reçu, dans cette assemblée, de textes qui explicitent les raisons pour lesquelles nous devons accorder les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral, et qui indiquent que nos motions antérieures ont été satisfaites. Nous travaillons n'importe comment! Sans textes, sans procédure.

Pourquoi faire voter les parlements au forceps aujourd'hui ? Forcer le travail parlementaire jette le discrédit. Si l'accord est si bon et qu'il répond si bien à nos demandes, pourquoi ne pas nous laisser le temps de l'examiner ?

Pourquoi les entités fédérées ont-elles accepté de travailler selon un calendrier si absurde ? Pourquoi ont-elles accepté de s'imposer un vote dans tous les parlements avant aujourd'hui à minuit ?

#### (Applaudissements)

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Il est étonnant que vous disiez cela maintenant, alors qu'hier, à 18h, Ecolo organisait une conférence de presse pour donner son analyse de l'accord. Et maintenant vous semblez incapable de la donner.

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Au lieu d'ergoter sur les communications des uns et des autres, Monsieur Fassi-Fihri, expliquez-moi en quoi il est nécessaire de voter aujourd'hui.

Le sommet européen devait se réunir hier et ne l'a pas fait. Il n'existe donc plus aucune forme d'urgence. Les négociations vont se poursuivre maintenant entre le Canada et les autres États membres de l'Union européenne sur la base, notamment, des documents fournis par la Belgique.

Le calendrier d'urgence imposé vise à contraindre les Gouvernements et à les mettre sous tutelle. À l'instar de M. Magnette, vous avez dit que vous refusiez les ultimatums, que vous ne vouliez pas travailler dans l'urgence, que trois jours ne suffisaient pas, etc.

Aujourd'hui, nous avons un accord et M. Magnette, le Parti socialiste (PS) et tous les signataires de l'accord ordonnent aux parlements, qui ont été à la base des motions qui ont donné à l'exécutif les clés pour s'opposer au CETA, de se prononcer en douze heures. C'est totalement inacceptable!

Si aucun ultimatum n'était valable pour M. Magnette, aucun ne l'est non plus pour les parlements. Vous nous placez dans des contraintes temporelles inacceptables. Ni les parlementaires, ni les services, ni les divers centres d'études n'ont donc le temps de les examiner. Les centres d'études des partis politiques, des mutuelles, des syndicats, des ONG, les

représentants des classes moyennes, etc. doivent tenter, dans l'urgence, d'exprimer un avis sur un accord qu'ils découvrent.

D'ailleurs, ceux qui étaient présents hier à la cérémonie célébrant les cinquante ans du Centre national de coopération au développement 11.11.11 (CNCD-11.11.11) me disent que tout le monde a une lecture différente de cet accord, même parmi les opposants au CETA, Les gens ne le comprennent pas ou le comprennent dans des sens divers.

Ils n'ont simplement pas eu le temps de de prendre correctement connaissance des documents et de les analyser. Ce sont des documents juridiques comportant un certain nombre de pages de déclarations interprétatives et des déclarations diverses. L'accord intra-belge est donc censé modifier les plusieurs centaines de pages que compte le décret CETA, quoique que d'autres affirment le contraire!

Le hashtag et la publicité « NEW CETA », ou nouveau CETA, laissent penser que nous avons obtenu un tout nouvel accord CETA. Du moins le PS et le CdH veulent faire croire que le CETA a été modifié de manière substantielle. Ces propos sont donc en contradiction avec les déclarations du Premier ministre qui répète inlassablement que « pas une virgule du CETA n'a été changée ». Son père, Louis Michel, l'a encore confirmé ce matin à la radio.

Vous avez tout à fait le droit de faire l'éloge de Didier Reynders. De mon côté, j'ai écouté les réponses du Premier ministre au parlement.

J'entends deux choses diamétralement opposées: de son côté, le MR déclare que pas une virgule n'a été changée et qu'il a suffi d'expliquer aux Wallons et aux Bruxellois qu'ils n'avaient pas bien compris. Aujourd'hui, ils auraient compris leur erreur et tout irait bien.

Comment est-il possible que sur un accord aussi essentiel, signé par un nombre réduit de partis, il existe des divergences d'interprétation aussi importantes ? Cela laisse pantois.

En entendant les déclarations de M. Magnette et la publicité socialiste d'une part, et celles du Premier Ministre et la publicité du MR d'autre part, nous sommes fortement tentés de déclarer que l'un des deux ne dit pas la vérité. Il est même relativement vraisemblable que tous les deux mentent, ou disent un peu la vérité.

La question est de rétablir la vérité derrière les écrans de fumée de communication enclenchés par les différents partis. Nous devons en tout cas vérifier si, au-delà de ces écrans de fumée de communication, les conditions sont ou non réunies pour donner les pleins pouvoirs au Gouvernement francophone bruxellois et aux autres Gouvernements.

Rappelons que les ICS sont des régimes spéciaux de règlement de différends entre multinationales et États. Une multinationale peut attaquer un État ou une Région qui aurait adopté une législation qu'elle estimerait contraire à ses intérêts et à ses investissements.

Dans une interview diffusée hier, un professeur d'université canadien non opposé au CETA expliquait que le Canada était déjà soumis à ces ICS, notamment via l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena). Ainsi, un différend vient d'être réglé par rapport à la protection et au moratoire autour du fleuve Saint-Laurent, où il est désormais interdit d'exploiter du gaz de schiste. Les entreprises qui avaient investi dans cette exploitation ont ainsi obtenu des compensations, via les tribunaux arbitraux.

Et donc, le Québec a pu légiférer et n'a pas été empêché de le faire. D'ailleurs, jamais le CETA n'a interdit aux États de prendre des législations. Mais si une société estime que ses

intérêts sont lésés, elle peut attaquer cet État et, le cas échéant, obtenir des compensations financières.

J'attire votre attention sur le fait que les États ne peuvent pas, eux, activer ces cours et tribunaux arbitraux. Il y a évidemment des avancées, puisqu'on s'oriente vers la création d'une cour internationale d'arbitrage, avec de véritables juges nommés et financés par les États.

Mais, en attendant, cela continue à poser des problèmes sur le principe même. Pourquoi acceptons-nous cela ? Pourquoi avons-nous besoin de tels tribunaux d'arbitrage ? Au profit et à l'avantage de qui, sachant qu'il existe déjà des législations nationales et internationales, et des cours et tribunaux nationaux et internationaux qui peuvent traiter d'une multitude de sujets ?

Les États ne peuvent y gagner, puisqu'ils ne peuvent pas poursuivre une multinationale, par exemple qui aurait reçu des aides à l'investissement avant de licencier ses travailleurs, comme c'est le cas avec Caterpillar. Les entreprises, les multinationales pourront attaquer les États, mais pas l'inverse. Cela reste inchangé dans ce qu'on nous propose de voter aujourd'hui.

Il y avait un problème d'accès pour les PME, en raison du coût des procédures. On a donc trouvé une astuce qui consiste à ce que les États financent les entreprises pour pouvoir les attaquer. Et c'est présenté comme une bonne nouvelle! Les plus petites entreprises vont donc pouvoir accéder à cette juridiction extrêmement coûteuse aux frais de l'État. Ce que vous nous demandez d'accepter aujourd'hui, c'est un système de juridiction internationale où les États aident les PME à activer des dispositifs qui vont permettre de condamner ces mêmes États.

- M. Philippe Close (PS).- En droit belge, cela s'appelle le pro deo.
- **M.** Alain Maron (Ecolo).- Vous accordez donc un droit *pro deo* à des entreprises étrangères pour remettre en question vos législations.
- M. Philippe Close (PS).- Oui, à des PME qui n'ont pas les moyens. Cela s'appelle l'État de droit.
- **M.** Alain Maron (Ecolo).- Cela concernera donc les entreprises et PME canadiennes.

**Mme Catherine Moureaux (PS).**- Vous confondez PME et multinationales.

- **M. Alain Maron (Ecolo).** Et elles attaqueront les législations européennes. C'est du *pro deo* certes en faveur d'entreprises privées, pour attaquer des législations que nous voterons.
- M. Philippe Close (PS).- C'est cela, la séparation des pouvoirs! J'espère bien que les citoyens peuvent nous attaquer devant les tribunaux quand ils ne sont pas d'accord. On n'a pas la science infuse!
- **M.** Alain Maron (Ecolo).- Si vous êtes d'accord avec cela, tant mieux. J'attire quand même votre attention sur le fait que les motions que nous avons votées ici disent très clairement que nous ne voulons pas de ces instruments de régulation.

On va donc solliciter l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité du traité et plus spécifiquement de ce système ICS au regard du droit européen. Il n'est pas du tout certain que la Cour de justice de l'UE va estimer que ce traité soit illégal. Rien ne le laisse même à penser. Ce n'est donc pas particulièrement un

instrument qui permettrait de battre en brèche un système comme l'ICS.

Par ailleurs, nous avions demandé dans les différentes assemblées que l'ensemble du traité et pas seulement le volet ICS soit soumis à l'avis de la Cour de justice de l'UE pour vérifier que l'ensemble des dispositions du traité soit compatible avec les traités européens et les normes européennes. Or, finalement, seul l'ICS passera par le filtre de la Cour de justice de l'UE.

Nous avions également demandé de refuser toute mise en œuvre provisoire du traité. Nous ne voulions pas ici que ce traité soit mis en œuvre avant qu'il soit voté et qu'il reçoive un assentiment sur les textes définitifs dans les parlements. C'était important parce que cela va prendre un certain temps. Nous avons déjà un traité lourd, qui comporte des déclarations interprétatives jointes, etc.

Tout cela va repartir vers les 27 États membres et vers le Canada. Cela ne reviendra ici dans les assemblées parlementaires pour assentiment qu'en toute fin de parcours. Nous avions donc dit qu'il était nécessaire d'avoir l'ensemble des assentiments avant de mettre le traité en œuvre. Il est absurde de mettre un traité en application alors qu'il n'a pas encore été voté par tous les parlements. Vous avez pourtant décidé que si. Vous avez décidé que ce traité serait mis en œuvre tout de suite excepté la clause ICS. Cela continue, nous, à nous poser problème.

Vous nous dites qu'il faut joindre à la lecture du traité les différentes déclarations interprétatives des pays membres ainsi que la motion interprétative jointe.

Si on regarde les différentes déclarations faites par les uns et les autres - déclarations qui ont donc pour vous même force de loi que le traité - nous sommes circonspects.

Je vais citer quelques-une de ces déclarations et j'aimerais, Mme la ministre, que vous nous expliquiez la portée de ces déclarations, qui ont donc force de loi et qui sont jointes au traité CETA.

Mme Céline Fremault, ministre.- Vous n'avez pas été attentif, car j'ai plus d'un paragraphe dans mon texte qui porte sur la forme juridique et le caractère contraignant. Vous deviez être en train de relire vos propres notes.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Vous n'avez pas répondu. Vous nous avez dit que ces déclarations ont une force juridique contraignante. Je vous demande dès lors de nous les expliquer. Elles ont une force juridique contraignante, soit, mais qu'est-ce qu'elles veulent dire ?

Donc, Madame la ministre, que signifie par exemple la déclaration que voici ?

« Le Conseil de l'Union européenne déclare que sa décision, dans la mesure où elle prévoit l'application provisoire, par l'Union européenne, de dispositions dans le domaine des services de transport, qui relèvent du champ d'application des compétences partagées entre l'Union européenne et les États membres, ne préjuge pas de la répartition de compétences entre eux dans ce domaine et n'empêche pas les Étatsmembres d'exercer leurs compétences avec le Canada pour des questions qui ne sont pas couvertes par l'Accord ou avec un pays tiers dans le domaine des services de transport relevant dudit champ d'application. ».

Pourquoi y a-t-il une déclaration spécifique au domaine des transports, qui a donc maintenant force de loi, et quel est son impact ? Je voudrais obtenir une réponse à cette question.

En ce qui concerne les tribunaux arbitraux, la déclaration suivante figure aussi parmi celles qui ont force de loi :

« Le Conseil constate que le règlement (...) du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la gestion de la responsabilité financière liée aux tribunaux de règlement des différends entre investisseurs et États mis en place par les accords internationaux auxquels l'Union européenne est partie, s'applique à l'ensemble des plaintes et des différends visant l'Union européenne ou un de ses États membres, conformément à la section F du chapitre 8 du CETA ».

Si je comprends bien, cette déclaration étend le champ de compétences des tribunaux arbitraux. J'aimerais que vous nous expliquiez la déclaration 5 du Conseil des ministres de l'Europe, qui fait donc partie intégrante de l'Accord.

La déclaration 9 est particulièrement intéressante, si l'on songe qu'elle a une force juridique contraignante :

« La Commission note que le Conseil a ajouté l'article 43, §2, l'article 153, §2 et l'article 192, §1 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux bases juridiques matérielles qu'elle a proposées pour la décision du Conseil relative à la signature du CETA entre l'Union européenne et le Canada. La Commission estime que cet ajout est injustifié car toutes les questions concernées relèvent entièrement du champ d'application de l'article 207 du TFUE. »

Que voit-on poindre ici ? Une dispute, un désaccord entre la Commission européenne et le Conseil. Et la déclaration dit en substance : « Nous ne sommes pas d'accord. ». La Commission européenne marque ainsi son désaccord avec le Conseil et avec son interprétation. Et cela figure donc dans la déclaration 9, au même titre que l'accord intra-belge, que vous nous présentez comme ayant force de loi. Cette dispute a donc, elle aussi, force de loi puisqu'elle figure dans la multitude de documents relatifs au CETA.

Je pourrais encore en citer d'autres, comme le Royaume-Uni ou l'Irlande, qui ajoutent leurs propres interprétations. Je pointe les nombreuses divergences entre toutes ces déclarations et les divergences existant entre ces déclarations et le traité. Qu'est-ce qui va l'emporter ? Ces déclarations ou le traité ?

M. Philippe Close (PS).- C'est toute la différence entre les réserves et les instruments d'interprétation. C'est du droit européen. On peut vous l'expliquer si vous le souhaitez.

M. Alain Maron (Ecolo).- Ce qui est le plus précis l'emportera, c'est bien d'accord. En ce qui me concerne, jusqu'ici, je n'y vois pas clair. En gros, ce n'est pas très grave. Si nous avons le temps d'en discuter, de réunir des experts, des juristes et des personnes qui nous disent ce qui se passe et ce qui ne se passe pas, ce qui est correct comme interprétation et ce qui ne l'est pas et ce qu'il faudrait encore modifier. Faisons-le! Notre problème ici et maintenant est que vous faites passer ce texte à l'arraché sans que nous ayons le temps d'en discuter vraiment sur le fond. C'est un véritable problème.

Reste la question globale : il y avait bel et bien une fenêtre d'opportunité pour bloquer le CETA. D'ailleurs, si vous lisez la presse internationale de ces derniers jours comme l'a fait Mme Moureaux, il était dit, y compris au Canada, que l'Europe ne serait pas en état de signer le traité. Il y avait donc une véritable occasion pour qu'il ne le soit pas et qu'il soit donc rouvert. Personne ne dit qu'il ne faut pas de traité du tout avec le Canada. Politiquement, valait-il mieux rouvrir le traité ou accepter les déclarations interprétatives et le voter ?

Nous avons encore des doutes sur le fait qu'il faille voter ce traité, y compris avec les modifications que vous avez obtenues et qui vont dans le bon sens.

Quel est l'impact du CETA sur l'emploi ? Mystère. Personne ne le sait. On va le mettre en application sans étude préalable d'impact. Les études réalisées par différentes universités sont contradictoires en la matière : certaines prévoient de la création d'emplois, d'autres au contraire de la destruction. Les créations et destructions d'emplois sont d'ailleurs très différentes d'un pays européen à l'autre et, au sein de chacun d'entre eux, d'une région à l'autre.

Bien sûr, la Commission européenne répond affirmativement à la question de savoir si le CETA est favorable ou non à l'emploi. Elle part du principe que tout développement du commerce international est forcément bon pour l'emploi.

Est-ce que le CETA est bon pour l'environnement ? On dit qu'on va le rendre compatible avec les objectifs de la COP21. Arrêtons de rire. Le CETA est un traité de libre-échange. Il a donc pour objectif d'améliorer les échanges commerciaux et non l'environnement ou le bien-être social des citoyens. On part du principe qu'avec plus d'échanges commerciaux, tout le monde sera plus heureux.

L'impact sur l'environnement est assez difficile à estimer mais, intuitivement, on peut penser qu'une augmentation exponentielle du commerce international, une capacité accrue pour les Européens de consommer des porcs et des bœufs produits au Canada et, pour les Canadiens, de pouvoir consommer des porcs et des bœufs produits en Belgique, ce n'est pas très bon pour l'environnement.

Ce n'est pas vraiment compatible avec les objectifs de la COP21.

**M**me la présidente.- Je vous demande gentiment de conclure, M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Nous sommes curieux de voir comment l'impact sur l'environnement pourrait être rendu positif dans un traité qui va accentuer les échanges de biens internationaux. À cette question, nous n'avons pas de réponse. Des efforts importants sont faits par le Gouvernement, et les Gouvernements intérieurs, par les Bruxelloises et les Bruxellois pour limiter leur empreinte écologique. Mais, parallèlement à cela, on prend des traités internationaux qui pourraient réduire à néant ce type d'efforts.

Le développement excessif du commerce international a un impact environnemental évident. Il faudra que vous m'expliquiez comment les objectifs de la COP21 et le développement du commerce peuvent être compatibles. Ce n'est pas clair pour le moment.

On veut nous faire croire qu'en quatre jours tout a changé. Ce traité a été négocié pendant sept ans, et c'était un mauvais traité. J'ai entendu Mme Moureaux le dire, ainsi que des représentants du cdH. Mais, en quatre jours, c'est devenu un bon traité! C'est très fort. La question c'est : est-ce vrai ?

## (Remarques)

Non, je ne crois pas aux miracles, Madame Fremault. Contrairement à vous et à votre homologue de Bastogne, je crois peu aux miracles et aux incantations. M. Lutgen peut croire aux miracles, mais pas nous. Certes, des avancées ont été obtenues dans la négociation, et c'est une bonne chose. Mais, pour nous, à ce stade, une majorité des conditions qui étaient posées par la motion ne sont pas rencontrées. Il n'y a donc pas lieu, et singulièrement dans les conditions actuelles d'urgence, de donner les pleins pouvoirs au Gouvernement!

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition)

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

**M.** Emmanuel De Bock (DéFI).- Le groupe DéFi soutiendra l'accord trouvé en comité de concertation, mais appelle à la vigilance. Au parlement bruxellois, à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Commission communautaire française, il a soutenu des résolutions similaires à celles votées au parlement wallon.

L'accord intervenu en comité de concertation contient, en dépit du caractère provisoire de la déclaration, des éléments très satisfaisants à nos yeux. D'abord, la proposition consiste à découpler les éléments du CETA qui relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne, et ceux qui relèvent des compétences étatiques.

En conséquence, l'application provisoire du CETA ne s'étendra pas au règlement des contentieux liés à l'arbitrage Investisseur-État (ICS), au sujet desquels nous étions très critiques.

Quant à l'application définitive pour ces éléments mixtes, elle dépendra de l'accord des parlements. Or, la déclaration précise que pas moins de 5 parlements fédérés des entités belges signalent qu'ils n'approuveront pas le volet ICS tel que contenu dans le projet de traité. C'est écrit noir sur blanc.

Ces éléments objectifs ont démontré, principalement sur le plan juridique, un déséquilibre entre les entreprises multinationales en tant qu'investisseurs étrangers et les États membres.

Il ne faudrait pas que, demain, l'Union européenne et ses États membres ne puissent adopter des normes essentielles au bien-être collectif par peur d'être condamnés par un tribunal arbitral dont les vertus d'indépendance et d'impartialité ne sont pas garanties.

Deuxièmement, le fait que la Belgique sollicite l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité du CETA avec les traités européens constitue pour nous une excellente chose, car il faut préciser qu'en cas d'avis négatif de la cour, l'accord envisagé ne pourra entrer en vigueur sauf modification de celui-ci ou révision du traité.

Vous vous en souviendrez, nous en avions fait la balise principale, Mme Moureaux. C'était sur ce point que nous avions le plus insisté dans toutes nos résolutions. Il avait suscité une adhésion très large tant ici, à la Commission communautaire française, qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si je regrette l'abstention des Ecolo au parlement bruxellois. Il faut aussi le rappeler.

## (Colloques)

**Mme Zoé Genot (Ecolo)**.- Expliquez pourquoi nous ne l'avons pas votée! Vous le savez très bien!

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Le point B de l'accord belgobelge précise que la Belgique demandera un avis de la Cour de justice de l'Union européenne quant à la compatibilité de l'ICS avec les traités européens.

Qu'un État membre saisisse la cour sur la base de ce fameux article 218 § 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pour lui poser une question relative à un accord international, est une première!

D'habitude, c'est d'ailleurs la Commission européenne qui saisit la cour dans ce genre de circonstances, comme elle l'a fait pour savoir si le traité de libre-échange avec Singapour doit être considéré comme un accord commercial mixte ou de l'Union européenne.

Par ailleurs, la question sur les tribunaux d'arbitrage privés compris dans d'autres accords commerciaux n'a jamais été

posée à la cour. Les conséquences d'un éventuel avis négatif de la cour sont de taille selon les spécialistes. En effet, si tel était le cas, l'accord envisagé ne peut entrer en vigueur sur une disposition de tel ou tel chapitre, même s'il a été ratifié par tous les parlements.

Non seulement nous nous reverrons pour la ratification, mais en plus la balise essentielle de l'avis de la Cour de justice et de l'Union européenne que nous avions demandé nous garantit des errements à venir.

Sur cette base, nous avons d'importantes garanties que nous avions dans la résolution et qui ont permis, ces derniers jours, de faire évoluer la position de la Belgique jusqu'à arriver à une position commune.

J'en viens à l'activation de la clause de sauvegarde en matière agricole. Certes, elle ne nous concerne pas vraiment, mais je me réjouis que le combat wallon ait permis cette avancée. Nous ne pouvons que saluer la solidarité ainsi née entre les Régions bruxelloise et wallonne. Je regrette que la Flandre n'ait pas manifesté la même volonté pour l'agriculture. L'agriculture wallonne et l'agriculture flamande méritaient une telle clause de sauvegarde.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Un autre élément est la garantie de l'application du principe de précaution, conformément au traité fondamental de l'Union européenne. Ce principe général de droit, reconnu par la jurisprudence constitutionnelle dans beaucoup de pays, permet de prendre des mesures visant à protéger les citoyens de risques potentiels, spécialement dans les domaines de la santé et de l'alimentation.

Depuis deux ans, DéFI étudie les projets de traités CETA et TTIP, et il a relevé les dangers qu'ils représentaient. Le CETA a été présenté par la Commission européenne comme un modèle de traité dit de nouvelle génération. Toutefois, malgré toute la sympathie des francophones de la Région wallonne et de la Région bruxelloise pour le Canada et le Québec, nous ne pouvions accepter des éléments qui ne pourraient être refusés dans le TTIP. Nous l'avons clairement expliqué à nos amis canadiens, et il fallait qu'ils l'entendent, ce qu'ils ont fait.

DéFI a réaffirmé son engagement dans le renforcement de l'Union européenne et il défend les principes du libre-échange. Toutefois, un tel engagement ne peut faire l'impasse sur la nécessité de travailler à une élévation et une convergence des normes sociales, fiscales, sanitaires et environnementales. Les États ne peuvent être mis en concurrence vers le moinsdisant dans ces domaines. Un tel travail doit également être mené au sein même de l'Union européenne, car les divergences y sont encore nombreuses, qui mettent les États membres en concurrence.

Les avancées réalisées dans ce traité sont dues à la vigilance du monde associatif et au bon fonctionnement de la démocratie parlementaire. Certains partis au niveau fédéral ont essayé de museler la position francophone, allant jusqu'à nier cette position et à encourager leur contournement par l'Union européenne en rejetant la mixité qu'on venait de leur accorder. Ce n'est pas digne.

Ces agissements, que certains élus ont essayé de défendre en ce compris au parlement européen, coupent évidemment l'Europe et ses élites de ses citoyens. À ce titre, Guy Verhofstadt m'a fort déçu à cet égard en demandant le retrait de la mixité de notre traité. Cela ne fait qu'accroître la fracture existant entre les citoyens européens et leurs élites technocrates qui négocient parfois sans se rendre compte des réalités sociales vécues par les citoyens sur le terrain. Ici, on a

pu démontrer que la politique est belle quand elle est faite d'argumentation, de conviction, de respect, de confiance et surtout de transparence.

Désormais, le CETA, grâce à ce nouvel accord, grâce à l'instrument interprétatif qui a vu le jour, ne réduira en rien la capacité des États à réglementer les matières d'intérêt public. Le CETA va pouvoir promouvoir le commerce, l'emploi et le développement économique. Au travers du commerce, il permettra d'améliorer la protection de l'environnement, la santé, les droits liés au travail et la sécurité des produits. Le CETA ne s'oppose pas au respect des charges internationales sur la protection du travail. Il le renforce même. Pour vous en convaincre, lisez le paragraphe sur l'OIT ou sur l'environnement ainsi que les engagements pris en la matière par le Canada.

Le CETA n'atteint pas davantage la protection de la vie privée, la sécurité des données ou encore la protection sociale.

Il apporte des avantages aux PME pour le développement de leurs activités économiques à travers les facilitations du commerce international.

Le CETA soutiendra désormais le développement de notre agriculture par le développement du commerce de produits à haute valeur ajoutée.

Il va également promouvoir un mécanisme moderne de règlement des conflits contre multinationales et États en instituant des tribunaux impartiaux, indépendants et permanents que nous avions exigés.

Il n'interdira pas à un État de réglementer sur toute matière d'intérêt public, même lorsque cette réglementation affecte le produit d'une multinationale.

Le CETA n'autorisera pas des stratégies de cheval de Troie pour affaiblir nos réglementations européennes.

Ces avancées-là, nous les avons obtenues au cours de ces dernières semaines, avec le soutien de nos amis wallons, par le biais d'une stratégie forte qu'il faudra rappeler dans les livres d'histoire de la construction de l'Union européenne.

Alors, chers amis, il n'y a ni gagnants ni perdants. Prétendre que le texte du CETA n'a pas changé d'un iota est fallacieux, hypocrite et mesquin. Certains l'ont pourtant affirmé en sortant des chambres de négociation ou après plusieurs nuits de discussion. Mais dire que l'on a tout obtenu à l'arraché me paraît tout aussi hypocrite et manquer singulièrement de modestie.

Il faut avoir la victoire modeste. Nous avons effectivement obtenu un instrument interprétatif correspondant aux balises que nous avions posées. Mais il va maintenant falloir faire vivre ce traité et cet instrument interprétatif. Comme Mme Moureaux l'a dit, le travail n'est pas fini. Nous n'en sommes même qu'au début.

Il subsiste en effet des contradictions dans l'instrument interprétatif et il faut pouvoir le reconnaître. M. Maron a raison de relever le combat entre la Commission européenne et le Conseil, qui ne sont en effet pas encore d'accord sur tous les éléments. Qu'à cela ne tienne, nous avons deux ans pour résoudre les problèmes et l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne apportera de l'eau au moulin. Nous ferons ce bilan et nous aurons encore la possibilité de le faire lors de la ratification.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Vous dites que ces déclarations ont force de loi. Comment des disputes peuvent-elles avoir force de loi ? C'est absurde.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Monsieur Maron, vous avez repéré que la Commission européenne et le Conseil ne sont pas d'accord. Cela prouve effectivement que cet instrument interprétatif devra être retravaillé par la Commission européenne, qui s'y est par ailleurs engagée, pour parvenir à un consensus. Tel est bien, en effet, l'engagement pris par la Commission européenne, qui reconnaît que des détails doivent encore être améliorés.

Je suis intervenu pour vous féliciter d'avoir repéré cet élément, le seul de votre discours qui soit intéressant. Que vous m'interrompiez pour en rajouter est regrettable.

- **M.** Alain Maron (Ecolo).- Je vous remercie pour vos bons points, qui me font chaud au cœur, Monsieur De Bock!
- **M.** Emmanuel De Bock (DéFI).- Avec d'autres, DéFI a montré que faire de la politique ne consiste ni à dire oui à tout, ni à dire non à tout. Il y a une place pour une autre façon de faire de la politique et ce parlement l'a prouvé.

Paul Magnette a raison lorsqu'il avance que, grâce à la mobilisation citoyenne, on ne négociera plus jamais comme avant, c'est-à-dire sans mandat démocratique, sans transparence et sans impliquer le parlement. Telle est la leçon que nous devons retenir aujourd'hui.

## (Applaudissements)

- M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Et si nous ne la tirons pas, nous alimenterons les populismes. Il faudra faire notre autocritique sur le fameux « train fou » du CETA et du TTIP, lancé par certains de nos amis. Il faudra déterminer un jour qui, finalement, a négocié la position de l'État belge ? Qui a été devant les ministres-présidents de l'époque pour savoir où en étaient le CETA et le TTIP ?
- M. Doulkeridis vous a précédée, Madame Laanan, et j'aurais aimé qu'il nous dise si, oui ou non, les autorités belges lui ont un jour demandé son avis et si, oui ou non, le fameux « train fou » a été arrêté lorsqu'il était ministre-président à votre place. Il y avait moyen de l'arrêter dès ce moment-là. Certains ministres-présidents auraient pu le faire.

#### (Remarques)

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Il est trop facile de cracher dans la soupe sous prétexte qu'elle n'est pas assez bio. À l'avenir, il nous faudra agir non pas en aval comme nous le faisons ici, à minuit moins une, mais en amont, pour que cela ne se reproduise plus. Car c'est bien à minuit moins une, in extremis, que ce petit parlement de la Commission communautaire française, mais aussi le parlement régional bruxellois, le parlement wallon et le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous ensemble, arrêtent ce train.

À l'avenir, il faudra également veiller à ce que Bruxelles ne soit plus en retrait dans les négociations. À cet égard, nous ne pouvons que regretter le clivage communautaire sur cette question au niveau du parlement régional bruxellois. Il est compréhensible, mais regrettable, que certains de nos amis aient été bloqués par les positions de leur propre parti au niveau fédéral. En effet, cela déforce notre position et la rend encore moins lisible. Bruxelles, notre capitale, méritait d'être à la pointe de ce combat démocratique pour la transparence et la renégociation!

Ce combat n'est pas fini mais ne fait que commencer. Tout reste à faire avec la ratification et la réforme du système investment court system (ICS) en système investor-state dispute settlement (ISDS).

L'engagement en la matière de la Commission européenne est tout à fait clair. Le point 34 du protocole stipule en effet que « la Commission s'engage à poursuivre la révision du mécanisme de règlement des différends dans les meilleurs délais, en temps utiles, pour que les États membres puissent la considérer dans leur processus de ratification, selon les principes suivants : (...) ». S'ensuivent deux pages complètes d'engagements.

C'est cela que nous avons obtenu cette dernière semaine, avec les Wallons, la Communauté française et les Bruxellois!

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition)

J'invite ceux qui disent que nous n'avons rien obtenu à relire les 35 pages de l'instrument interprétatif.

#### (Remarques)

Au cours des deux prochaines années, il va falloir apprendre à travailler ensemble. Dorénavant, il faut que la position de la Belgique relaye les préoccupations des entités fédérées. Si la Belgique veut retrouver sa place dans le concert des grandes nations européennes, c'est en construisant un fédéralisme basé sur le respect, la confiance et la reconnaissance des citoyens qui nous ont élus.

Il est temps de croire en l'avenir et de ne pas exacerber la peur de l'autre, de l'étranger, de la concurrence, des multinationales, de l'économie, du progrès technologique... parce que la peur est toujours mauvaise conseillère.

En guise de conclusion, je citerai cette belle phrase de la Constitution, que nous avons tous jurée d'observer, et qui se prête bien au débat d'aujourd'hui : « Tous les pouvoirs émanent de la Nation ».

Aujourd'hui, c'est un beau jour pour cette Nation qui nous a mandatés mais qui nous a aussi secoués! Cela nous a sans doute permis de donner ce que nous avions de meilleur en nous par rapport à ce que certains avaient fait ces sept dernières années.

Puissions-nous ne plus la décevoir à l'avenir ! C'est en tous cas le vœu que je formule pour notre futur !

#### (Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Qui a dit : « Les Wallons et les Bruxellois ont obtenu satisfaction. L'Europe prend une belle leçon » ? Ce pourrait être Benoît Lutgen, mais c'est Jean-Pierre Elkabbach, journaliste français et observateur avisé de la politique européenne. Il a publié cela hier sur Twitter.

Qui a dit : « La Wallonie et Bruxelles confirment leur refus de ratifier le CETA si la procédure d'arbitrage est maintenue en l'état » ? C'est Jean Quatremer, bien connu dans cette assemblée, après une première analyse du texte de l'accord d'hier. Contrairement à d'autres semble-t-il, il avait en effet pu le découvrir dès hier. Et il a ajouté ceci : « Il n'y aura pas de ratification avec le tribunal arbitral ».

Qui a dit: « Le nouvel accord remet en cause les tribunaux privés » ? Cela aurait pu être Paul Magnette ou Benoît Lutgen, mais c'est Greenpeace Belgique.

## (Applaudissements)

## (Rumeurs)

**M.** Alain Maron (Ecolo).- J'ai beaucoup d'estime pour Greenpeace Belgique, mais Charles Michel dit exactement l'inverse.

(Colloques)

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

- M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Cela vous gêne!
- **M.** Alain Maron (Ecolo).- Si vous voulez donner plus de pouvoirs à Greenpeace, faites-le, mais plus souvent et pas uniquement quand cela sert vos intérêts.

#### (Collogues)

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Je pourrais prendre d'autres exemples de commentaires d'observateurs objectifs, ou à tout le moins qui ne sont pas dans le premier cercle des signataires de l'accord. Arnaud Zaccharie, du Centre national de coopération au développement (CNCD), a dit quant à lui ce matin qu'il reconnaissait les avancées du texte et parlait de modifications substantielles. Il y avait encore Pierre Defraigne, etc.

**Mme Zoé Genot (Ecolo)**.- Vous oubliez de dire qu'il parlait de zones d'ombre inquiétantes.

**M.** Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Mon collègue a dit que c'était un mauvais jour pour vous. Je peux le comprendre.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- C'est un mauvais jour pour les Bruxelloises et les Bruxellois.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Toutes les personnes que j'ai citées allaient dans le même sens : le nôtre. Elles disent que nous avons fait bouger les lignes de l'accord CETA. Ce n'est pas une simple virgule qui a changé. Ce n'est peut-être pas la lettre, mais c'est l'esprit même du CETA qui a changé. Et cela, nous le revendiquons fièrement et nous le dirons plus fort que la désinformation, ce dont certains se sont fait les champions.

Je vais relever cinq points, qui nous semblent les plus saillants, en partant de notre résolution votée ici même le 3 juin dernier.

Je commence par le tribunal d'arbitrage, le fameux ICS, qui est un élément essentiel. L'enjeu autour de cet arbitrage n'est rien de moins qu'un enjeu de démocratie et de souveraineté, le risque étant que les entreprises attaquent un État devant cette juridiction privée et réclament des indemnités si elles devaient estimer qu'une norme lèse leurs intérêts légitimes. Bien sûr, c'est encadré dans le traité et limité à certains cas, mais c'est tout de même ce principe-là qui était défendu dans le texte initial. Cela, nous ne pouvions l'accepter.

C'est pourquoi nous demandions dans la résolution d'abolir ce système et de le remplacer par une cour internationale publique et par les juridictions nationales classiques. L'accord d'hier y parvient, non pas en abrogeant le système, mais tout simplement en le vidant complètement de sa substance, ce qui revient exactement au même.

C'est une première balise. L'ICS n'est plus défini comme le système de résolution des conflits du CETA, mais comme une méthode parmi d'autres, notamment les juridictions nationales. La deuxième limite, c'est que l'ICS est suspendu pendant la période de ratification. Durant cette période et avant la ratification, la Commission européenne doit améliorer le système en y introduisant des principes, repris noir sur blanc dans l'accord, et qui prévoient de désigner des juges professionnels et non des avocats d'affaires, payés par les États membres et non par les entreprises. En gros, on « déprivatise » le système.

Troisième balise: nous avons obtenu de soumettre ce système à l'analyse de la Cour de justice de l'Union européenne. Cette demande belge a été rencontrée dans l'accord. Ce point particulier était d'ailleurs notre première demande dans la résolution.

La quatrième balise réside dans le fait que l'on a écrit noir sur blanc que si nous n'obtenions pas satisfaction au terme du processus de ratification, nous gardions le droit de ne pas ratifier

Enfin, le dernier point est intra-belge, mais non moins essentiel : la faculté de ne pas ratifier pourra être donnée sans l'accord du pouvoir fédéral. Chaque entité fédérée dispose donc de la possibilité de refuser la ratification et de notifier au Gouvernement fédéral sa décision, à charge pour ce dernier d'informer la Commission européenne que la Belgique n'est pas en capacité de ratifier.

Bref, pas de ratification, pas de traité. Et si on met ensemble ces cinq balises, on se rend compte que l'ICS est purement et simplement impraticable en l'état, qu'il est vidé de sa substance, amené à être « déprivatisé » dans un premier temps, puis remplacé à l'avenir par une cour internationale publique. À défaut, on débranche tout. Voilà une bonne chose de faite. C'est une victoire pour la démocratie.

M. Armand De Decker (MR).- Ce que vous venez de dire, c'est la possibilité, pour une entité fédérée, de détricoter l'accord.

Mme la présidente.- Vous prendrez la parole plus tard M. De Decker.

Mme la présidente.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Autre sujet de préoccupation dans la mouture initiale du CETA: les services publics et sociaux. Ils sont évidemment fondamentaux, car ce sont des marqueurs de nos sociétés. À la Commission communautaire française, 95% de nos compétences sont des services sociaux, des services régulés, des services organisés et normés par les pouvoirs publics.

Dans cette configuration, il est difficile d'imaginer qu'on autoriserait une société canadienne à venir contester les normes en matière d'aide à domicile ou d'entreprises de travail adapté, parce qu'elle estimerait que ce sont des barrières à l'entrée et qu'elle aurait le droit d'exercer, comme le font nos entreprises de travail adapté ou nos services d'aides à domicile. Ce n'est pas envisageable.

La déclaration interprétative explique donc clairement que la protection de la capacité des États à réguler est évidemment bien maintenue, mais précise également que les États peuvent nationaliser ou « renationaliser » des services privatisés. Ils peuvent dès lors revenir en arrière sur leurs décisions s'ils le souhaitent. C'était explicitement interdit dans le texte du traité. Ceci est fondamentalement clarifié par la disposition au point C, du point 4 relatif aux services publics dans l'instrument interprétatif avec caractère contraignant.

L'apparition des clauses sociales et environnementales, qui ne figuraient pas dans le texte, est une autre avancée. Aujourd'hui, c'est chose faite, et sans aucune ambiguïté. Il sera dorénavant possible d'introduire des clauses sociales ou environnementales dans les marchés publics ouverts aux entreprises qui viendraient du Canada ou d'ailleurs.

Le traité, dans sa mouture initiale, était taillé pour les multinationales bien davantage que pour les PME. Nous souhaitions dans notre résolution pouvoir le calibrer pour elles. C'est là aussi chose faite, avec des mentions nombreuses dans différents points de l'accord et des engagements de soutiens financiers permettant aux PME d'accéder sur le même pied que les multinationales aux différentes juridictions en cas de conflits.

L'un des enjeux importants pour les PME était aussi de pouvoir éviter que le CETA ne serve de cheval de Troie aux entreprises américaines établies au Canada, qui useraient du CETA pour pénétrer le marché européen. Ce risque est également écarté de manière explicite dès lors qu'il est désormais précisé que seules les entreprises ayant des liens économiques réels avec le Canada pourront entrer dans le cadre du CETA. Les boîtes aux lettres et autres sociétés écrans ne pourront pas commercer avec l'Union européenne dans les conditions du CETA.

Il y a dans ce nouvel accord bien d'autres acquis, et nous nous en réjouissons. Je pense notamment à l'agriculture, sur laquelle les avancées demandées et obtenues par mon collègue Maxime Prévot sont majeures. À ce titre, je salue l'ensemble des ministres et parlementaires qui se sont investis au niveau politique, ainsi que le rôle de la société civile. Nous avons obtenu pour nos produits la réciprocité de la clause de sauvegarde, qui n'existait que pour les Canadiens. C'est évidemment positif pour nos agriculteurs, mais aussi pour nous tous, qui consommons les produits agricoles de Wallonie et de Flandre.

Je pense également aux mutualités, modèle typiquement belge dans la gestion de l'assurance santé, qui sont désormais explicitement exclues du champ d'application du traité. C'est une très bonne nouvelle également. J'attends que M. De Decker m'explique que c'était déjà le cas, mais il pourra le dire lui-même! C'est une nouveauté totale.

Reste la valeur légale de tout cela. Mes collègues en ont parlé. Il est vrai que les discussions initiales qui ont porté d'abord sur la déclaration interprétative envoyée par la Commission européenne ont eu vite fait de remettre en question la force juridique de ces textes. Depuis, les choses se sont précisées et consolidées : il existe désormais un instrument interprétatif cosigné avec le Canada, la Commission européenne et la Belgique, ainsi que des déclarations bilatérales et unilatérales.

La multiplicité de ces documents répond simplement au fait qu'ils visent des niveaux de pouvoir différents. Dans les faits, c'est ensemble qu'il faudra les considérer comme un véritable complément au traité initial. Celui-ci ne pourra pas être lu et interprété sans ces nouvelles annexes, qui en font partie intégrante et sont opposables aux Canadiens comme aux tiers. C'est un tout indissociable, ce qui est une grande différence.

Bref, au vu des avancées réelles, concrètes et vérifiables, contenues dans le nouvel accord, et qui répondent en grande partie aux éléments repris dans notre résolution du mois de juin dernier, mon groupe et moi estimons qu'il est désormais possible de lever le refus de déléguer notre signature au fédéral pour signer l'accord.

Ceci ne veut certainement pas dire que c'est une signature pour un chèque en blanc. Il s'agit d'une première étape, qui ouvre sur une deuxième : le processus de ratification. Nous serons particulièrement vigilants, notamment sur le respect des engagements de la Commission européenne relatifs à l'amélioration de l'ICS, tout comme nous nous assurerons que sera mis en place le mécanisme d'évaluation annuelle prévu dans le nouvel accord, et toutes les autres mesures qui garantissent le respect de nos balises dans l'intérêt des travailleurs, des consommateurs et des citoyens.

Pour conclure, nous pouvons d'ores et déjà tirer des enseignements de ces dernières semaines. Parmi ceux-ci, je pointe la solidarité intrafrancophone dans ce dossier. La concertation a pu se faire, pas toujours facilement, mais elle a eu lieu et elle a fonctionné. On peut s'en féliciter et méditer sur les bienfaits, pour notre pays, de cette solidarité francophone lorsqu'elle est de mise.

La concertation avec le niveau fédéral a moins bien fonctionné. Il faut le regretter, car l'intérêt de notre pays - on le constate chaque mois et chaque semaine -, est bien de se présenter uni sur un certain nombre de matières : le budget, les investissements, le commerce, le terrorisme, mais aussi le climat, la mobilité et tant d'autres sujets d'importance.

Je voudrais terminer en rendant un hommage vibrant à la société civile, que je salue pour sa vigilance citoyenne, sa force de mobilisation et son pouvoir de conviction. Sans elle, le cours des choses aurait été différent.

Je voudrais m'adresser à tous ces citoyens, toutes ces associations et organisations non Gouvernementales, pour leur dire que je peux comprendre que certains soient dans une logique jusqu'au-boutiste et aient un goût de trop peu. Je peux comprendre qu'ils auraient aimé tout jeter et tout refaire, voire, pour certains d'entre eux, ne rien refaire du tout. Mais je crois que nous avons réussi quelque chose de très grande ampleur, dont les effets se verront à long terme plus que dans l'immédiat : nous avons marqué le coup, envoyé un signal à l'Europe et affirmé que les choses ne pourront plus continuer comme auparavant.

Les autres États membres et leurs parlements vont aussi en tirer des leçons. La prochaine fois que nous aurons ce type de débat, nous ne serons pas aussi seuls que nous l'avons été cette fois. D'autres pays, parlements et Gouvernements oseront, comme nous, monter au créneau pour défendre l'intérêt général. À l'avenir, nous serons plus forts !

Nous avons aussi balisé le chemin d'une réappropriation du pouvoir par le politique et par les citoyens au détriment des technocrates et des multinationales. Nous avons virtuellement mis un terme aux discussions sur le TTIP, que je ne vois pas reprendre après ce que nous venons de vivre, ou à tout le moins pas dans les mêmes conditions de négociation.

Ce sont autant de victoires pour la démocratie, pour l'économie humaine, pour le développement humain, pour la citoyenneté. Je crois qu'il faut s'en réjouir et continuer de bâtir l'avenir à partir de ce socle. Le front du refus ne peut jamais vaincre s'il ne se transforme pas en force constructive. Et c'est précisément ce que nous avons réussi à faire tous ensemble.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Bakri.

Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO !).- Avant toute chose, je voudrais insister sur le large mouvement de mobilisation contre le CETA qui a pris forme voici plusieurs années déjà. C'est grâce à la mobilisation des citoyens, à celle des organisations syndicales, des agriculteurs, des mutualités et de la société civile dans son ensemble que nous avons obtenu ce résultat. Sans eux, aucun débat n'aurait jamais eu lieu, ni dans cette enceinte, ni au parlement wallon. C'est une belle leçon de démocratie qui montre qu'il est possible de faire bouger les lignes et de déplacer des montagnes quand on s'appuie sur un mouvement social fort. Grâce à eux, nous ne porterons jamais plus le même regard sur ce type de traité.

Mais cette mobilisation ultra-large et ultra-démocratique contraste profondément avec le comportement antidémocratique et autoritaire dont l'Union européenne fait preuve une fois de plus. Après l'épisode du référendum en France et aux Pays-Bas en 2005, après l'écrasement de la Grèce il y a un an, nous voici face à un nouveau coup de force de l'establishment européen. Nous connaissons tous les pressions auxquelles le Gouvernement wallon a été confronté.

Nous avons tous entendu les appels de certains à outrepasser les décisions du parlement wallon parce qu'elles ne leur convenaient pas.

Aujourd'hui, je me demande pourquoi, tout un coup, nous devons accepter cet ultimatum de la Commission européenne. Pourquoi l'affaire est-elle devenue soudainement si urgente, et je vous pose la question à vous aussi, Madame Moureaux -, alors que la semaine passée encore, PS et cdH s'accordaient pour dire que rien ne pressait et ils avaient tout à fait raison. Lundi passé, Elio Di Rupo déclarait encore : « Pour un 'oui' wallon, il faudrait encore négocier des semaines. Il faut des avancées significatives et nous voulons pouvoir faire appel à des experts pour ne pas être dupés par ce traité ».

Benoît Lutgen, quant à lui, affirmait mercredi passé: « La Commission européenne a un comportement de délinquant politique. Tout repassera par le parlement wallon. Quant à ceux qui dramatisent les choses, il faut arrêter! La Terre continue de tourner. (...) Après huit ans de négociations opaques, on peut se donner un peu plus de temps ».

Paul Magnette déclarait à son tour : « On a déjà reçu trois ultimatums. On n'en tolérera pas un quatrième, sinon nous cesserons les négociations. On ne peut pas nous demander de passer outre les procédures parlementaires ».

Alors, je pose la question aux parlementaires PS et cdH : que s'est-il passé ? Comment se fait-il que toutes ces déclarations, auxquelles je souscris pleinement au-delà des désaccords qu'on peut avoir par ailleurs, aient volé à la poubelle ? Un accord a été conclu hier à midi. À 17h27, les députés de notre parlement recevaient un courriel les convoquant à débattre aujourd'hui. Ce matin à 9 heures, nous recevions encore des textes relatifs au CETA, sur lesquels nous devons voter dans quelques heures. Comment ne pas appeler cela une supercherie démocratique ? Qui, dans ce parlement, peut se targuer d'être capable, en moins de 24 heures, d'analyser en profondeur un texte d'une telle complexité et technicité ? J'appelle cela céder à l'ultimatum de la Commission européenne.

Pourquoi avez-vous soudainement accepté de jouer le jeu de la Commission européenne? Qu'avez-vous à gagner pour éviter à ce point un réel débat démocratique au sein de notre parlement, mais aussi avec la société civile? Comment voulez-vous que nous débattions, de manière démocratique et constructive, d'un texte d'une centaine de pages qui nous est parvenu il y a quelques heures à peine?

Ce que la Commission européenne fait aujourd'hui, c'est ce que la Troïka a fait en Grèce il y a un an. On reçoit des documents qu'on a à peine le temps de lire, et encore moins d'analyser, pour les voter de suite. Si vous arrivez à transformez en mauvais traité de 1600 pages en un bon traité par un coup de baguette magique avec un texte de 37 pages, vous êtes fortiche! Mais si vous reconnaissez que le CETA était un mauvais accord, rouvrons les négociations et changeons ce texte!

Se soumettre, comme vous le faites, à l'ultimatum de l'Union européenne, c'est un coup de force antidémocratique. Pire encore, c'est faire atterrir la mobilisation sociale et citoyenne qui a lieu depuis des mois et des années dans ce pays. C'est casser définitivement toute opportunité de pouvoir rejeter entièrement le CETA.

Le PS nous annonce qu'un nouveau CETA est sur la table. Mais, y a-t-il des avancées ? Oui, heureusement. Personne ne remet en question le fait que la Wallonie s'est battue et qu'une brèche a été ouverte. Il y a des promesses qui ne sont pas à sous-estimer. C'est le cas, premièrement, avec l'engagement qui nous permet de consulter la Cour européenne de justice sur la compatibilité des cours d'arbitrage. Obtenir cela était une

balise claire de la résolution votée au sein de ce parlement. Deuxièmement, il y a la reconnaissance formelle d'un certain nombre de principes et d'engagements, concernant, par exemple, la sécurité et l'assurance sociale.

Mais, même avec ces avancées, des questions demeurent, notamment sur l'engagement quant au fait qu'il sera possible de demander l'avis de la Cour de justice européenne. Que ces cours soient compatibles ou pas, permettre à des multinationales de bénéficier d'une justice d'exception n'est pas ma vision de la démocratie.

(Remarques de M. Philippe Close, député)

Et, pour ce qui est des PME, il faudra m'expliquer comment vous comptez faire pour financer ces coûts.

M. Philippe Close (PS).- Cela sera financé par l'État, comme les pro deo!

Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO !).- Ce n'est pas dans le texte, en tout cas.

Dans ma conception de la démocratie, le principe d'une justice d'exception réservée aux multinationales pour attaquer des États n'est pas acceptable.

Mme Céline Fremault, ministre.- J'aimerais comprendre, alors, comment vous envisagez l'exercice de la justice dans un tel cadre.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Avec des tribunaux!

**Mme Céline Fremault, ministre**.- Le droit européen ne s'improvise pas...

Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).- « Le droit européen ne s'improvise pas! » Alors là, je vous retiens, car ce n'est pas en 24 heures que l'on improvise un avis sur les textes qui nous ont été soumis.

Ce sont principalement les cours d'arbitrage qui ont été l'élément déclencheur de la mobilisation associative et citoyenne organisée pour s'opposer avec ténacité au CETA. Accepter cela aujourd'hui revient à briser l'élan démocratique et de mobilisation que nous avons vu naître partout en Europe.

Concernant l'engagement sur l'indépendance des juges, sur quelle garantie vous appuyez-vous pour nous affirmer que cette indépendance sera respectée ? Qui pourra affirmer avoir confiance en la Commission européenne lorsqu'il s'agit d'indépendance ? Je constate le caractère très subjectif de l'interprétation de la Commission européenne pour ce qui est de l'indépendance au vu, notamment, de l'affaire Barroso et de ses liens avec Goldman Sachs.

Mis à part ces faibles engagements quant à l'indépendance des juges dont personne n'est dupe, mis à part vous, dans l'accord, on remet en question l'indépendance des juges, mais les cours d'arbitrage restent en l'état, ce qui est logique, puisque vous n'avez pas pu rouvrir les négociations sur les textes du traité lui-même.

Alors, vous avez, certes, obtenu la confirmation de leur nonapplication provisoire ainsi que certains engagements à l'améliorer dans le futur, mais soyons sérieux, cela suffit-il pour signer aujourd'hui les textes qui sont sur la table ?

Dans la résolution que nous avons votée au sein de ce parlement, il y a quelques mois, il était aussi question du mécanisme de règlement des différends d'État à État sur la base des juridictions publiques. Au vu de ce que je viens de dire, il est difficile d'affirmer que cette balise-là est respectée. Même malgré les quelques avancées, il apparaît très clairement qu'on ne touche pas au fond du texte : l'ADN du CETA reste le même. Cet ADN, comme celui du TTIP, consiste à déréguler toutes nos normes environnementales, sociales, démocratiques. L'ADN de ce traité, c'est la mise en concurrence des peuples et des travailleurs.

Il ne s'agit pas simplement, M. De Decker, de faire de petits échanges commerciaux entre amis. Il s'agit d'augmenter la concurrence, d'augmenter les libéralisations, d'augmenter les profits des multinationales tant européennes que canadiennes aux dépens des travailleurs et des travailleuses du Canada et de l'Union européenne. Allons-nous sérieusement accepter un tel traité ?

Les engagements relatifs aux clauses sociales et environnementales ne sont que de bonnes intentions. Aucune mesure concrète ne nous prouve que ces engagements seront respectés. Vous tentez de nous rassurer en nous disant que l'engagement qui se trouve dans la déclaration « à ne pas assouplir la législation du travail pour attirer des investissements » étrangers. De quelles mesures concrètes s'agit-il ? Pouvez-vous nous donner un seul exemple de mesure concrète ? Si je suis votre logique, la loi Peeters devra être supprimée une fois la ratification du CETA. Bonne nouvelle !

Aujourd'hui, nous bénéficions d'un rapport de forces qui est des plus importants, nous avons l'occasion de faire plier la Commission européenne et de rejeter le CETA.

Dire que les négociations n'ont pas été faciles, que vous avez été un contre onze, que vous n'avez pu obtenir que certaines légères modifications, c'est une chose, et je la crois sincèrement. Mais de là à vendre le CETA...

Mme Céline Fremault, ministre.- Qui a dit cela? Je n'ai jamais dit cela.

Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO !).- Je m'adresse au parlement.

« Le nouveau CETA : les citoyens ont été entendus. Ce n'est pas juste un traité, mais un traité plus juste ! ».

## (Colloques)

**M. Alain Maron (Ecolo).**- Cela montre en tout cas que le service communication du PS avait vu les textes avant les parlementaires. Il y a plus d'investissement dans la communication que dans la négociation.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je ne crois pas que ce soit très malin d'insulter les négociateurs...

Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).- Très bonne communication, au PS, en effet! Sur ce coup-là, ils ont fait fort.

Vous pourriez simplement dire ce qu'il en a été, que la pression et les menaces étaient trop fortes, que vous n'aviez pas le choix, que vous avez arraché certaines concessions mais que vous n'avez pas pu faire plus, que vous n'avez pas pu aller plus loin. Mais non, comme les dirigeants grecs à l'époque, ou comme avec le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), vous avez le culot de défendre cet accord avec fierté et comme si c'était un bon accord, qui allait répondre à l'urgence sociale des travailleurs de ce pays. C'est mentir aux gens, c'est vouloir empêcher que le mouvement social tire correctement les leçons de cette mobilisation et puisse se renforcer.

M. Armand De Decker (MR).- Ah, ça c'est extraordinaire!

Mme Catherine Moureaux (PS).- Si un traité de libre-échange pouvait réaliser ce vous dites là, ça se saurait!

Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).- C'est le parti socialiste qui fait ça, Madame Moureaux!

Mme Céline Fremault, ministre.- Je pensais qu'il y avait un centre d'études au PTB!

- **M.** Armand De Decker (MR).- Vous n'avez fait que désinformer le public et prôné le repli sur soi.
- **M.** Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Vous êtes contre le libre-échange ? Vous voulez l'autarcie ?

#### (Collogues)

Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).- Je vois que mes paroles énervent certaines personnes!

(Sourires de Mme Mathilde El Bakri, députée)

#### (Remarques)

Non, je ne suis pas juriste de formation, Madame Fremault. C'est pour ça que je demande un peu de temps pour l'analyse.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Vous critiquez la communication des uns, les centres d'études des autres. Il faut quand même pouvoir argumenter ses critiques !

## (Colloques)

Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).- Il me semble simplement antidémocratique de nous imposer un vote sur des textes qui nous sont arrivés il y a moins de 24 heures.

Pour revenir à la communication exceptionnelle qui est faite par le PS et ses partenaires, ce que vous faites, c'est mentir aux gens, c'est écraser le mouvement social, c'est vouloir empêcher que le mouvement social tire correctement les leçons de l'épisode pour revenir plus fort. Les partis qui font ça ont une grande responsabilité dans les défaites du mouvement social aujourd'hui, ils rendent flou tous les rapports de force, tout ça parce qu'ils préfèrent le pouvoir aux principes pour lesquels ils se sont engagés.

Ne nous trompons pas: même avec quelques rustines, le CETA reste un projet au service des multinationales pour mettre nos droits, nos normes environnementales et sociales sous pression.

Je rejoins Mme Moureaux sur une chose : ce n'est pas la fin mais bien le début d'autre chose car, avec ou sans vous, le combat continue contre ce CETA.

(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO!)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- J'aimerais que, comme dans toute assemblée démocratique, nous vérifiions si les balises que nous avions posées ont été respectées et s'il faut dès lors modifier la résolution que nous avions soutenue au PFB car, Monsieur De Bock, il s'agissait d'une bonne résolution.

Que prévoyait cette résolution du PFB ? Elle prévoyait de solliciter l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité des traités. Monsieur De Bock, vous n'avez pas lu le texte des négociateurs. Il fallait le lire et ne pas vous contenter de parcourir la communication !

Nous allons donc solliciter l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur le mécanisme d'arbitrage (ICS) et non pas sur la compatibilité de l'accord du CETA avec les traités européens. À moins que vous n'ayez pas compris ce que vous avez approuvé en votant la résolution du parlement francophone ?

Ce que vous demandiez à l'époque au Gouvernement fédéral et ce qui a été acquis est totalement différent. Cela ne concerne qu'une toute petite partie du traité.

La première condition que nous avions fixée collectivement n'a donc pas été remplie. S'agissant de la deuxième condition, à savoir plaider au sein du Conseil pour que le CETA soit qualifié d'accord mixte, elle est remplie.

Une autre condition était le refus de toute mise en œuvre provisoire du CETA et d'attendre que toutes les procédures de ratification nationale soient clôturées. En l'espèce, nous n'avons pas atteint notre objectif.

Nous demandions que dans le cadre du CETA, priorité soit donnée à un mécanisme de règlement des différends d'État à État sur la base des juridictions publiques existantes. Sur ce point non plus, nous n'avons pas pu avancer.

Nous demandions d'intervenir auprès des institutions européennes pour que soit incluse une clause sur les droits de l'homme. Sur ce point, nous pouvons dire que nous avons progressé. Il en va de même pour l'ajout d'une clause juridiquement contraignante sur les aspects Unesco.

Nous souhaitions également l'adoption des listes positives dans le domaine de la libéralisation des services, considérant que les listes négatives constituaient un trop grand risque. Cette condition n'a pas été remplie.

Nous demandions la possibilité d'inclure des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics et de privilégier les circuits courts. De tels éléments sont pourtant bénéfiques en termes d'emploi et d'environnement. Cette condition n'a pas été retenue.

Nous demandions l'inclusion de mécanismes de coopération pour le renforcement des réglementations financières et bancaires, l'échange de données et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Le CETA évoque la réglementation des instances bancaires et la séparation des métiers de la banque, mais pas la régulation de la taille des banques, par exemple. Aucun progrès n'a été enregistré dans ce domaine.

Ensuite, nous demandions au travers de notre résolution l'inclusion d'un chapitre spécifique pour les PME, en prévoyant notamment des dispositions pour leur faciliter l'accès aux échanges.

Un mécanisme est prévu, par lequel les entreprises peuvent intenter un procès à l'État. Par contre, rien n'est prévu pour que les PME puissent profiter pleinement de l'accord. À l'heure actuelle, elles sont plutôt très inquiètes parce qu'elles n'ont pas le même poids sur le marché européen qu'une PME européenne. L'Union des classes moyennes (UCM) reste donc très préoccupée.

La résolution que nous avions votée il y a quelques mois semble n'avoir eu aucun poids. Nous avions également demandé la réalisation d'études d'impact indépendantes approfondies. Aujourd'hui, nous avons quelque doute sur la valeur des évaluations qui nous sont promises.

D'autres conditions ne sont clairement pas remplies :

- « L'ouverture de ces accords à d'autres partenaires qui pourraient se joindre à une négociation plurilatérale sur la base de conditions claires et prédéfinies, afin d'aboutir progressivement à un cadre multilatéral. »
- « La mise en œuvre et le respect des dispositions contraignantes en matière de droit du travail ».
- « L'inclusion de normes en matière de travail et d'environnement qui ne soient pas limitées au chapitre sur le commerce et le développement durable ». Nous avons encore du travail en la matière !

« Le respect du principe de précaution ». Cet élément est important, comme nous le rappellent de nombreux citoyens. Malheureusement, au Canada et aux États-Unis, un produit ne peut faire l'objet d'une interdiction tant que sa nocivité n'est pas prouvée. Dans nos pays, nous appliquons un principe de précaution selon lequel, en cas de doute, le produit est interdit tant que son innocuité n'est pas prouvée. Désormais, nous ne pourrons pas continuer à appliquer ce principe.

En ce qui concerne la transparence dans les négociations des futurs accords de libre-échange, nous verrons bien. Nous accordons le bénéfice du doute. On a vu que tout cacher ne garantit pas d'empêcher le débat. L'exemple que nous venons de vivre les incitera sans doute à être plus transparents la prochaine fois.

Vu ces points importants pour nous, nous demandions de ne pas accorder les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral. Je voudrais que nous réfléchissions collectivement à ces balises que nous nous étions mises et que nous trouvions importantes pour les Bruxellois.

Bien que de nombreuses balises n'aient pas été rencontrées, peut-on vraiment accorder les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral pour avancer en matière de CETA? Nous avons encore la possibilité, aujourd'hui, d'arrêter cela. Allons-nous lâcher cette capacité?

#### (Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je tenterai de répondre de façon assez précise. Vous évoquiez, Madame Moureaux, la question des listes négatives. N'oublions pas que la déclaration interprétative rappelle la capacité des États de réguler et appliquer les politiques qu'ils souhaitent, dans l'intérêt de leurs citoyens. Il est vrai aussi que les discussions sur ces points-là ont été infiniment plus complexes.

Monsieur De Bock, il est vrai que les négociations de ces derniers jours ont donné lieu à l'inauguration d'une nouvelle ère de démocratisation et de prise en compte de l'avis des citoyens dans la négociation des traités internationaux.

L'ensemble des partenaires qui se sont exprimés en la matière l'ont dit très justement : il s'agit de l'un des principaux enseignements à tirer du combat mené au sein des assemblées, du travail opéré par les négociateurs ces dernières semaines et ces derniers jours.

Madame Genot, je suis étonnée par l'exposé que vous venez de faire, d'autant plus que j'ai démarré mon intervention en vous donnant une grande partie des points de la résolution et en y répondant. C'est à croire que vous ne m'avez pas entendue. Je me permettrai donc de répéter ce que je vous ai déjà dit.

J'ai fait le travail de reprendre l'ensemble des points de la résolution et de voir comment ceux-ci pouvaient être rencontrés. Vous me parlez de la sollicitation de la Cour de justice de l'Union européenne au sujet de la compatibilité de l'accord avec les traités européens sur la base de l'article 218 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Il est stipulé que la Belgique demandera un avis à la Cour de justice de l'UE concernant la compatibilité de l'ICS avec les traités européens.

#### (Collogues)

Deux, refuser toute mise en œuvre provisoire du CETA, mais attendre que toutes les procédures de ratification nationale soient clôturées afin d'entendre la voix des citoyens européens avant une éventuelle entrée en vigueur de l'accord. La mise en œuvre provisoire n'inclut pas le système d'arbitrage. Celui-ci ne verra le jour qu'après la ratification.

Il est aussi question de donner la priorité, dans le cadre du CETA, à un mécanisme de règlement des différends sur la base d'une juridiction publique. Par ailleurs, la déclaration interprétative insiste sur le fait que les tribunaux devront être indépendants et impartiaux, que les juges désignés seront soumis à un code de conduite.

Vous avez vous-même reconnu que la clause suspensive relative aux droits de l'homme était stipulée. La clause générale juridiquement contraignante, applicable à l'ensemble des accords sur l'Unesco, est réaffirmée dans le préambule de l'Accord. La possibilité d'inclure des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics et de privilégier les circuits courts l'est aussi. La déclaration interprétative rappelle en effet la possibilité, pour les États-membres, d'insérer ces clauses dans les marchés publics suivant leur propre législation. Il m'est impossible de vous démontrer une meilleure concordance avec vos demandes.

Concernant l'inclusion des mécanismes de coopération par le renforcement des réglementations financières et bancaires, la déclaration interprétative explique, en vertu de l'Accord, que les sociétés doivent avoir un lien économique avec l'économie du Canada et de l'Union européenne pour bénéficier de l'Accord.

Les sociétés écrans installées au sein de l'Union européenne et du Canada ne pourront émettre de recours.

Les chapitres spécifiques sur les PME sont également inclus.

## (Colloques)

Les normes en matière de travail et d'environnement ne sont pas limitées au chapitre sur le commerce et sur le développement durable, mais figurent aussi dans d'autres volets de l'Accord. La déclaration interprétative rappelle l'engagement des États-membres et du Canada d'atteindre leurs objectifs internationaux liés au développement durable. Et je vous ai dit, en guise d'introduction, qu'il y avait une référence spécifique au contenu de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21).

## (Colloques)

Je vous demande de manifester un peu de respect pour cette institution et entre vous. Nous n'étions nullement tenus de revenir dans les parlements et pourtant toutes les entités fédérées l'ont souhaité. J'aurais pu donner les pleins pouvoirs au ministre des Affaires étrangères sans autre forme de procès. C'est pour vous et par respect pour le travail parlementaire, pour vous permettre d'analyser les documents, que nous sommes ici aujourd'hui. C'est un effort de transparence envers les parlements, que nous avons accepté de consentir dans

des délais très brefs. Vous devriez vous informer davantage sur les compétences dévolues aux assemblées législatives

#### (Colloques)

Je pense qu'il vous manque quelques fondamentaux à ce stade.

**M. Alain Maron (Ecolo).**- Je suis content de l'entendre de votre part.

Mme Céline Fremault, ministre.- La seule obligation du parlement, c'est le travail sur la ratification du texte. Je pense que vous pourriez vous réjouir que nous ayons travaillé en toute transparence et que les documents vous aient été transmis dès que nous en avons disposé.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- À 17h27 : huit heures plus tard!

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Madame Genot, ne surjouez pas. Ecolo a fait une conférence de presse. Vous l'avez fait sur base de quoi ?

**M. Alain Maron (Ecolo).** Sur la base de ce qui est paru dans la presse. Nous n'avions rien d'autre à ce moment-là.

#### (Collogues)

Mme Céline Fremault, ministre.- Sur le soutien aux PME pour accéder l'ICS, vous vous trompez. C'est la Commission européenne qui financera les mesures de soutien, c'est écrit textuellement. Sur la portée juridique des déclarations, on a rajouté dans la décision du Conseil que les déclarations forment un tout inséparable. Si vous ne voulez pas l'entendre, je ne sais pas vous le faire entendre.

M. Alain Maron (Ecolo).- On l'entend. Nous vous avons posé des questions sur les contradictions et sur le fait que certaines choses étaient illisibles et qu'un certain nombre de déclarations était contradictoire avec le traité.

Mme Céline Fremault, ministre.- De nombreuses déclarations ont été rédigées à la demande d'autres pays membres ou à la demande de la Commission européenne. Est-ce que ce texte est compliqué? La réponse est oui, évidemment que c'est compliqué. Personne ici ne nie la complexité ni du processus, ni des négociations. Bienvenue dans le fonctionnement de l'Union européenne. Il est lourd, certes mais comment pourrait-il en être autrement avec 28 États membres.

En ce qui concerne les effets en matière d'emploi et d'environnement, bien entendu, nous allons rester attentifs à ce qui peut se passer. Nous avons d'ailleurs explicitement ajouté une notion spécifique dans la déclaration belge qui stipule que nous ferons des évaluations régulières sur les effets socio-économiques et environnementaux.

De plus - dois-je vous le répéter encore - il est clairement stipulé qu'une entité fédérée peut décider, sur la base d'une évaluation de mettre fin à l'application provisoire du CETA et de ne jamais ratifier le traité.

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Bien entendu, elle peut ne pas ratifier. Elle pouvait déjà le faire sans l'accord belge.

Mme Céline Fremault, ministre.- Ce n'est pas le lieu pour ça.

M. Alain Maron (Ecolo).- Si ce n'est pas le lieu ici, il est où le lieu!

Mme Céline Fremault, ministre.- Je pense avoir fait preuve de transparence. Chacun a pu exprimer son point de vue. J'ai répondu aux questions et apporté des réponses qui me semblaient indispensables. Je remercie les uns et les autres du travail qui a été fait et nous attendrons avec plaisir le feu vert de votre assemblée.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

#### **DEPÔT D'UNE MOTION**

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Après avoir écouté attentivement mes collègues ainsi que Mme la ministre, je propose avec MM. Michel Colson et Hamza Fassi-Fihri une motion qui va vous être transmise et qui va dans le sens demandé par la ministre Fremault. Il s'agit de dénouer l'accord sur la question des pleins pouvoirs aujourd'hui en passant par un vote au sein de cette assemblée.

Mme la présidente.- La parole est à M. Maron.

- **M. Alain Maron (Ecolo).** Même si nous avons reçu il y a une demi-heure le texte de manière informelle grâce à Mme Moureaux que je remercie au passage...
- M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous aurions aimé la recevoir également.
- **M.** Alain Maron (Ecolo).- D'autant que vous auriez pu également la cosigner.
- **M.** Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je demanderai donc à M. Maron de me l'envoyer.
- M. Alain Maron (Ecolo).- Je le ferai avec plaisir.

**Mme Catherine Moureaux (PS).**- Nous allons vous la communiquer.

**M. Alain Maron (Ecolo).**- Je suis en tout cas content de l'avoir reçu. Je voulais le souligner, sans aucune arrière-pensée. Nous devons l'examiner, même si le texte est court. Nous devrons pouvoir débattre de ce texte.

Est-il pris en considération ? Modifie-t-on l'ordre du jour ? Qu'active-t-on comme procédure ?

Mme la présidente.- C'est une motion déposée en clôture d'un débat et qui fait donc l'objet d'un vote.

M. Alain Maron (Ecolo).- Le Règlement ne le prévoit pas. Le Règlement prévoit qu'il est possible de déposer des motions en clôture d'un débat. Les débats en question ne sont pas de cet ordre. Le Règlement vise clairement des débats faisant suite à des interpellations, questions ou autres documents fournis par le Gouvernement, projets et propositions. Le Règlement ne mentionne nulle part ailleurs des débats susceptibles d'aboutir à des motions telles que celle-ci. À tout le moins, j'aimerais obtenir un avis juridique clair sur la capacité du parlement à déposer une motion au terme d'un débat tel que celui-ci.

Madame la présidente, je garde un souvenir relativement amer du début de la législature où l'on a refusé à l'opposition l'activation d'une demande au Conseil d'État en faisant une lecture fallacieuse du Règlement, et ce, alors que nous étions dans notre droit. Vous l'avez admis ultérieurement. Mais à l'époque, la présidence, le greffe ainsi que tous les groupes politiques de la majorité ont dit que nous avions tort. Nous aimerions donc avoir la certitude qu'il est possible de déposer et de voter cette motion sous les formes que vous proposez.

Pour nous, ce n'est pas le cas. Cet article fait référence à des débats qui font suite à des interpellations et à des questions.

C'est au terme de ces débats qu'une motion peut être déposée. Mais certainement pas à la suite de tels débats désincarnés où la proposition de motion arrive tout à la fin. Les services sont clairs sur ce point. Ils étaient tout aussi clairs il y a deux ans et ils avaient tort. Nous avons dû faire appel à une expertise juridique extérieure pour le démontrer.

C'est une manière d'agir qui est pour le moins bizarre. Hier, j'ai cru comprendre en Bureau élargi que vous alliez sans doute activer l'article en question. Pour nous, ce n'est pas possible. Les documents doivent être déposés en bonne et due forme. Vous pouvez demander une modification de l'ordre du jour ou une prise en considération en urgence, vous pouvez activer d'autres points du Règlement, mais pas agir de la sorte, en véritable cow-boy.

#### (Applaudissements)

Mme la présidente.- Par rapport aux traductions en anglais, c'était plutôt « cow-girl ». Mais vous connaissez mon affection immodérée pour notre Règlement et le formalisme qu'il implique. Je trouve de mauvais aloi de rappeler ce que vous avez fait en début de législature, c'est-à-dire le recours au Conseil d'État, où l'on a justement introduit une demande juridique pour répondre à votre interrogation. J'ai d'ailleurs dit très publiquement qu'il fallait modifier notre Règlement pour donner suite à cette question.

M. Alain Maron (Ecolo).- On peut redétailler la réunion...

Mme la présidente.- Vous réinterprétez l'Histoire. Ici, je me suis effectivement adressée au service juridique du Greffe. Des motions sont prévues spécifiquement dans le cadre des interpellations, et là ce sont des articles spécifiques, c'est ce à quoi vous faites référence. Ici, nous faisons référence au chapitre relatif aux décisions, soit l'article 58 et suivants. Notamment, à l'article 58, on prévoit en clôture de débat des motions sur lesquelles il y a simplement un vote. Ce n'est pas la même chose que les motions dont vous parlez en fin d'interpellation.

#### (Remarques)

Je propose donc de respecter le Règlement...

M. Alain Maron (Ecolo).- Est-ce que cette motion a déjà été utilisée ? A-t-on déjà activé cet article ?

**Mme la présidente.**- Non. C'est une première que d'activer l'article 58 du Règlement du Parlement francophone bruxellois.

## (Colloques)

Je ne comprends pas en quoi le fait de l'activer serait tout d'un coup une mauvaise chose. Franchement, qu'est-ce que ça change que ce soit une première ou pas ?

#### (Remarques)

M. Alain Maron (Ecolo).- Ce qui change, c'est qu'on oblige les assemblées à travailler dans des délais excessivement courts. Nous sommes obligés d'analyser des textes dans des délais aussi brefs. Ces textes sont les textes européens ou ceux issus du Gouvernement et des accords intra-belges, etc.

En plus, ce que vous allez nous demander de faire, c'est de voter, de manière urgente et en activant un article d'exception, une motion dont nous prenons connaissance de manière informelle. C'est déjà bien qu'on ait pu l'avoir, mais nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter. Je vous demande de préciser le déroulement de nos travaux.

**Mme la présidente.**- D'abord, l'article 58 n'est pas un article d'exception puisqu'il concerne le chapitre relatif aux décisions.

Je vais lire le projet de motion qui vous sera distribué au même moment.

La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je voudrais juste rappeler à nos aimables collègues d'Ecolo que nous avons programmé ce débat ensemble. À l'issue d'un débat, il est toujours possible de déposer une motion. Cette possibilité a même été évoquée au Bureau élargi de manière explicite. Tout cela est logique. Si votre manœuvre est dilatoire, je le comprends, mais s'il vous plaît, recourez à d'autres arguments!

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Il y a une heure, on nous disait encore qu'il ne serait peut-être pas question de voter. Maintenant, on nous invite à voter un texte.

Mme la présidente.- La parole est à M. Close.

M. Philippe Close (PS).- Je crois que M. Maron confond deux choses: l'exécutif n'a pas besoin d'un assentiment du parlement pour donner sa signature, comme Mme Fremault l'a expliqué. Mais quatre assemblées ont demandé à leur exécutif, par une résolution, de repasser devant eux avant de la donner. La résolution ne change pas la loi, Madame Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Les résolutions ne valent rien ?

**M. Philippe Close (PS).**- Je ne dois pas vous apprendre ce qu'est une résolution par rapport à un texte législatif ?

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Donc les résolutions valent quelque chose

- M. Philippe Close (PS).- Elles ont une portée politique importante, que l'exécutif de la Commission communautaire française reconnaît. Mme Fremault a répété, comme Mme la ministre-présidente, qu'elle demandait au parlement de se prononcer. Ce n'est pas contenu dans la loi fédérale, mais elle le demande néanmoins. On applique un Règlement qui permet de rencontrer cette demande de l'exécutif.
- **M.** Alain Maron (Ecolo).- Je voudrais rappeler que, sans les motions votées dans les assemblées, y compris au Parlement wallon, jamais il n'aurait été possible d'obtenir l'ouverture des négociations comme cela a été le cas. Là-dessus, tout le monde était d'accord pour dire que nous faisons autrement que d'habitude. Normalement, les parlements régionaux votent les assentiments en fin de parcours.

**Mme la présidente.**- J'ai entendu la ministre dire haut et fort que nous faisions autrement que d'habitude, ainsi que tous les collèques.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je l'ai aussi entendue. Cette fois-ci, nous avons voté des motions à titre préventif afin de dire que, pour les assemblées qui auront à voter les assentiments à la fin, il est hors de question que les exécutifs liés à ces assemblées donnent les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral parce que cela va poser un problème ensuite.

Ces motions sont toujours actives. Bien entendu qu'elles ne remplacent pas la loi. Mais, aussi bien politiquement que symboliquement, il serait absurde qu'il n'y ait pas de vote. Et d'ailleurs, des votes sont inscrits à l'ordre du jour. Quand j'ai demandé hier en Bureau élargi sur quoi porteraient ces votes, on a été incapable de me répondre puisqu'il n'y avait aucun texte soumis au vote à l'ordre du jour. Nous avons un ordre du jour sans texte soumis au vote et puis un vote.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Il s'agit d'un mensonge pur et simple. Je vous ai expliqué moi-même que la seule question

qui restait portait sur la nécessité de dénouer ou non ce que nous avons fait avec la résolution. J'ai d'ailleurs précisé au sein du Bureau élargi auquel vous étiez présent ainsi que les chefs de groupe et Mme la présidente, que cela n'était pas nécessaire, mais qu'on souhaitait le faire.

C'est donc du mensonge.

M. Alain Maron (Ecolo).- Tout à l'heure, vous aviez déclaré qu'il n'y aurait peut-être pas de vote.

Mme Catherine Moureaux (PS).- C'est dilatoire.

M. Alain Maron (Ecolo).- Y aura-t-il un vote ou non ?

**Mme Catherine Moureaux (PS).**- Madame la présidente, je vous prie de faire respecter le Règlement. Je vous remercie

(Collogues)

Mme la présidente.- S'agit-il d'un élément neuf ? Oui. Cela at-il été formulé par la ministre et la majorité des collègues ? Oui.

Est-ce demandé par le Gouvernement comme une réponse démocratique à un processus démocratique ? Oui.

Enfin, le projet de motion déposé se fait-il en respect du Règlement ? Oui.

En respect du Règlement, le Parlement francophone bruxellois ayant entendu le débat sur l'Accord économique et commercial global du 28 octobre 2016 ;

Vu l'Accord économique et commercial global (AECG/CETA) entre l'Union européenne (UE) et le Canada, finalisé le 26 septembre 2014 lors du sommet bilatéral d'Ottawa,

Vu la résolution du Parlement francophone bruxellois du 3 juin 2016 relative à l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada,

Considérant la déclaration du Royaume de Belgique relative aux conditions des pleins pouvoirs de l'État fédéral et des entités fédérées pour la signature du CETA,

Considérant l'instrument interprétatif commun concernant l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part ;

Le Parlement francophone bruxellois estime que les avancées obtenues permettent l'octroi des pleins pouvoirs de signature de l'accord CETA tel que complété par l'ensemble des documents annexés au projet de décision du Conseil européen sur la signature du CETA par l'Union européenne,

Rappelle qu'il se réserve la faculté de recourir aux dispositions prévues par la déclaration du Royaume de Belgique relative aux conditions des pleins pouvoirs de l'État fédéral et des entités fédérées pour la signature du CETA tel que complété par l'ensemble des documents annexés au projet de décision du Conseil européen sur la signature du CETA par l'Union européenne,

Précise que, comme prévu dans la déclaration du Royaume de Belgique relative aux conditions des pleins pouvoirs de l'État fédéral et des entités fédérées pour la signature du CETA, il procédera à intervalles réguliers à une évaluation notamment des effets socio-économiques et environnementaux de l'application provisoire de l'accord CETA tel que complété.

La motion vous a été distribuée. Nous procèderons au vote de cette motion à partir de 17 h 00, à l'issue du débat et du vote du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

**M. Alain Maron (Ecolo).**- Quelle procédure est prévue par le Règlement pour amender le texte ?

Mme la présidente.- Selon le greffe, on vote pour ou contre.

**M. Alain Maron (Ecolo).**- Il s'agit donc d'une motion non amendable.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- L'opposition n'a donc pas le droit de déposer des amendements ? C'est quand même fou qu'au sein d'un parlement, on ne puisse pas amender un texte.

M. Alain Maron (Ecolo).- Amender un texte est un principe général de droit, dans les assemblées parlementaires.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Ne peuvent-ils pas déposer une contre-motion ou une motion en propre ?

Mme Céline Delforge (Ecolo).- Si le CETA est aussi bien interprété que le Règlement, on est mal parti!

**M.** Alain Maron (Ecolo).- Nous ne demandons pas de déposer une motion. Il est logique de pouvoir amender le texte et je vous demande quelle est la procédure pour ce faire.

Mme la présidente.- À ce stade, le greffe me dit qu'il n'y a pas d'amendement, mais je préfère vérifier ce point et vous en informer d'ici le vote.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je vous demande de le vérifier, non seulement par rapport au Règlement de la Commission communautaire française, qui est très sibyllin sur ce que vous activez aujourd'hui, mais aussi par rapport à des normes supérieures sur la manière dont les organes législatifs doivent fonctionner

Mme la présidente.- Tout à fait, je vais le vérifier. Je vous remercie pour ce beau débat.

La séance est suspendue à 13 h 50.

La séance est reprise à 17 h 58.

## **VOTE RÉSERVÉ**

#### MOTION RELATIVE A L'ACCORD ECONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (CETA/AECG)

Mme la présidente.- Pour éviter une longue discussion, l'article 58.4 de notre Règlement parle expressément de la possibilité de voter sur des motions déposées en clôture d'un débat.

Ce n'est pas la même chose que la motion déposée à la suite d'une interpellation ou encore moins d'une motion de méfiance constructive ou d'une motion de confiance.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Merci, Madame la présidente, d'admettre qu'on a fait n'importe quoi à la Région.

Mme la présidente.- Nous avons simplement un autre Règlement. Nous avons des Règlements différents d'un Parlement à l'autre. Nous essayons d'ailleurs de les rapprocher.

L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la motion sur le CETA.

- Il est procédé au vote.
  - 62 membres sont présents.
  - 50 répondent oui.
  - 12 répondent non.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi. Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Amet Gjanaj, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Françoise Bertieaux, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Boris Dilliès, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Gaëtan Van Goidsenhoven, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Urselde Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba et Joëlle Milguet.

Ont voté non: Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi, Michaël Verbauwhede et Mahinur Ozdemir.

En conséquence, la motion est adoptée et sera notifiée au Gouvernement francophone bruxellois.

#### **CLÔTURE**

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 18 h 00.

Membres du Parlement présents à la séance : Mohamed Azzouzi, Françoise Bertieaux, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Philippe Close, Michel Colson, Alain Courtois, Emmanuel De Bock, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Bea Diallo, Boris Dilliès, Christos Doulkeridis, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz. Mathilde El Bakri, Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle. Abdallah Kanfaoui, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marion Lemesre, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron. Joëlle Milquet, Catherine Moureaux, Mahinur Ozdemir, Emin Ozkara, Martine Payfa, Caroline Persoons, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Sevket Temiz, Barbara Trachte, Simone Susskind. Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwhede.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Fadila Laanan, Cécile Jodogne, Didier Gosuin et Céline Fremault.

## **ANNEXE**

#### RÉUNIONS DES COMMISSIONS

#### Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

p.m.

## Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

p.m.

#### Commission des Affaires sociales Mardi 25 octobre 2016

- 1. Nomination du Bureau
- 2. Divers

Présents: M. Bea Diallo (supplée M. Ahmed El Ktibi), M. Boris Dilliès, Mme Dominique Dufourny, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Jamal Ikazban, M. Abdallah Kanfaoui (supplée M. Gaëtan Van Goidsenhoven), M. Pierre Kompany, M. Hasan Koyuncu (supplée Mme Michèle Carthé), M. Fabian Maingain, M. Zahoor Ellahi Manzoor (supplée Mme Nadia El Yousfi), Mme Fatoumata Sidibé et Mme Simone Susskind (présidente).

Etait également présent à la réunion : M. Emmanuel De Bock (député).

#### Commission de la Santé Mardi 25 octobre 2016

p.m.

- 1. Nomination du Bureau
- 2. Divers

Présents: M. Bea Diallo, M. Alain Destexhe, M. Boris Dilliès (remplace M. Jacques Brotchi, excusé), M. André du Bus de Warnaffe (président), Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, M. Marc-Jean Ghyssels (supplée Mme Isabelle Emmery, excusée), M. Amet Gjanaj, M. Abdallah Kanfaoui, M. Hasan Koyuncu, M. Fabian Maingain (supplée Mme Martine Payfa, excusée), M. Zahoor Ellahi Manzoor et M. Alain Maron (supplée Mme Zoé Genot).

Etait également présent à la réunion : M. Emmanuel De Bock (député).

#### Commissions réunies des Affaires sociales et de la Santé Mardi 25 octobre 2016

- Rapport d'activités pour l'année 2015 du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé [60 (2016-2017) n° 1]
- 2. Divers

Membres résents pour la commission des Affaires sociales : M. Bea Diallo (supplée M. Ahmed El Ktibi), M. Boris Dilliès, Mme Dominique Dufourny (présidente), Mme Evelyne Huytebroeck, M. Jamal Ikazban, M. Abdallah Kanfaoui (supplée M. Gaëtan Van Goidsenhoven), M. Pierre Kompany, M. Hasan Koyuncu (supplée Mme Michèle Carthé), M. Fabian Maingain, M. Zahoor Ellahi Manzoor (supplée Mme Nadia El Yousfi), Mme Fatoumata Sidibé et Mme Simone Susskind.

Membres présents pour la commission de la Santé: M. Bea Diallo, M. Alain Destexhe, M. Boris Dilliès (remplace M. Jacques Brotchi, excusé), M. André du Bus de Warnaffe, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, M. Marc-Jean Ghyssels (supplée Mme Isabelle Emmery, excusée), M. Amet Gjanaj, M. Abdallah Kanfaoui, M. Hasan Koyuncu, M. Fabian Maingain (supplée Mme Martine Payfa, excusée), M. Zahoor Ellahi Manzoor et M. Alain Maron (supplée Mme Zoé Genot).

Etaient également présents à la réunion : M. Emmanuel De Bock (député), M. Alain Willaert, président du Bureau du Conseil consultatif, Mme Thérèse Kempeneers-Foulon, présidente de la section « Personnes handicapées », M. Michel Kesteman, président de la section « Services ambulatoires » et M. Vincent Fredericq, président de la section « Hébergement » du Conseil consultatif.

## Commission spéciale du Budget et du Compte

p.m.

Commission de coopération avec d'autres parlements

p.m.

#### Commission spéciale du Règlement

p.m.

## Commission de contrôle

# Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

p.m.

p.m.

